



# Rapport de gestion

2012

---



# Rapport de gestion relatif à l'exercice 2012

(consolidé et non consolidé)

## 1. Déclaration de Gouvernement d'Entreprise

### 1.1 Introduction

Mobistar accorde beaucoup d'importance à la bonne gouvernance et confirme sa volonté de se conformer au Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009 qu'elle adopte comme code de référence.

Ce code est disponible en ligne et peut être consulté à l'adresse internet suivante: <http://www.corporategovernancecommittee.be>. Il a également été publié au Moniteur belge en date du 28 juin 2010 en tant qu'annexe à l'Arrêté Royal du 6 juin 2010 portant désignation du Code de gouvernement d'entreprise à respecter par les sociétés cotées.

En 2012, le Conseil d'Administration a élaboré, en collaboration avec le Comité de Supervision de Gouvernance, une nouvelle Charte de gouvernance d'entreprise qui a été approuvée par le Conseil d'Administration le 19 octobre 2012. Cette huitième version de la Charte de gouvernance d'entreprise est d'application depuis le 15 novembre 2012 (date de sa publication sur le site internet de la société: [http://corporate.mobistar.be/go/fr/informations\\_financieres/corporate\\_governance.cfm](http://corporate.mobistar.be/go/fr/informations_financieres/corporate_governance.cfm)).

La société estime que sa Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que la présente déclaration de gouvernement d'entreprise reflètent à la fois l'esprit et les dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise et les dispositions pertinentes du Code des sociétés.

### 1.2 Description des cinq composantes du contrôle interne

#### > Environnement de contrôle

A travers sa vision, sa mission et ses valeurs, Mobistar définit sa culture d'entreprise et promeut des valeurs d'éthique qui transparaissent dans toutes ses activités. Une charte d'éthique professionnelle existe au niveau de l'entreprise. Des chartes d'éthique spécifiques la complètent et sont également d'application, notamment en ce qui concerne

les achats et l'audit. Une section de l'intranet de la société, accessible à tous les employés, est dédiée à l'éthique et à la culture d'entreprise en général. Un rapport annuel est établi et présenté au Comité d'Audit.

La gestion des ressources humaines et la responsabilité sociétale de l'entreprise sont décrites dans la première partie du rapport annuel, de même que le management et le contrôle de la société. Le fonctionnement des organes de gestion est détaillé dans la déclaration de gouvernance d'entreprise reprise dans la deuxième partie du rapport annuel ainsi que dans les statuts de la société. Cette gouvernance d'entreprise couvre notamment les responsabilités de ces organes, leurs règlements d'ordre intérieur ainsi que les règles principales à respecter dans la gestion de la société.

Par ailleurs, un dispositif de contrôle interne est déployé depuis plusieurs années chez Mobistar et régulièrement revu. Il couvre des aspects tels la gouvernance, les délégations de pouvoirs et de signatures, l'éthique, la fraude, les contrôles sur les données et les outils, les contrôles sur les processus et les informations financières, les politiques de ressources humaines, etc. Ce dispositif de contrôle interne participe à la conformité aux exigences Sarbanes-Oxley requises au niveau du groupe France Télécom.

#### > Processus de gestion des risques

La société a formalisé une charte de gestion des risques. La 'Mobistar Risk Management Charter' a été validée par l'ensemble du Comité Exécutif et approuvée par le Comité d'Audit. En substance, ce document développe le cadre et le processus de gestion des risques, l'organisation et les responsabilités y afférentes. Les 'Area Risk Managers', qui sont des acteurs-clés dans les différents départements, sont responsables de l'identification, l'analyse, l'évaluation et le traitement des risques par domaine. Une couche 'Corporate' est chargée, à l'échelle de l'entreprise, du design et du monitoring du cadre, du déploiement d'outils et de techniques communs ainsi que de la communication. La remontée de l'information relative à la gestion des risques s'effectue par le biais du 'Risk Management Committee', dans lequel siègent les membres du Comité Exécutif en vertu de la charte précitée. Par ailleurs, cette remontée se fait également vers le Comité d'Audit.

## > Activités de contrôle

Mobistar est certifiée ISO 9001. L'ensemble de ses processus majeurs et les contrôles qu'ils englobent sont formalisés et publiés sur l'intranet de la société. De par son appartenance au groupe France Télécom, la gouvernance et le reporting financier de Mobistar sont soumis à la réglementation américaine Sarbanes-Oxley. Les activités de contrôle sont effectuées en première ligne par les responsables fonctionnels ou opérationnels sous la supervision de leur ligne hiérarchique. De plus, le cadre Sarbanes-Oxley est appliqué pour documenter le contrôle financier interne des activités dont l'impact financier est le plus important. L'ensemble de la documentation, y compris les matrices de ségrégation des tâches, est régulièrement revu et dûment actualisé. Des fonctions spécifiques d'assurance (i.e. 'Fraud & Revenu Assurance'), de 'compliance' et d'audit (i.e. 'Internal Audit') sont également en place et le contrôle de gestion couvre non seulement les aspects budgétaires, mais aussi des indicateurs-clés de performance. En effet, afin d'assurer une planification et un suivi financiers adéquats, une procédure de planification financière décrivant la planification, la quantification, la mise en œuvre et l'examen du budget en ligne avec les prévisions périodiques fait l'objet d'un suivi minutieux. Ce processus se compose des 6 étapes suivantes:

1. Instructions budgétaires: elles traduisent sur le plan opérationnel les grandes lignes stratégiques en budgets et objectifs pour l'année à venir.
2. Plan opérationnel de quantification: il traduit les plans opérationnels (budgets, chiffre d'affaires, temps d'exécution) en un programme directeur.
3. Validation du budget: validation du budget directeur par le Management Exécutif et les actionnaires.
4. Mise en œuvre et communication du budget: communication du budget validé aux différents départements et unités opérationnelles.
5. Révision du budget: passage en revue des hypothèses et des perspectives utilisées lors de l'élaboration du budget (dans une perspective charges et produits) et définition d'objectifs pour surperformer le budget.
6. Communication des prévisions aux actionnaires: communication semestrielle aux actionnaires des produits et charges effectifs, de même que des prévisions.

Le Comité d'Audit veille au suivi et au contrôle du processus d'élaboration de l'information financière communiquée par la société et des méthodes de reporting.

A cet effet, le Comité d'Audit discute de l'ensemble des informations financières avec le Management Exécutif et le commissaire et contrôle, le cas échéant, certains points spécifiques relatifs à cette information.

Au moins une fois par an, le Comité d'Audit examine avec le Management Exécutif l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Mana-

gement Exécutif. Il doit s'assurer que les principaux risques sont correctement identifiés, gérés et divulgués conformément au cadre référentiel approuvé par le Conseil d'Administration. Le Comité d'Audit et son président veillent également au travail fourni par ce département, à la couverture et la gestion des risques, à la qualité du contrôle interne, au respect des normes et des audits et au suivi des éventuelles mesures correctrices.

Il est renvoyé à l'Annexe III, Titre III de la Charte de gouvernance d'entreprise pour une information plus détaillée quant à ces procédures et contrôles.

## > Information et communication

La société a maintenu envers ses employés une communication transparente, conforme à ses valeurs et basée sur un dispositif multiple intégrant notamment son intranet et les présentations périodiques du Management Exécutif à différents niveaux (i.e. 'Leaders Day' et 'LearnTogether').

Un traitement électronique avancé des données et des processus de contrôle (comme décrit au point 'Activités de contrôle' ci-dessus) permettent la circulation d'une information fiable, en temps et en heure, en particulier pour la production du reporting financier. Le 'Mobistar Advanced Reporting System' donne, via l'intranet, un accès personnalisé aux données opérationnelles et de gestion pertinentes.

Le système de remontée de l'information concernant les risques est décrit au point 'Processus de gestion des risques' ci-dessus.

Dans le cadre de la promotion de valeurs éthiques, un système d'alerte professionnelle permet une remontée d'information confidentielle destinée à renforcer l'environnement de contrôle. Par ailleurs, les communications et remontées d'information vis-à-vis du Groupe voient leur conformité aux règles de gouvernance contrôlée par une procédure spécifique et vérifiée par le Comité d'Audit.

Mobistar vise l'ouverture et la transparence dans sa communication avec le public, les clients, les employés et les autres parties prenantes. L'entreprise publie des rapports financiers trimestriels détaillés, livrant un ensemble complet d'indicateurs clés de performance et des états financiers par secteur d'activité (opérations mobiles et non mobiles en Belgique et au Luxembourg), accompagnés d'une ventilation des coûts directs et indirects. Ces résultats sont communiqués à la presse quatre fois par an. Chaque trimestre, Mobistar organise, en outre, deux réunions et deux conférences téléphoniques/webcasts avec les analystes. Toute l'information publiée est accessible à chacun et est consultable sur le site internet de la société (<http://corporate.mobistar.be>) avant les réunions.

Les efforts que consent Mobistar sur le plan de la communication sont récompensés. Pas moins de 24 analystes publient activement des études sur le titre de la société. Ce groupe d'analystes se compose d'une bonne proportion d'analystes locaux (33 % sont issus du Benelux) et d'analystes internationaux (respectivement 50 %, 13 % et 4 % provenant du Royaume-Uni, de France et d'Italie). Mobistar entretient, en outre, des contacts réguliers avec les actionnaires existants et potentiels en organisant chaque année des roadshows dans les principaux centres financiers européens et américains. En décembre 2012, Sidy Jobe a été nommé Director Investor Relations & Corporate Finance de Mobistar. Mobistar envisage d'organiser en 2013 une journée 'Analyst & Investor'. A l'occasion de cet événement, la communauté financière pourra recevoir un éclairage plus approfondi sur la stratégie et les ambitions de l'entreprise pour les années à venir. L'équipe Investor Relations est également toujours prête à répondre aux questions et à informer les investisseurs.

#### > Pilotage

Comme indiqué au point 'Processus de gestion des risques' ci-dessus, outre les activités de contrôle de première ligne, des fonctions spécifiques d'assurance, de 'compliance' et d'audit sont en place en vue d'assurer une évaluation permanente du système de contrôle interne. La séparation des tâches reçoit une attention particulière, notamment dans le cadre du respect des dispositions Sarbanes-Oxley.

Le Comité d'Audit reçoit les conclusions de tous les audits internes. Il reçoit également des rapports périodiques des fonctions 'Fraud & Revenue Assurance', 'Risk Management', 'Ethics' et 'Legal'.

### 1.3 Informations pertinentes visées par la loi du 2 mai 2007 et l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007

L'actionariat de la société est, au 31 décembre 2012, composé comme suit:

| Actionnaires de Mobistar      | Nombre d'actions  | Pourcentage du capital |
|-------------------------------|-------------------|------------------------|
| Atlas Services Belgium        | 31.753.100        | 52,91 %                |
| Public                        | 28.261.314        | 47,09 %                |
| <b>Nombre total d'actions</b> | <b>60.014.414</b> | <b>100 %</b>           |

L'actionnaire majoritaire de la société est Atlas Services Belgium S.A., qui possède 52,91 % des actions de la société. Atlas Services Belgium S.A. est une filiale détenue indirectement à 100 % par France Télécom S.A.

En conformité avec les règles de transparence (article 15 de la loi du 2 mai 2007) relatives à la notification de l'actionariat des sociétés cotées sur un marché réglementé, Mobistar maintient les seuils de notification de 3 %, 5 % et des multi-

ples de 5 %. Au cours de l'année 2012, aucun actionnaire de Mobistar n'a dépassé le seuil de notification de 3 %.

Il ressort d'une étude consacrée à l'actionariat mondial de Mobistar, qu'au 31 décembre 2012, hormis les 52,91 % de l'entreprise détenus par France Télécom S.A., via sa filiale Atlas Services Belgium S.A., 8,85 % des actions de la société sont détenus par des investisseurs institutionnels identifiés (256). Les investisseurs institutionnels identifiés sont, pour la plupart, situés en France, aux Etats-Unis, au Canada, en Belgique et aux Pays-Bas. Le style d'investissement dominant chez ces investisseurs institutionnels est la méthode 'Value Approach'.

Il est renvoyé à l'Annexe VII, Titre premier de la Charte de gouvernance d'entreprise pour une information plus détaillée quant aux principaux actionnaires.

Toutes les actions émises par la société sont des actions ordinaires. Il n'existe pas de catégories spécifiques d'actions et toutes les actions sont pourvues des mêmes droits. Il n'existe pas d'exception à cette règle.

Les statuts prévoient que les actions de la société sont nominatives ou dématérialisées. Une disposition transitoire relative aux actions au porteur existantes est prévue. Toutes les actions au porteur seront converties en actions nominatives ou dématérialisées le 1er janvier 2014 au plus tard.

Il n'y a aucune restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote afférent aux actions de la société.

Les administrateurs sont nommés et remplacés conformément aux articles pertinents du Code des sociétés. Plus de détails à ce sujet se trouvent également à l'Annexe I, Titre II de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Les statuts de la société peuvent être modifiés conformément aux dispositions pertinentes du Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à émettre de nouvelles actions dès lors que la société ne fait pas usage de la procédure du capital autorisé.

Lors de l'Assemblée Générale du 6 mai 2009, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'Administration à acquérir (par achat ou par échange) des actions de la société, jusqu'à un nombre d'actions maximal égal à 20 % des actions émises par la société. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à dater de ladite Assemblée Générale. Le prix d'acquisition des actions ne peut être supérieur à 110 % et ne peut être inférieur à 90 % de la moyenne des cours de clôture des actions pendant les cinq jours ouvrables précédant l'acquisition. Cette autorisation est également valable pour l'acquisition d'actions de la société par une société filiale directe, selon l'article 627 du Code des sociétés. Les actionnaires ont en outre

autorisé le Conseil d'Administration à annuler les actions ainsi acquises par la société, à faire constater cette annulation par acte notarié et à adapter et coordonner les statuts afin de les mettre en conformité avec les décisions prises.

#### 1.4 Composition et mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités

La composition du Conseil d'Administration est déterminée sur la base de compétences, d'expériences et de connaissances diverses et complémentaires ainsi que sur la base

de la mixité des genres et de la diversité en général. Le Conseil d'Administration doit être composé d'un nombre raisonnable d'administrateurs afin d'en permettre le bon fonctionnement, tout en tenant compte des spécificités de la société.

Le 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration était composé de douze membres dont un administrateur exécutif et onze administrateurs non-exécutifs (parmi lesquels quatre administrateurs indépendants). Il n'y a pas de limite d'âge instaurée au sein du Conseil d'Administration.

| Nom  | Qualité                    | Fonction principale                               | Age | Nationalité | Fin de mandat |
|--|----------------------------|---|-----|-------------|---------------|
| Jan Steyaert   | Président                  | Administrateur de sociétés                        | 67  | belge       | 2014          |
| Jean Marc Harion <sup>(1) (2)</sup>                                      | Administrateur exécutif    | CEO Mobistar                                      | 51  | française   | 2014          |
| Conseils Gestion Organisation <sup>(3) (4)</sup>                         | Administrateur indépendant | Administrateur de sociétés                        | NA  | belge       | 2014          |
| Eric Dekeuleneer <sup>(3)</sup>  | Administrateur indépendant | CEO Credibe<br>CEO Fondation Universitaire        | 60  | belge       | 2014          |
| Johan Deschuyffeler <sup>(3)</sup>                                       | Administrateur indépendant | Vice-Président HP Technology Services             | 55  | belge       | 2014          |
| Société en Gestion, Conseil et Stratégie d'Entreprise <sup>(3) (6)</sup> | Administrateur indépendant | Administrateur de sociétés                        | NA  | belge       | 2014          |
| Geneviève André-Berliat <sup>(1)</sup>                                   | Administrateur             | VP Governance & Performance (FT)                  | 57  | française   | 2014          |
| Benoît Scheen <sup>(1)</sup>   | Administrateur             | EVP Europe (FT)                                   | 46  | belge       | 2014          |
| Brigitte Bourgoïn <sup>(1)</sup>   | Administrateur             | Group Chief Compliance Officer (FT)               | 59  | française   | 2014          |
| Bertrand du Boucher <sup>(1)</sup>                                       | Administrateur             | VP Finance (FT)                                   | 59  | française   | 2014          |
| Gérard Ries <sup>(1)</sup>   | Administrateur             | Directeur des Participations Internationales (FT) | 58  | française   | 2014          |
| Wirefree Services Belgium <sup>(1) (5)</sup>                             | Administrateur             |   | NA  | belge       | 2014          |

Il est prévu que le Conseil d'Administration se réunisse au moins quatre fois par an. En 2012, le Conseil d'Administration a, en particulier, discuté des sujets suivants:

- la stratégie et la structure de la société;
- le budget et le financement de la société;
- la situation opérationnelle et financière;
- le suivi des projets stratégiques;
- le fonctionnement et les conclusions des comités instaurés par le Conseil d'Administration;
- l'évolution du cadre réglementaire.

La direction de la société fournit systématiquement aux administrateurs, avant chaque réunion, un dossier avec toutes les informations nécessaires en vue de la délibération sur les sujets à l'ordre du jour (dont les principaux sont énumérés ci-dessus).

Les statuts prévoient que les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix émises.

(1) Administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire (Atlas Services Belgium).

(2) Administrateur chargé de la gestion journalière depuis le 1er décembre 2011.

(3) Les administrateurs indépendants ont signé une déclaration indiquant qu'ils respectent les critères d'indépendance mentionnés dans le Code des sociétés.

(4) La société Conseils Gestion Organisation est représentée par Monsieur Philippe Delaunois.

(5) La société Wirefree Services Belgium S.A. est une filiale à 100 % de France Télécom S.A. et est représentée par Monsieur Aldo Cardoso.

(6) La société 'Société en Gestion, Conseil et Stratégie d'Entreprise' (SOGESTRA) est représentée par Madame Nadine Lemaitre-Rozencweig.

### Présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration:

| Administrateurs               | 07/02 | 23/03 | 25/04 | 20/07 | 19/10 | 11/12 |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Jan Steyaert                  | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| Brigitte Bourgoïn             | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| WSB                           | P     | P     | P     | P     | P     | R     |
| Eric Dekeuleneer              | P     | R     | P     | P     | P     | P     |
| Conseils Gestion Organisation | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| Bertrand du Boucher           | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| Gérard Ries                   | P     | P     | E     | P     | P     | R     |
| Benoit Scheen                 | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| Johan Deschuyffeleer          | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| SOGESTRA                      | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| Jean Marc Harion              | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| Geneviève André-Berliat       | P     | P     | P     | P     | P     | P     |

P: présent(e) E: excusé(e) R: représenté(e)

Le Conseil d'Administration a instauré trois comités statutaires (le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et de Nomination et le Comité Stratégique) ainsi qu'un comité extra-statutaire (le Comité de Supervision de Gouvernance).

#### > Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit était composé de cinq administrateurs en 2012: Monsieur Eric Dekeuleneer (Président), les sociétés Conseils Gestion Organisation (représentée par Monsieur Philippe Delaunois) et 'Société en Gestion, Conseil et Stratégie d'Entreprise' (SOGESTRA représentée par Madame Nadine Lemaître-Rozencweig), et Messieurs Bertrand du Boucher et Gérard Ries.

Le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration, notamment dans ses responsabilités en matière de suivi du processus d'élaboration de l'information financière de la société, de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société, de suivi de l'audit interne, de suivi du contrôle légal des rapports financiers, de l'examen et du suivi de l'indépendance du commissaire, de l'examen des propositions budgétaires présentées par le management et du suivi des relations financières entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni six fois en 2012.

### Présence des membres aux réunions du Comité d'Audit:

| Administrateurs               | 06/02 | 24/04 | 19/07 | 18/10 | 21/11 | 10/12 |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Eric Dekeuleneer              | P     | P     | P     | P     | p     | P     |
| SOGESTRA                      | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| Conseils Gestion Organisation | P     | P     | P     | P     | E     | P     |
| Bertrand du Boucher           | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| Gérard Ries                   | P     | E     | P     | P     | E     | E     |

P: présent(e) E: excusé(e)

Les sujets les plus significatifs débattus au sein du Comité d'Audit en 2012 sont les suivants:

- les rapports périodiques financiers, budgétaires et d'activité;
- le contrôle interne, y compris les aspects de qualité;
- l'audit interne (plan, activités, rapports et conclusions);
- l'évaluation de l'audit externe et du rapport du commissaire;
- la gestion des risques (cartographie, risques et événements importants);
- le rapport annuel concernant la fraude et 'revenue assurance';
- le rapport annuel concernant l'éthique;
- le rapport annuel concernant les litiges importants.

Le Comité d'Audit a également réalisé une évaluation annuelle de ses procédures et en a fait rapport au Conseil d'Administration.

#### > Le Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité de Rémunération et de Nomination était composé de quatre administrateurs en 2012: Messieurs Benoit Scheen (Président), Eric Dekeuleneer et Jan Steyaert, et les sociétés Conseils Gestion Organisation (représentée par Monsieur Philippe Delaunois) et 'Société en Gestion, Conseil et Stratégie d'Entreprise (SOGESTRA représentée par Madame Nadine Lemaître-Rozencweig).

Le Comité de Rémunération et de Nomination a notamment pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans l'établissement de la rémunération des dirigeants de la société ainsi que dans les propositions de nomination ou de réélection des membres du Conseil d'Administration.

Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni deux fois en 2012.

#### Présence des membres aux réunions du Comité de Rémunération et de Nomination:

| Administrateurs               | 07/02 | 20/07 |
|-------------------------------|-------|-------|
| Benoit Scheen                 | P     | P     |
| Jan Steyaert                  | P     | P     |
| Eric Dekeuleneer              | P     | P     |
| SOGESTRA                      | P     | P     |
| Conseils Gestion Organisation | NA    | P     |

P: présent(e)

En 2012, le Comité de Rémunération et de Nomination a, entre autres, examiné la rémunération des membres du Management Exécutif et la politique salariale de la société. Le Comité de Rémunération et de Nomination a également rédigé le rapport de rémunération de la société et l'a soumis au Conseil d'Administration.

#### > Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans la définition et l'évaluation de la stratégie de la société.

Le Comité Stratégique était composé de huit administrateurs en 2012: la société Conseils Gestion Organisation (représentée par Monsieur Philippe Delaunois) (Président), Madame Brigitte Bourgoïn, Madame Geneviève André-Berliat, Messieurs Johan Deschuyffeleer, Jan Steyaert, Gérard Ries, Benoit Scheen et Bertrand du Boucher.

Le Comité Stratégique s'est réuni sept fois en 2012.

#### Présence des membres aux réunions du Comité Stratégique:

| Administrateurs               | 11/03 | 06/02 | 02/05 | 25/07 | 28/09 | 09/10 | 21/12 |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Conseils Gestion Organisation | P     | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| Brigitte Bourgoïn             | P     | E     | P     | P     | P     | E     | P     |
| Jan Steyaert                  | P     | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| Bertrand du Boucher           | P     | P     | P     | P     | P     | P     | P     |
| Gérard Ries                   | E     | P     | P     | P     | E     | P     | P     |
| Benoit Scheen                 | P     | R     | P     | P     | P     | P     | P     |
| Johan Deschuyffeleer          | P     | P     | E     | P     | P     | P     | P     |
| Geneviève André-Berliat       | P     | P     | P     | P     | P     | P     | P     |

P: présent(e) E: excusé(e) R: représenté(e)

Le Comité Stratégique a traité essentiellement des sujets suivants en 2012:

- les résultats de la société;
- le développement et les perspectives de la société;
- le renouvellement des systèmes IT;
- la convergence et les nouvelles technologies;
- les nouveaux investissements;
- la stratégie en matière de lignes fixes;
- les tendances du marché et le positionnement stratégique de la société;
- la stratégie en matière de MVNO.

### > Le Comité de Supervision de Gouvernance

Le Comité de Supervision de Gouvernance est un comité ad hoc qui a été instauré le 14 décembre 2004, après la publication du (premier) Code de gouvernance d'entreprise, afin de suivre les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et d'assurer sa mise en œuvre au sein de la société.

Le Comité de Supervision de Gouvernance était composé de cinq administrateurs en 2012: Messieurs Eric Dekeuleneer (Président) et Jan Steyaert, Madame Geneviève André-Berliat et les sociétés Wirefree Services Belgium (représentée par Monsieur Aldo Cardoso) et Conseils Gestion Organisation (représentée par Monsieur Philippe Delaunois).

Le Comité de Supervision de Gouvernance s'est réuni deux fois en 2012.

### Présence des membres aux réunions du Comité de Supervision de Gouvernance:

.....

| Administrateurs               | 24/04 | 19/07 |
|-------------------------------|-------|-------|
| Eric Dekeuleneer              | P     | P     |
| WSB                           | P     | P     |
| Jan Steyaert                  | P     | P     |
| Conseils Gestion Organisation | P     | P     |
| Geneviève André-Berliat       | p     | P     |

P: présent(e)

.....

Les sujets traités en 2012 portaient, entre autres, sur la mise à jour de la Charte de gouvernance d'entreprise, l'évaluation des comités, ainsi que le suivi des décisions prises par le Conseil d'Administration.

### 1.5 Efforts entrepris afin d'assurer qu'au moins un tiers des membres soit de sexe opposé

Lors du remplacement des administrateurs, un effort particulier est fourni afin d'assurer la nomination d'un candidat féminin. En 2012, aucun administrateur n'a été remplacé. La nomination de Madame Geneviève André-Berliat a été confirmée lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2012.

Le Conseil d'Administration compte actuellement trois membres féminins sur un total de 12. Ces efforts se poursuivront lors de nominations futures afin d'atteindre le quota souhaité (un tiers de directeurs féminins) dès que possible. Mobistar met tout en œuvre pour atteindre cet objectif bien avant la date butoir légalement imposée (2019).

### 1.6 Composition et fonctionnement du Management Exécutif

Monsieur Jean Marc Harion exerce la fonction de CEO depuis le 1er décembre 2011.

Lors de sa réunion du 24 juillet 2003, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas faire usage de la possibilité légale et statutaire de déléguer certaines compétences à un comité de direction.

Afin d'assister le CEO dans ses responsabilités en matière de gestion journalière, un comité ('Management Exécutif') se réunit en principe chaque semaine. A l'exception du CEO, chaque membre du Management Exécutif est à la tête d'un département de l'organisation.

Le Management Exécutif est composé comme suit:

- Jean Marc Harion (Chief Executive Officer)
- Stéphane Beauvin (Chief Business Unit B2B Officer) nouvelle fonction depuis le 1er avril 2012
- Paul-Marie Dessart (Secretary General)
- Werner De Laet (Chief Financial Officer)
- Olivier Ysewijn (Chief Strategy Officer)
- Anne Cambier (Chief People Officer) nouvelle fonction depuis le 1er octobre 2012
- Cristina Zanchi (Chief Customer Relationship Officer)
- Bart De Groote (Chief Consumer Marketing Officer B2C) depuis le 1er avril 2012
- Erick Cuvelier (Chief Information Officer) depuis le 1er juin 2012
- Sven Bols (Chief Sales & Distribution Officer) depuis le 22 octobre 2012
- Gabriel Flichy (Chief Network Officer) depuis le 15 novembre 2012



## Management

---

**Gabriel Flichy,**  
Chief Network  
Officer

**Sven Bols,**  
Chief Sales &  
Distribution Officer

**Cristina Zanchi,**  
Chief Customer  
Relationship  
Officer

**Paul-Marie Dessart,**  
Secretary General

**Xavier Fortemps,**  
Director  
Procurement &  
Efficiency

**Stéphane Beauquin**  
Chief BU B2B Officer



---

**Erick Cuvelier,**  
Chief Information  
Officer

**Bart De Groote,**  
Chief Consumer  
Marketing Officer  
B2C

**Werner De Laet,**  
Chief Financial  
Officer

**Jean-Marc Harion,**  
Chief Executive  
Officer

**Anne Cambier,**  
Chief People  
Officer

**Olivier Ysewijn,**  
Chief Strategy  
Officer

### 1.7 Relations contractuelles avec les administrateurs, les managers et les sociétés du Groupe

La conclusion de tout contrat ou de toute transaction entre un administrateur ou un membre du Management Exécutif et la société est soumise à l'accord préalable du Conseil d'Administration après information et consultation du Comité d'Audit à ce sujet. Pareils contrats ou transactions doivent être conclus à des conditions commerciales conformes aux conditions de marché en vigueur. L'approbation préalable du Conseil d'Administration est exigée et ce, même si les articles 523 et 524 du Code des sociétés ne sont pas applicables à la transaction ou au contrat envisagé. Toutefois, les services qui sont fournis par la société dans le cadre général de ses activités et à des conditions de marché normales (c.-à-d. une relation 'client' normale) ne sont pas soumis à pareille approbation préalable.

Il existe, entre différentes sociétés du groupe France Télécom et la société, des conventions et/ou des facturations relatives à des prestations par des membres du personnel et/ou la fourniture de services ou de biens. Ces conventions et facturations sont revues par le Comité d'Audit de la société.

### 1.8 Procédure d'évaluation du Conseil d'Administration, des comités et de chaque administrateur

Le Conseil d'Administration est tenu d'effectuer une évaluation périodique de sa propre efficacité ainsi qu'une évaluation périodique des différents comités.

À cet égard, au moins tous les deux ou trois ans et sous la supervision de son président, le Conseil d'Administration doit revoir la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration et des divers comités. Cette évaluation poursuit quatre objectifs:

- évaluer le fonctionnement;
- contrôler que les questions importantes sont préparées et discutées de manière approfondie;
- évaluer la contribution réelle de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'Administration et des comités, par sa présence aux réunions du Conseil d'Administration et/ou des comités et son implication constructive dans les discussions et la prise de décisions;
- comparer la composition actuelle du Conseil d'Administration et des comités avec la composition souhaitée.

Dans le but de rendre une évaluation individuelle périodique possible, les administrateurs sont tenus d'apporter leur entière assistance au président du Conseil d'Administration, au Comité de Rémunération et de Nomination et à toute autre personne, qu'elle soit interne ou externe à la société, chargée de l'évaluation des administrateurs. Le président du Conseil d'Administration et l'exercice de ses

fonctions au sein du Conseil d'Administration doivent également être soigneusement évalués.

Les administrateurs non exécutifs sont tenus d'évaluer annuellement leur interaction avec le Management Exécutif et, si nécessaire, de faire des propositions au président du Conseil d'Administration en vue d'améliorations.

Il est renvoyé au Titre II, 1.3 et 2.1 de la Charte de gouvernance d'entreprise pour plus d'informations.

### 1.9 Information en matière de rémunération liée aux actions

En 2012, aucune rémunération n'a été octroyée sous la forme d'actions, d'options ou d'autres droits d'acquiescer des actions de la société. De même, aucune proposition à ce sujet ne sera soumise à l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

Courant 2012, la société a été informée d'une transaction sur actions de la société de la part d'un membre du Management Exécutif. La FSMA en a été informée et l'a publiée sur son website: Monsieur Werner De Laet (CFO) a effectué le 2 mai 2012 un achat de 1.000 actions de la société sur Euronext Brussels pour un montant total de 28.725 euros.

### 1.10 Rapport de rémunération

#### > Politique de rémunération des membres du Management Exécutif

La politique de rémunération de la société est axée sur la performance de Mobistar et la performance individuelle des membres du Management Exécutif.

Le niveau de rémunération préconisé au sein de la société doit être suffisant pour attirer, garder et motiver les membres du Management Exécutif.

Un benchmark sert de base pour déterminer le niveau de la rémunération, les éléments qui la constituent ainsi que leurs niveaux.

Les enquêtes salariales utilisées pour ce benchmark sont choisies en fonction des sociétés (IT, télécom) qui y participent et avec lesquelles la société pense pouvoir se comparer au mieux. La société travaille systématiquement avec deux enquêtes salariales. L'analyse des rapports annuels des sociétés du BEL 20 n'est utilisée qu'à titre indicatif.

Les éventuelles adaptations salariales faisant suite au benchmark sont discutées en Comité de Rémunération et de Nomination qui soumet ses propositions pour approbation au Conseil d'Administration.

Le comité de Rémunération et de Nomination ne prévoit

pas de changements majeurs dans sa politique de rémunération au cours des deux années à venir.

### > Composantes de la rémunération des membres du Management Exécutif

Tous les membres du Management Exécutif ont le statut d'employé; certains d'entre eux sont administrateurs rémunérés au Luxembourg; certains autres ont un statut d'employé partiel au Luxembourg selon leur activité locale. La rémunération détaillée, telle que rapportée dans le présent rapport de rémunération, comprend l'ensemble de ces éléments. Aucune condition particulière de préavis n'a été convenue entre la société et les membres du Management Exécutif.

La rémunération des membres du Management Exécutif est constituée des éléments suivants:

1. Rémunération annuelle de base
2. Rémunération variable
  - a. Rémunération variable court terme appelée 'bonus de performance'
  - b. Strategic Letter
  - c. LTR 2011-2013

L'Assemblée Générale de mai 2011 a décidé de faire application de l'exception prévue à l'article 520ter du Code des sociétés (combinée avec l'article 525) pour tenir compte du contexte concurrentiel et en constante évolution propre au secteur des télécommunications. La même politique de rémunération que celle des années antérieures concernant la part variable court terme ('bonus de performance'), la 'Strategic Letter' et le LTR pour les membres du Management Exécutif, a donc été appliquée.

3. Autres éléments de rémunération
  - a. Assurance groupe à 4 volets: vie – décès – invalidité et exonération de primes
  - b. Assurance hospitalisation
  - c. Plan de participation aux bénéfices
  - d. Mise à disposition d'un véhicule
  - e. Chèques-repas

Les éléments salariaux requérant une explication complémentaire sont repris ci-dessous.

#### 1. La rémunération annuelle de base

Le salaire annuel de base est destiné à rémunérer la nature et l'étendue des responsabilités individuelles.

Il est basé sur le benchmark tout en veillant à respecter l'équité interne au sein de la société.

#### 2.a. La partie variable court terme – bonus de performance

La rémunération variable à court terme est un élément clé dans la politique de rémunération de la société.

Le niveau de la rémunération variable contractuelle cible se situe entre 35 % et 50 % du salaire annuel de base dépendant du type de fonction.

La méthodologie de calcul, aussi bien pour la partie collective que pour la partie individuelle, est décrite dans un règlement interne.

La rémunération variable est scindée en 2 parties:

- Une partie individuelle basée sur l'évaluation d'objectifs pertinents et neutres. Une part significative est basée sur la qualité de management ainsi que sur l'implication personnelle dans la transformation de la société.
- La partie collective est basée pour l'année 2012 sur les indicateurs financiers suivants:
  1. Le chiffre d'affaires consolidé
  2. L'EBITDA (Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)
  3. Le 'Net Promoter Score' (NPS = pourcentage de clients qui sont promoteurs - pourcentage de clients qui sont détracteurs)

Le résultat de la partie collective est soumis pour contrôle chaque semestre au Comité de Rémunération et de Nomination avant l'octroi.

En cas de non atteinte des objectifs financiers, le résultat de la partie collective peut être ramené à 0 %.

En cas d'insuffisance de performance personnelle, la part financière individuelle peut être également réduite voire annulée.

La performance individuelle du CEO est déterminée par le Comité de Rémunération et de Nomination; la performance individuelle des autres membres du Management Exécutif est proposée par le CEO au Comité de Rémunération et de Nomination. Le Conseil d'Administration décide d'accepter les propositions ou les rejette le cas échéant.

La part variable est évaluée et fixée semestriellement.

Les résultats du premier semestre sont établis en septembre de l'année en cours; les résultats du second semestre sont établis en mars de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le bonus de performance est octroyé en cash ou en options sur actions non liées à la société.

## 2.b. La 'Strategic Letter'

La 'Strategic Letter' est un bonus exceptionnel dont l'éligibilité et l'octroi sont proposés et évalués par le Comité de Rémunération et de Nomination de façon discrétionnaire et approuvés par le Conseil d'Administration.

En 2012, une 'Strategic Letter' a été accordée à tous les membres du Management Exécutif. Le CEO bénéficie quant à lui d'une 'Strategic Letter' contractuelle.

Les KPI's évalués sont les suivants:

- Cash-flow opérationnel
- Churn postpaid
- Customer NPS improvement

## 2.c. LTR 2011-2013

Le 'LTR 2011-2013' est un bonus long terme de rétention octroyé en 2011 dans le but d'assurer une stabilité au sein des membres du Management Exécutif pendant une période de trois ans.

Il est lié à une condition de présence en mars 2013 et est octroyé à ce moment sous forme d'options sur actions non liées à la société.

Ces options seront bloquées pendant 1 an.

Il est basé sur un pourcentage s'appliquant tant sur 4 périodes de bonus de performance que sur les mêmes KPI's financiers et ce, pour les deux semestres 2011 et les deux semestres 2012.

Le CEO ayant commencé son activité fin 2011 ne participe pas à ce plan.

## 3.a. Assurance groupe - plan de pension complémentaire

Le plan de pension complémentaire est un plan à contributions définies.

La réserve acquise est constituée de contributions patronales et personnelles.

## 3.c. Plan de participation aux bénéfices

Une Convention Collective de Travail a été conclue, conformément à la loi du 22 mai 2001, pour partager 1 % du bénéfice net sous certaines conditions aux membres du personnel y compris les membres du Management Exécutif.

Au cas où les conditions ne sont pas remplies, aucune participation aux bénéfices ne sera accordée.

Le montant attribué à chaque employé, en ce inclus les membres du Management Exécutif, est identique quel que soit le niveau de fonction qu'il exerce.

## > La rémunération détaillée des membres du Management Exécutif

| CEO  | 2011               |                 | 2012               |
|--|--------------------|-----------------|--------------------|
|  | B. Scheen          | JM. Harion      |                    |
| - rémunération de base brute:  | 266.080 €          | 23.333 €        | 298.945 €          |
| - rémunération variable brute en cash et/ou options non liées à la société:                    | 534.835 €          |                 | 76.240 €           |
| - autres composantes de la rémunération (contributions patronales au plan de pension exclues): | 12.491 €           | 291 €           | 37.134 €           |
| - assurances risques:  | 7.622 €            |                 | 9.866 €            |
| - autres composantes:  | 4.869 €            | 291 €           | 27.268 €           |
| - contributions patronales à l'assurance pension:  | 47.764 €           | 6.604 €         | 70.961 €           |
| <b>Total</b>   | <b>861.170 €</b>   | <b>30.228 €</b> | <b>483.280 €</b>   |
| <b>Management Exécutif (à l'exception du CEO)</b>  | <b>2011</b>        | <b>2012</b>     |                    |
| - rémunération de base brute:  | 1.721.246 €        |                 | 1.951.232 €        |
| - rémunération variable brute en cash et/ou options non liées à la société:                    | 1.107.543 €        |                 | 885.465 €          |
| - autres composantes de la rémunération (contributions patronales au plan de pension exclues): | 133.765 €          |                 | 177.152 €          |
| - assurances risques:  | 43.663 €           |                 | 47.766 €           |
| - autres composantes:  | 90.102 €           |                 | 129.385 €          |
| - contributions patronales à l'assurance pension:  | 264.023 €          |                 | 287.614 €          |
| <b>Total</b>   | <b>3.226.577 €</b> |                 | <b>3.301.463 €</b> |
| <b>Total global:</b>   | <b>4.117.975 €</b> |                 | <b>3.784.743 €</b> |

Tous les montants rapportés le sont sur base d'un montant brut, à l'exclusion de la sécurité sociale de l'employeur et de toute taxe due par l'employeur, notamment sur les primes d'assurances.

La rémunération variable prise en considération est la rémunération variable effectivement payée sur la période concernée ou dans le cas d'options non liées à la société, les options effectivement octroyées pendant la période concernée. La formule 'Black & Scholes' est utilisée pour la valorisation des options.

Le Management Committee de 2012 (à l'exception du CEO) est constitué de 9,4 temps plein. Il était constitué de 8,5 temps plein en 2011. Les membres du Management Committee qui n'ont pas été en service toute l'année sont pris en compte prorata temporis.

Tous les montants de rémunération déclarés ci-dessus concernent les activités belges et luxembourgeoises. Une indemnité de sortie correspondant à 8 mois de rémunération a été payée à Monsieur Pascal Koster en 2012.

En 2012, le montant de la rémunération variable du CEO ne représente que le variable d'une demi-année suite au décalage dans le temps du paiement des bonus et à l'entrée en service du nouveau CEO seulement fin 2011. Le montant de la rémunération variable du CEO en 2011 résulte de la clôture anticipée de différents bonus suite à sa nomination au sein du groupe France Télécom au cours de l'année 2011.

Le montant «autres composantes de la rémunération» du CEO et du Management Committee inclut les frais de logement du CEO et de certains membres du Management Committee.

Aucune action, option ou aucun autre droit d'acquiescer des actions de la société n'ont été accordés, exercés ou ne sont venus à échéance en 2012.

## > Politique de rémunération des administrateurs

Pour l'année 2012, les administrateurs indépendants recevront une rémunération annuelle forfaitaire de 33.000 euros ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2.200 euros par réunion d'un comité statutaire ou ad hoc à laquelle ils ont participé. Ces montants ont été déterminés sur base d'un benchmark réalisé entre les sociétés du BEL 20. Cette rémunération sera payée (pro rata temporis si nécessaire) après l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels de l'année sous revue.

Il s'agit des administrateurs suivants:

- Eric Dekeuleneer
- Conseils Gestion Organisation (représentée par Philippe Delaunois)
- SOGESTRA (représentée par Nadine Lemaître-Rozencweig)
- Johan Deschuyffeleer

Le président du Conseil d'Administration, Monsieur Jan Steyaert, recevra pour l'année 2012 une rémunération annuelle forfaitaire de 66.000 euros ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2.200 euros par réunion d'un comité du conseil dont il est membre. Comme pour les administrateurs indépendants, ces montants ont été déterminés sur base d'un benchmark réalisé entre les sociétés du BEL 20. Cette rémunération sera payée (pro rata temporis si nécessaire) après l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels de l'année sous revue.

Les administrateurs suivants exercent leur mandat gratuitement:

- Jean Marc Harion <sup>(1)</sup>
- Brigitte Bourgoin
- Bertrand du Boucher
- Gérard Ries
- Wirefree Services Belgium (représentée par Monsieur Aldo Cardoso)
- Geneviève André-Berliat
- Benoit Scheen

## > La rémunération détaillée des administrateurs

| Administrateurs  | Rémunération annuelle forfaitaire | Comité d'Audit  | Comité de Rémunération et de Nomination | Comité Stratégique | Comité de Supervision de Gouvernance | Total            |
|--|-----------------------------------|-----------------|---|--------------------|--------------------------------------|------------------|
| Jan Steyaert (président du Conseil d'Administration)   | 66.000 €                          | 0 €             | 4.400 €                                 | 15.400 €           | 4.400 €                              | 90.200 €         |
| Conseils Gestion Organisation (représentée par Monsieur Philippe Delaunois) (administrateur indépendant) | 33.000 €                          | 11.000 €        | 4.400 €                                 | 15.400 €           | 4.400 €                              | 68.200 €         |
| Eric Dekeuleneer (administrateur indépendant)  | 33.000 €                          | 13.200 €        | 4.400 €                                 | 0 €                | 4.400 €                              | 55.000 €         |
| SOGESTRA (représentée par Madame Nadine Lemaître-Rozencweig) (administrateur indépendant)                | 33.000 €                          | 13.200 €        | 4.400 €                                 | 0 €                | 0 €                                  | 50.600 €         |
| Johan Deschuyffeleer (administrateur indépendant)  | 33.000 €                          | 0 €             | 0 €                                     | 13.200 €           | 0 €                                  | 46.200 €         |
| <b>Total</b>   | <b>198.000 €</b>                  | <b>37.400 €</b> | <b>17.600 €</b>                         | <b>44.000 €</b>    | <b>13.200 €</b>                      | <b>310.200 €</b> |

(1) Monsieur Jean Marc Harion (CEO) est rémunéré sous son statut d'employé (voir ci-dessus).

## 2. Faits marquants 2012

### 2.1 Évolution du marché

La concurrence sur le marché s'est encore intensifiée en 2012, tous les opérateurs cherchant à acquérir et à fidéliser des clients dans un contexte de saturation du marché. Selon les estimations de Mobistar, le nombre de cartes SIM actives sur le marché belge a atteint 114 % de la population fin 2012.

Mobistar a terminé l'année sur un total de 4.321,6 mille clients mobiles actifs (y compris 'Mobile Broadband' et les MVNO, Luxembourg exclu), soit une augmentation annuelle de +5,3 %. Mobistar a préservé sa position sur le marché belge avec une part de marché de 34,0 %. Ces chiffres ne comprennent pas l'essor des cartes 'Machine-to-Machine' qui ont augmenté, passant de 417,0 mille unités fin 2011 à 518,1 mille fin 2012.

Le nombre de clients postpaid a atteint 68,1 % de la base totale (hors MVNO) fin 2012, contre 66,3 % en 2011.

L'approche segmentée par le biais des MVNO (Mobile Virtual Network Operators) et des partenariats constitue toujours pour Mobistar la meilleure stratégie pour gagner des parts de marché dans des segments spécifiques où l'opérateur lui-même n'est pas actif. Mobistar peut ainsi bénéficier du succès de ses partenaires. Le nombre de clients MVNO a augmenté de 50,8 % en un an, passant de 589.830 clients actifs enregistrés fin décembre 2011 à 889.540 clients actifs enregistrés un an plus tard. Cette croissance est autant due aux partenaires 'full MVNO' que 'light MVNO'.

### 2.2 Évolution des offres et services

Les conséquences de la nouvelle loi télécom ont été anticipées par le lancement en avril 2012 de nouvelles formules d'abonnements sans engagement de la gamme 'Animaux' (Ecoreuil, Kangourou, Dauphin et Panthère).

Mobistar a également réagi à la forte concurrence sur l'internet mobile en baissant les prix de ses abonnements Kangourou et Panthère illimités, et en augmentant le volume des données comprises dans les abonnements Dauphin.

Le renouvellement des formules tarifaires et la baisse des prix ont été bien accueillis par les consommateurs et fin décembre 2012, 43 % des clients abonnés résidentiels de Mobistar possédaient un abonnement 'Animal'.

Pour une description plus exhaustive de nos offres et services, nous vous renvoyons à la partie 'Le client au centre des priorités' (page 18) de ce rapport annuel.

### 2.3 Distribution

Mobistar poursuit une stratégie de distribution basée sur trois lignes directrices:

- Augmentation du poids de la distribution exclusive (Mobistar Centers, ventes à distance, ventes en ligne, ...).
- Présence au travers de canaux complémentaires, de partenariats et d'implantations régionales.
- Promotion des ventes de Mobistar dans les canaux de distribution non uniquement dédiés à la téléphonie.

Fin 2012, la chaîne de Mobistar Centers comptait 161 magasins. Quarante-cinq de ces points de vente sont détenus en propre. Outre les objectifs commerciaux traditionnels, la chaîne Mobistar continue à mettre l'accent sur la fidélisation et le service au client.

### 2.4 Mobistar Enterprise Services S.A.

Mobistar Enterprise Services S.A. (MES) fait partie du groupe Mobistar depuis le 1er avril 2010. Les synergies entre les deux sociétés sont évidentes, particulièrement sur les marchés professionnels (consolidation du portefeuille en tant qu'acteur télécom convergent) et dans le domaine du réseau (internalisation et réduction des dépenses en faveur d'autres acteurs du marché).

Sur le marché vocal fixe, MES a poursuivi la migration des clients à forte valeur vers des solutions convergentes Mobistar (mobile, fixe et internet). Toutes les migrations de voix fixe devraient être achevées en 2013. Pour ce qui concerne le segment data fixe, le portefeuille data de MES fait toujours l'objet d'un 'cross-selling' croissant vers les clients Mobistar existants.

Du côté du réseau, 255 fibres optiques remplacent les liaisons externalisées de Mobistar par des liaisons MES. Mobistar peut ainsi envoyer du trafic national via le réseau de MES et le trafic international de MES peut être convoyé par Mobistar, dans les deux cas à des tarifs de terminaison inférieurs à ceux du passé.

MES continue également de fournir des services de gros à KPN Group Belgium pour les produits et services vocaux fixes et internet à leurs clients résidentiels.

### 2.5 Orange Communications Luxembourg S.A.

Les parts de marché mobiles sont restées stables en 2012. L'opérateur historique (EPT-Luxgsm) représente 48,2 % des parts, les autres 51,8 % se partageant entre Tango (37,2 %) et Orange Communications Luxembourg S.A. (14,6 %).

Fin décembre 2012, Orange Communications Luxembourg S.A. totalise 105.805 clients actifs en téléphonie mobile, soit une progression de 6,6 % par rapport à l'année précé-

dente. Au cours du dernier trimestre 2012, la filiale luxembourgeoise de Mobistar a séduit 2.626 nouveaux clients. Orange Communications Luxembourg S.A. clôture l'exercice 2012 sur un chiffre d'affaires de la téléphonie s'élevant à 65,5 millions d'euros, contre 60,6 millions d'euros fin décembre 2011, ce qui représente une augmentation de 8,1 %. Le chiffre d'affaires total de l'exercice 2012 s'élève à 75,5 millions d'euros, une progression de 14,9 % par rapport aux 65,7 millions d'euros enregistrés un an auparavant. Cette progression résulte du succès des ventes de téléphones mobiles: au cours du quatrième trimestre 2012, le chiffre d'affaires de vente de terminaux a ainsi doublé par rapport au quatrième trimestre 2011, passant de 5,0 millions d'euros en 2011 à 9,9 millions d'euros en 2012. Le revenu mensuel moyen par client pour l'exercice 2012 s'élève à 51,88 euros par mois par client, contre 50,76 euros par mois par client pour l'exercice 2011.

Orange Communications Luxembourg S.A. a maintenu son empreinte commerciale avec un total de 18 points de vente à la fin 2012.

Du côté réseau, 254 sites GSM 2G et 196 sites UMTS 3G sont opérationnels. En 2012, la société a entamé le déploiement de son réseau LTE 4G et fin 2012, la société disposait d'un réseau de 98 sites LTE 4G opérationnels, couvrant 66,4 % de la population. A partir d'octobre 2012, la société a lancé la commercialisation de ses premières offres LTE (avec une offre internet illimité à 39 euros par mois).

Les tarifs de terminaison mobile ('Mobile Termination Rates' - MTR) sont restés identiques en 2012. Le régulateur luxembourgeois (ILR) a fixé les prix MTR pour la période allant de 2006 à 2008. Ils sont restés inchangés depuis.

## 2.6 Evolution du cours de l'action Mobistar

Au début de l'année 2012, le cours de l'action Mobistar a présenté la même tendance baissière que celle que nous avons déjà notée après que France Télécom ait terminé l'évaluation stratégique de son portefeuille international d'actifs, durant l'exercice 2011. Les prix sont soumis à la pression de la régulation et à la concurrence féroce que se livrent les principaux acteurs télécom, avec une tendance baissière pour conséquence.

Jusqu'en février 2012, lors de la publication des résultats de l'exercice 2011, le cours de l'action Mobistar a suivi approximativement la même orientation que l'indice Dow Jones EURO STOXX Telecom. Malgré des résultats 2011 pour la plupart en ligne avec les prévisions, le marché s'est montré déçu des perspectives pour 2012. Mobistar s'est fondé sur la nouvelle loi télécom et sur les promotions 'fixe vers mobile' agressives de l'opérateur dominant pour expliquer la large fourchette des prévisions données. Le sentiment que ces prévisions étaient relativement prudentes s'est emparé

des analystes après que Mobistar ait présenté ses perspectives d'EBITDA 2012, en février 2012.

En avril 2012, Mobistar a développé une nouvelle segmentation sur la base des profils d'utilisateur, ces derniers étant symbolisés par des animaux. Chaque animal illustre un type d'abonnement adapté aux besoins spécifiques de chaque groupe cible. Avec ces nouvelles offres, les utilisateurs peuvent encore mieux maîtriser leur consommation. Grâce au lancement de cette nouvelle segmentation, le cours de l'action a pu récupérer une partie du terrain perdu.

Lorsque les résultats du premier trimestre ont été publiés, fin avril 2012, les investisseurs se sont, toutefois, rendu compte que les prévisions de février 2012 étaient plus réalistes qu'ils ne l'avaient initialement imaginé. Dès cet instant, le cours de l'action Mobistar s'est écarté de l'indice sectoriel global. Le renouvellement du contrat 'Full MVNO' avec Telenet au début du mois de mai 2012 n'a eu pratiquement aucun impact sur le prix de l'action.

En juillet 2012, Mobistar a présenté des résultats en ligne avec les prévisions données et a confirmé ses perspectives pour l'exercice 2012. Cependant, l'extourne exceptionnelle d'une provision importante a été interprétée par le marché comme une dégradation des résultats sous-jacents de la société. Depuis août 2012, la sous-performance relative par rapport à l'indice Dow Jones EURO STOXX Telecom est restée relativement stable, mais le fait que l'indice sectoriel soit lui-même sous pression s'est traduit par des performances similaires pour le cours de l'action Mobistar. En ce sens, l'exercice 2012 est, sur le plan de la performance du cours de l'action Mobistar, le plus mauvais des 14 dernières années.

## 2.7 Événements importants survenus après la clôture de l'année comptable

Aucun événement ayant un impact sur la clôture n'est intervenu entre la date à laquelle le bilan a été établi et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée par le Conseil d'Administration.

## 3. Commentaires sur les comptes consolidés établis suivant les normes internationales IFRS

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés Mobistar S.A., Mobistar Enterprise Services S.A. (ci-après MES), la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (ci-après OLU), 50 % de l'association momentanée 'Irisnet' et depuis le 1er novembre 2012, 28,16 % d'IRISnet S.C.R.L. (ci-après IRISnet).

OLU, société de droit luxembourgeois, a été acquise le 2 juillet 2007 par Mobistar S.A. L'achat portait alors sur 90 %

des actions d'OLU. Les 10 % restants ont été acquis le 12 novembre 2008. Les résultats d'OLU sont entrés à 100 % dans le périmètre de consolidation dès le 2 juillet 2007.

MES, société de droit belge, a été acquise le 31 mars 2010 par Mobistar S.A. L'achat portait sur 100 % des actions de la filiale. Cette société fait partie du périmètre de consolidation du groupe Mobistar depuis le 1er avril 2010.

L'association momentanée 'Irisnet' est constituée à parts égales par France Télécom S.A. et Belgacom S.A. (le partenaire initial Telindus S.A. fait partie intégrante de Belgacom S.A. depuis le 1er janvier 2010). Mobistar S.A. ne détient pas de droit de vote direct ou indirect dans Irisnet. Cependant, en application du SIC 12, Mobistar estime qu'Irisnet est effectivement contrôlée par Mobistar et son partenaire Belgacom. De plus, Mobistar estime que les risques et avantages ne sont pas supportés par France Télécom mais par Mobistar.

Début novembre 2012, l'association momentanée Irisnet a mis fin à ses activités. Les activités d'Irisnet ont été reprises par une société nouvellement créée (IRISnet S.C.R.L.). Irisnet se limitera à collecter le solde des créances ouvertes au 31 octobre 2012 et procédera à la liquidation légale de l'association momentanée.

En raison de la cessation des activités de l'association momentanée, Mobistar a décidé d'inclure dans la clôture de l'exercice 2012 toutes les entrées comptables relatives à la liquidation légale de l'association momentanée. Cette révision permet au Groupe d'enregistrer un revenu complémentaire s'élevant à 9,8 millions d'euros au cours du quatrième trimestre 2012.

IRISnet S.C.R.L. a été mise sur pied en juillet 2012 afin de reprendre les activités de l'association momentanée Irisnet. La reprise effective des activités a eu lieu le 1er novembre 2012. Mobistar a investi 3.450.000 euros, soit 345.000 actions sur un total de 1.225.000 actions émises par la nouvelle société. Etant donné la structure de son actionnariat, IRISnet sera comptabilisée dans les comptes consolidés du groupe Mobistar selon la méthode de mise en équivalence. Au vu de l'impact limité des résultats générés en 2012, aucun impact n'a été pris en compte dans les résultats consolidés de l'exercice 2012.

### 3.1 Résultats

En 2012, le Groupe a enregistré un bénéfice net consolidé de 185,7 millions d'euros, une diminution de 16,0 % par rapport aux 221,0 millions d'euros réalisés au cours de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires consolidé a diminué de 0,4 %, passant de 1.657,6 millions d'euros en 2011 à 1.650,5 millions d'euros en 2012. Le chiffre d'affaires de la téléphonie a dimi-

nué, passant de 1.505,8 millions d'euros en 2011 à 1.450,0 millions d'euros un an plus tard. Le revenu provenant de la vente de matériel, en particulier de terminaux GSM, a montré une progression de 32,1 % à 200,5 millions d'euros contre 151,8 millions d'euros en 2011.

En 2012, la base clients consolidée totale du groupe Mobistar a augmenté de 5,3 % pour atteindre 4.427.405 clients, pour un chiffre d'affaires consolidé de 1.650,5 millions d'euros (-0,4 % en un an).

Fin 2012, le nombre de clients actifs en téléphonie mobile (MVNO et OLU exclus) a atteint 3.432.060, ce qui représente une diminution de 2,4 % par rapport aux 3.515.593 clients actifs un an plus tôt. Ce sont principalement des clients abonnés qui ont opté pour Mobistar, de telle sorte que la part des abonnés dans la base clients a augmenté pour atteindre 68,1 % fin 2012, contre 66,3 % fin 2011.

Le nombre de clients MVNO a augmenté de 50,8 %, passant de 589.830 clients actifs fin décembre 2011 à 889.540 clients actifs fin décembre 2012 suite au succès des partenaires MVNO.

La demande pour l'internet mobile, stimulée par l'utilisation des smartphones et des tablettes, s'est nettement accrue en 2012. De plus en plus de consommateurs belges désirent avoir partout et à tout moment accès à l'internet, à Facebook et Twitter, et à leur messagerie. Près de 80 % des abonnements 'Animaux' vendus comprennent des données mobiles et les consommateurs achètent également davantage de smartphones. Dans les Mobistar Centers, la part des smartphones dans la vente de terminaux atteint les 50 %. Le nombre de clients détenteurs d'un smartphone sur notre réseau a augmenté de 52 % en un an, passant de 19 % des clients en janvier 2012 à près de 26 % à la fin de l'année. Cette tendance est confirmée par le véritable succès de l'iPhone 5, de l'offre couplée au Samsung Galaxy S3 et de l'action Samsung 'Gio', une offre subventionnée ponctuelle lancée au cours du quatrième trimestre 2012. C'est au quatrième trimestre 2012 qu'a été enregistrée la plus forte croissance du trafic des données mobiles: celui-ci a augmenté de 70 % par rapport au troisième trimestre 2012. Fin décembre 2012, la part des données mobiles dans le chiffre d'affaires de la téléphonie de Mobistar s'élève à 41,4 %, contre 37,1 % un an auparavant.

Au cours de l'exercice 2012, les revenus du groupe Mobistar ont été à nouveau pénalisés par la baisse des tarifs de terminaison mobile en janvier 2012 et des tarifs de roaming en juillet 2011 et 2012. L'impact de ces baisses sur le chiffre d'affaires s'élève respectivement à 29,6 millions d'euros et 28,9 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 52,0 millions d'euros en 2012, à comparer aux 42,0 millions d'euros réalisés en 2011. Ces produits proviennent principalement

des revenus de la refacturation de services prestés pour le groupe France Télécom et des revenus générés par les informations fournies aux autorités judiciaires.

Début novembre 2012, l'association momentanée Irisnet a mis fin à ses activités. Les activités d'Irisnet ont été reprises par une société nouvellement créée (IRISnet S.C.R.L.). Irisnet se limitera à collecter le solde des créances ouvertes au 31 octobre 2012 et procédera à la liquidation légale de l'association momentanée. En raison de la cessation des activités de l'association momentanée, Mobistar a décidé d'inclure dans la clôture de l'exercice 2012 toutes les entrées comptables relatives à la liquidation légale de l'association momentanée. Cette révision permet au Groupe d'enregistrer un revenu complémentaire s'élevant à 9,8 millions d'euros au cours du quatrième trimestre 2012.

La politique très rigoureuse en matière de contrôle des dépenses du Groupe a été maintenue en 2011. Cela a permis au Groupe de maintenir sous contrôle l'augmentation des charges d'exploitation. Celles-ci ont été essentiellement influencées par le coût d'acquisition des produits et services vendus (à la suite de l'augmentation continue des ventes de terminaux), par les frais de personnel (liés aux investissements consentis dans le département commercial et le service clientèle afin d'améliorer la relation avec le client) et par les amortissements (dont l'accroissement est principalement lié aux changements intervenus dans la durée d'utilité des biens impactés par le renouvellement du système IT. Enfin, par rapport à l'exercice précédent, certains litiges importants ont dû être provisionnés en 2012. Ces éléments ont résulté en une augmentation des charges opérationnelles du Groupe, qui sont passées de 1.359,9 millions d'euros en 2011 à 1.425,6 millions d'euros en 2012.

Les coûts d'interconnexion ont diminué.

Les coûts d'acquisition des produits et services vendus ont enregistré une hausse suite à la croissance des revenus provenant de la vente d'équipements, en particulier dans le domaine des smartphones (49,7 millions d'euros).

Le coût des services et biens divers a enregistré une diminution de 15,7 millions d'euros pour s'élever à 281,8 millions d'euros. Un impact positif important est lié à la baisse de 17,5 millions d'euros de la provision relative à la compensation en matière de service universel. Suite à la décision de la Cour survenue en 2011 et à l'évolution de la législation, Mobistar a revu son approche de calcul de la provision, passant d'une analyse basée sur la 'perte de revenu' à une base d'estimation de type 'charges nettes'. Les honoraires, qui incluent les consultants IT et les activités sous-traitées, ont enregistré une hausse de 8,8 millions d'euros en 2012. Les dépenses commerciales ont quant à elles été réduites de 7,8 millions d'euros, de même que les commissions qui ont diminué de 4,1 millions d'euros.

L'entreprise n'est impliquée dans aucune activité de recherche et de développement, aucune charge n'est donc imputée sous cette rubrique.

Les frais de personnel ont augmenté suite à la progression du nombre de team members et de l'indexation salariale de 3,47 % enregistrée début 2012. Le nombre moyen d'employés exprimé en équivalents temps plein a augmenté, passant de 1.859,3 en 2011 à 1.896,0 en 2012. Cette augmentation a principalement porté sur les équipes de vente et sur le service clientèle afin d'améliorer nettement l'expérience client.

Les amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles ont augmenté de 14,1 % pour s'établir à 217,2 millions d'euros en 2012, contre 190,3 millions d'euros en 2011. Suite à d'importants projets relatifs au swap technologique, la durée d'utilité des actifs concernés a été revue et raccourcie afin de tenir compte des dates attendues de démantèlement. Ce changement a entraîné une hausse des amortissements pour un montant total de 14,1 millions d'euros. En 2012, un amortissement accéléré exceptionnel des développements de logiciels a été enregistré afin de refléter l'impact de l'évolution de la stratégie IT. Le coût pour la société s'élève à 15,5 millions d'euros.

La provision pour créances douteuses, en hausse de 14,6 millions d'euros, influence largement la rubrique 'Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours et sur créances commerciales'. Cette hausse s'explique en partie par la baisse des réductions de valeur en 2012 comparé à 2011, qui a entraîné une diminution de l'extourne de la provision (-10,4 millions d'euros). Cette hausse résulte également du ralentissement dans le recouvrement des factures lié aux circonstances économiques (l'impact pour Mobistar S.A. s'élève à 5,0 millions d'euros). Orange Communications Luxembourg S.A. a également augmenté sa provision pour créances douteuses en 2012 (1,6 million d'euros) suite aux problèmes de son système de facturation qui ont entraîné un grand nombre de contestations et de risques liés au recouvrement de ses factures.

Les autres charges d'exploitation ont diminué de 1,5 millions d'euros.

En 2012, les produits financiers se sont élevés à 0,5 million d'euros, une légère diminution de 0,4 million d'euros par rapport aux 0,9 million d'euros actés au terme de l'exercice précédent. Les charges financières se sont élevées à 11,2 millions d'euros, en légère diminution par rapport à 2011 (0,6 millions d'euros). Les charges financières sont essentiellement influencées par les taux d'intérêts payés sur les emprunts, ceux-ci ont été légèrement inférieurs en 2012 comparé à 2011.

Pour l'exercice écoulé, le bénéfice net réalisé s'établit à 185,7 millions d'euros, en diminution de 16,0 % après prise

en compte d'une charge d'impôts sur le résultat de 80,5 millions d'euros. Tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action ont régressé de 16,0 % pour s'établir à 3,09 euros.

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 2 mai 2012 a ratifié la proposition faite par le Conseil d'Administration d'octroyer un dividende ordinaire brut de 2,90 euros par action ordinaire et un dividende extraordinaire brut de 0,80 euro par action ordinaire sur les résultats de 2011.

Pour l'exercice 2012, le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, qui se réunira le 2 mai 2013, de distribuer un dividende ordinaire brut de 1,80 euro par action ordinaire.

### 3.2 Bilan

Le total du bilan consolidé a atteint 1.347,0 millions d'euros au terme de l'exercice 2012, soit une diminution de 34,5 millions d'euros par rapport aux 1.381,5 millions d'euros actés au terme de l'exercice précédent.

Les actifs non-courants s'élèvent à 1.045,8 millions d'euros à fin 2012, contre 1.070,3 millions d'euros à fin 2011, et se composent des éléments suivants:

- Le goodwill de 80,1 millions d'euros qui résulte de:
  - o l'acquisition de Mobistar Affiliate S.A. (10,6 millions d'euros) en 2001;
  - o l'acquisition d'OLU (70,9 millions d'euros) en 2007, ajusté de 2,2 millions d'euros (diminution) après l'acquisition des parts restantes d'OLU en 2008;
  - o l'acquisition de MES en 2010 (0,8 million d'euros).Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours de l'exercice. La valeur recouvrable de celui-ci excédant sa valeur comptable à la fin de l'exercice, aucune réduction de valeur n'a été actée.
- Les immobilisations incorporelles qui affichent une valeur nette de 286,5 millions d'euros à fin 2012 à comparer aux 312,0 millions d'euros à fin 2011. Les valeurs relatives aux licences sont les suivantes (respectivement valeur d'acquisition, valeur nette comptable à la fin de la période, période d'amortissement restante):
  - o 2G (extension): 74,4 millions d'euros, 43,5 millions d'euros, 35 mois;
  - o 3G: 149,0 millions d'euros, 77,2 millions d'euros, 99 mois;
  - o 4G (2.6 Ghz): 20,0 millions d'euros, 20,0 millions d'euros, depuis la date à laquelle elle sera techniquement prête jusqu'en juin 2027.Un amortissement accéléré de 15,5 millions d'euros a été enregistré suite à l'évolution de la stratégie IT.
- Les immobilisations corporelles qui s'élèvent à 665,0 millions d'euros à la fin de l'exercice 2012 à comparer aux 666,0 millions d'euros actés à la fin de l'exercice 2011. En 2012, suite à la modification de la durée d'utilité des

immobilisations corporelles et incorporelles, un amortissement accéléré a été reconnu pour un montant de 14,5 millions d'euros (12,4 millions en 2011) et acté sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur' dans le compte de résultat. Les modifications enregistrées au cours de l'exercice ont été déterminées par actif individualisé afin de prendre en compte l'évolution technologique et IT. L'obsolescence, le démantèlement ou les pertes sont également pris en considération.

- En 2012, le Groupe a investi dans une nouvelle société belge (IRISnet S.C.R.L.) à hauteur de 3,5 millions d'euros, ce qui représente 28,16 % du capital. Cette société sera traitée comme une entreprise associée. IRISnet S.C.R.L. a débuté ses activités le 1er novembre 2012. Au vu de l'impact limité des résultats générés en 2012, aucun impact n'a été pris en compte dans les résultats consolidés de l'exercice 2012.
- Les autres actifs non-courants qui passent de 5,8 millions d'euros fin 2011 à 4,0 millions d'euros fin 2012. La diminution est principalement due au transfert vers la rubrique 'Autres actifs courants' de la partie arrivant à échéance dans l'année des avances à long terme accordées à certains partenaires.
- Les actifs nets d'impôts différés qui ont trait, pour l'essentiel, aux crédits d'impôt liés aux investissements, aux différences temporaires résultant de la prise en charge des coûts d'emprunts et des coûts de développement des sites intranet, aux revenus alloués aux minutes de trafic octroyées gratuitement aux clients dans le cadre des contrats d'abonnement et de l'amortissement des actifs de démantèlement, ainsi qu'à l'intégration des pertes reportées d'OLU, s'élèvent à 6,7 millions d'euros au terme de l'exercice 2012.

Les actifs courants diminuent d'un exercice à l'autre, passant d'un total de 311,2 millions d'euros fin 2011 à 301,2 millions d'euros fin 2012. Ils se composent des éléments suivants:

- Les stocks de marchandises qui s'élèvent à 20,6 millions d'euros fin 2012, contre 16,5 millions d'euros fin 2011. L'augmentation du niveau d'inventaire s'explique en partie par le lancement d'offres groupées (combinaison d'un plan tarifaire et d'un terminal) qui a postposé la décomptabilisation de l'inventaire transféré aux canaux de distribution à partir de la date de transfert au distributeur jusqu'à la date de réception par le client final (2,8 millions d'euros).
- Les créances commerciales qui s'élèvent à 230,2 millions d'euros à fin 2012, contre 225,3 millions d'euros à fin 2011. Cette légère augmentation résulte de la compensation d'une diminution marginale des créances liées au 'Chiffre d'affaires de la téléphonie' (consécutif à la baisse de ce chiffre d'affaires lui-même) et de l'augmentation des créances liées aux distributeurs (consécutif au niveau particulièrement élevé des ventes de terminaux au cours du quatrième trimestre 2012). Le ra-

lentissement dans le recouvrement des factures fin 2011 s'est stabilisé dans le segment résidentiel, mais a à nouveau nécessité une légère augmentation de la provision pour créances douteuses (jusqu'à 2,1 %) en 2012. Davantage de difficultés ont été enregistrées dans le segment des petites et moyennes entreprises, entraînant une hausse de la provision pour créances douteuses dans ce segment. Le Groupe ne dépend pas de la situation de clients importants, aucun d'entre eux ne représentant plus de 10 % de son chiffre d'affaires. Le risque client est réparti sur plus de 4 millions de clients.

- Les 'autres actifs courants et produits acquis' qui diminuent, passant de 62,3 millions d'euros au terme de l'exercice 2011 à 38,2 millions d'euros à fin 2012. Cette variation est essentiellement due à la situation en matière de TVA à fin 2012 par rapport à 2011 (passage d'un solde débiteur de 5,5 millions d'euros à un solde créditeur), à la diminution du montant de factures à émettre relatives au chiffre d'affaires de la téléphonie (-4,6 millions d'euros) et à l'impact de la nouvelle loi télécom qui a accéléré la libération des montants liés aux gratuités incluses dans les plans tarifaires précédents (-8,2 millions d'euros).
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 12,3 millions d'euros à fin 2012, en augmentation de 5,2 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice 2011. Le tableau des flux de trésorerie donne le détail des flux ayant donné lieu à cette évolution.

Les capitaux propres ont régressé de 36,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2012, passant de 394,0 millions d'euros à 357,8 millions d'euros:

- Le capital social s'élève à 131,7 millions d'euros.
- La réserve légale correspond à 10 % du capital social.
- L'évolution du bénéfice reporté, qui passe de 249,1 millions d'euros à 212,9 millions d'euros, résulte du bénéfice net de l'exercice (185,7 millions d'euros), du paiement du dividende 2011 (222,1 millions d'euros) et du coût des transactions imputé en capitaux propres (-0,2 million d'euros).

Les dettes non-courantes sont constituées:

- Des dettes financières à plus d'un an (383,7 millions d'euros en 2012 contre 293,2 millions d'euros en 2011); ces montants correspondent à l'utilisation de la facilité de crédit accordée par le groupe France Télécom. La société a signé en 2010 une nouvelle facilité de crédit à long terme pour un montant de 450 millions d'euros, pour une période de 5 ans, au taux Euribor + 65 points de base de marge + 20 points de base de commission d'utilisation.
- Des provisions à long terme destinées à couvrir les litiges (14,9 millions d'euros en 2012 et 14,2 millions d'euros en 2011) essentiellement influencée par la reprise de la provision comptabilisée en 2010 et 2011 relative aux contrats déficitaires pour lesquels des coûts ont été encourus en 2012.

- Des coûts de démantèlement des sites et de remise en état des bâtiments loués (52,2 millions d'euros en 2012 contre 47,4 millions d'euros en 2011). L'augmentation est due à l'effet de désactualisation et à la modification du taux d'escompte.
- Du montant payable à plus d'un an relatif au renouvellement de la licence 2G, dans la mesure où l'entreprise a opté pour l'approche du paiement différé (28,3 millions d'euros à fin 2011, 13,4 millions d'euros à fin 2012).
- Des passifs d'impôts différés qui diminuent de 1,2 million d'euros; il n'y a par conséquent plus de passifs d'impôts différés à fin 2012.

Les dettes courantes diminuent de 78,5 millions d'euros, passant de 603,2 millions d'euros à fin 2011 à 524,7 millions d'euros à fin 2012:

- Les emprunts à court terme augmentent de 4,1 millions d'euros pour atteindre 22,6 millions d'euros fin 2012.
- L'encours des dettes commerciales est resté stable à 344,6 millions d'euros.
- Les dettes résultant des avantages accordés au personnel augmentent de 1,5 million d'euros, passant de 32,9 millions d'euros à fin 2011 à 34,4 millions d'euros à fin 2012.
- La différence observée en matière d'impôts sur le revenu est due au fait que le solde des impôts 2010 et 2011 a été payé en 2012 (pour un montant total de 105,0 millions d'euros). Les versements anticipés effectués en 2012 ont été légèrement inférieurs à ceux réalisés en 2011 en raison d'un résultat avant taxes inférieur.
- Les revenus différés correspondent aux paiements réalisés en avance dans le cadre de certains plans tarifaires qui n'ont pas été utilisés à la date de clôture, augmentés du montant des cartes prépayées émises mais non utilisées. La diminution provient essentiellement de la modification apportée à la structure des plans tarifaires. En effet, les plans tarifaires 'Animaux' ne permettent plus le report de la part non utilisée des services facturés, entraînant une diminution des revenus différés. La diminution du nombre de clients prépayés a également une influence négative sur les revenus différés. L'impact de ces deux évolutions dans les segments prepaid et postpaid s'élève à -11,7 millions d'euros.

### 3.3 Instruments financiers, objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de Mobistar se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et inter-sociétés à court terme. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de Mobistar. Mobistar dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes commerciales, afférents directement à ses activités.

Il convient d'observer que la politique de Mobistar n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

■ **Risque de taux:** Suite à la distribution particulièrement élevée en 2008 à ses actionnaires (près de 600 millions d'euros), la société a enregistré une dette s'élevant à 407,6 millions d'euros au 31 décembre 2012. La société n'a pas mis en place de couverture contre le risque de taux pouvant résulter de cette dette dont les intérêts sont basés sur l'Euribor + 65 points de base de marge + 20 points de base de commission d'utilisation. Au vu des taux d'intérêt actuellement bas et de la fluctuation du montant de sa dette à long terme, la société a décidé de ne pas mettre en place de couverture contre le risque de taux lié à sa dette à long terme.

■ **Risque de change:** L'entreprise n'est pas exposée à un risque significatif.

■ **Risque de crédit:** Mobistar ne négocie qu'avec des tierces parties reconnues et solvables. La politique prônée par Mobistar veut que tous les clients désireux de bénéficier de modalités de crédit soient soumis aux procédures de vérification de solvabilité. En outre, les soldes des créances commerciales sont contrôlés en permanence. La provision pour réduction de valeur sur clients douteux est calculée sur base de différents critères suivant le type de clients. Pour les clients 'hardware', la provision se base sur l'évaluation de la solvabilité du client au cas par cas. Dans certaines circonstances, les modalités de paiement prévoient un paiement à la livraison. Pour les clients 'airtime', la provision pour réduction de valeur tient compte du pourcentage du chiffre d'affaires réalisé ainsi que de la balance âgée des encours. Les pourcentages sont définis selon la segmentation de la clientèle, et en fonction du recouvrement des années précédentes. Tous les indicateurs sont revus annuellement.

■ **Risque de liquidité:** L'objectif poursuivi par Mobistar est de maintenir un équilibre entre la continuité et la souplesse de son financement, en recourant à des découverts bancaires, des prêts bancaires et des prêts inter-sociétés. Nous renvoyons au tableau synthétisant le profil d'échéance des actifs et passifs financiers.

## 4. Commentaires sur les comptes annuels de l'exercice 2011 de Mobistar S.A. établis suivant les normes comptables belges

### 4.1 Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 a atteint 1.533,1 millions d'euros, en augmentation de 0,6 % par rapport aux 1.524,5 millions d'euros réalisés durant l'exercice précédent.

La production immobilisée, comprenant les frais de développement informatique et les frais de recherche et de conception des nouveaux sites nécessaires au déploiement du réseau, a légèrement augmenté pour atteindre 4,8 millions d'euros.

Les autres produits d'exploitation se sont chiffrés à 54,9 millions d'euros, à comparer avec les 54,4 millions d'euros réalisés en 2011. Ces produits proviennent principalement des revenus de la refacturation de services prestés au sein du groupe France Télécom, des revenus de la refacturation des sites partagés avec les autres opérateurs, ainsi que des revenus générés par les informations fournies aux autorités judiciaires.

Les charges d'exploitation ont augmenté. Elles ont atteint 1.310,5 millions d'euros, en augmentation de 5,9 % par rapport aux 1.238,0 millions d'euros réalisés en 2011, et sont réparties comme suit:

- Les achats et approvisionnements ont représenté un montant de 687,9 millions d'euros, constitué essentiellement des coûts d'interconnexion (50,8 % du total, contre 52,6 % en 2011). Le solde est principalement constitué des charges liées à l'exploitation du réseau technique, des liaisons louées et du coût des ventes de GSM et de cartes SIM. Cette année, l'augmentation est également largement liée à l'achat de terminaux pour 50,6 millions d'euros. Les ventes de téléphones mobiles ont augmenté de 28 % en 2012 comparé à 2011.
- Le coût des services et biens divers a légèrement diminué de 15,9 millions d'euros pour atteindre 267,8 millions d'euros. Un impact positif important est lié à la baisse de 17,5 millions d'euros de la provision relative à la compensation en matière de service universel. Suite à la décision de la Cour survenue en 2011 et à l'évolution de la régulation, Mobistar a revu son approche de calcul de la provision, passant d'une analyse basée sur la 'perte de revenu' à une base d'estimation de type 'charges nettes'. Les honoraires qui incluent les consultants IT et les activités sous-traitées, ont enregistré une hausse de 3,7 millions d'euros en 2012, malgré une réduction des dépenses commerciales de 5,1 millions d'euros et des commissions versées de 3,2 millions d'euros.
- Les rémunérations, charges sociales et pensions ont représenté un montant de 151,5 millions d'euros, contre 142,7 millions d'euros durant l'exercice précédent. Les avantages du personnel sont influencés par l'évolution du nombre d'employés et l'augmentation de 3,47 % des salaires au 1er janvier 2012, suite à l'indexation et à un accord sectoriel. La comparaison entre 2011 et 2012 est également largement influencée par les efforts consentis au cours du deuxième semestre 2011 et poursuivis en 2012 dans le but de renforcer les équipes de ventes et service clientèle. Malgré ces impacts négatifs, l'augmentation des avantages du personnel s'est limitée à 6,2 %.
- Les amortissements et réductions de valeur sur frais

d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles se sont élevés à 175,8 millions d'euros pour l'exercice 2012, contre 161,4 millions d'euros en 2011. Les durées de vie de l'ensemble des immobilisations incorporelles et corporelles sont restées inchangées en 2012. Suite à d'importants projets relatifs au swap technologique, la durée d'utilité des actifs concernés a été revue et raccourcie afin de tenir compte des dates attendues de démantèlement. Ce changement a entraîné une augmentation des amortissements pour un montant total de 14,4 millions d'euros.

- Les réductions de valeur sur stocks et créances commerciales se sont montées à 17,5 millions d'euros en 2012, en progression principalement suite à l'augmentation nette des provisions pour créances douteuses liées aux créances commerciales. Cette évolution est liée à la diminution des 'autres charges d'exploitation'. En 2011, un montant de 14,3 millions d'euros de créances commerciales a été amorti, générant une utilisation de la provision. En 2012, des amortissements pour un total de 4,0 millions d'euros ont été enregistrés.
- Les provisions pour risques et charges concernant divers litiges se sont élevées à 0,1 million d'euros, contre 1,8 million d'euros en 2011. Aucun litige important n'a été enregistré en 2012, seules des évolutions mineures sur des litiges ouverts à fin 2011 sont à noter.
- Les autres charges d'exploitation ont représenté un total de 9,9 millions d'euros en 2012, contre 15,1 millions d'euros en 2011, évolution provenant essentiellement de la prise en perte définitive de créances commerciales provisionnées lors d'exercices antérieurs. Il est également à noter qu'une correction du précompte immobilier 2010 a eu un impact négatif de 0,9 million d'euros.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice ressort à 282,3 millions d'euros, une diminution de 18,1 % par rapport aux 344,6 millions d'euros réalisés en 2011.

Les produits financiers générés durant l'exercice se sont élevés à 0,6 million d'euros, un niveau inférieur à celui de l'année précédente en raison de la diminution des escomptes obtenus en 2012 en comparaison de ceux obtenus en 2011 et des taux d'intérêts inférieurs.

Les charges financières de l'exercice se sont inscrites à 10,8 millions d'euros, une diminution par rapport aux 12,7 millions d'euros supportés durant l'exercice précédent. Cette diminution est essentiellement due à l'évolution des taux d'intérêts.

En 2012, un amortissement exceptionnel a été enregistré sur les coûts de développement de logiciels afin de refléter l'impact du changement de la stratégie IT. Le coût pour la société s'élève à 15,5 millions d'euros. Les 12,0 millions d'euros de revenu extraordinaire enregistrés en 2011 étaient liés à la réévaluation de la créance financière d'OLU. Au terme de l'exercice, Mobistar S.A. a réalisé un bénéfice

avant impôts de 256,6 millions d'euros, une diminution de 25,7 % par rapport aux 345,5 millions d'euros réalisés en 2011. La charge d'impôts sur le revenu estimée pour l'exercice 2012 et les ajustements d'impôts d'exercices antérieurs se sont élevés à 81,9 millions d'euros, dont 50,1 millions d'euros ont été acquittés par le biais de versements anticipés d'impôts pour l'année 2012.

Mobistar S.A. a présenté un résultat net après impôts de 174,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2012, contre 236,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires d'affecter le résultat de la manière suivante:

|  | <u>Millions d'euros</u> |
|--|-------------------------|
| • Bénéfice de l'exercice à affecter                  | 174,7                   |
| • Bénéfice reporté de l'exercice précédent           | 33,3                    |
| • Bénéfice à affecter                                | 208,0                   |
| • Dividende ordinaire 2012 - 1,80 euro par action    | 108,0                   |
| • Plan de participation des travailleurs au bénéfice | 1,9                     |
| • Bénéfice à reporter                                | 98,1                    |

#### 4.2 Bilan

Le total bilantaire de la société s'est élevé à 1.272,2 millions d'euros, à comparer aux 1.290,5 millions d'euros rapportés lors de l'exercice 2011.

Les investissements en immobilisations incorporelles et corporelles effectués au cours de l'exercice s'élèvent à 170,1 millions d'euros, après avoir investi un montant net de 189,9 millions d'euros en 2011. L'acquisition de la licence 4G a été enregistrée en 2011 pour 20,0 millions d'euros alors qu'aucune licence n'a été acquise en 2012. Le montant investi en 2012 correspond à l'actualisation et au déploiement continu du matériel radio et des autres technologies liées au réseau.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties de la manière suivante:

- Les immobilisations incorporelles ont représenté un montant de 281,2 millions d'euros. Elles sont essentiellement liées aux licences GSM, UMTS et 4G, et aux développements informatiques y afférents, ainsi qu'à la valeur nette du goodwill complètement amorti à fin 2012 et qui se décompose comme suit:
  - o Goodwill de 60,1 millions d'euros résultant de l'acquisition, en 2003, de l'universalité des biens de Mobistar Corporate Solutions S.A., amorti sur 5 ans. Ce goodwill a été intégralement amorti fin 2008.
  - o Goodwill de fusion de 1,4 million d'euros comptabilisé en vertu des dispositions de l'article 78, § 7

a de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 suite à la fusion par absorption dans Mobistar S.A. de sa filiale Mobistar Affiliate S.A., en date du 4 mai 2005, avec effet rétroactif au 1er janvier 2005. Ce goodwill a été complètement amorti à fin 2009.

- Les immobilisations corporelles ont représenté un montant de 547,6 millions d'euros. Elles sont relatives aux infrastructures de réseau, au matériel de téléphonie et aux services à valeur ajoutée.

Les actifs financiers totalisent 167,6 millions d'euros et consistent en investissements dans les filiales. Les actifs financiers ont évolué durant l'année 2012 suite à la participation dans la création d'IRISnet S.C.R.L., la société qui a repris les activités de l'association momentanée Irisnet pour un montant de 3,5 millions d'euros. Fin 2012, le montant des actifs financiers se composait comme suit:

|                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| - OLU (100 %)       | 87,0 millions d'euros |
| - MES (100 %)       | 77,0 millions d'euros |
| - IRISnet (28,16 %) | 3,5 millions d'euros  |

Les actifs circulants se sont inscrits en augmentation de 1,1 million d'euros pour s'établir à 274,4 millions d'euros à la fin de l'exercice 2012. Ce résultat provient pour l'essentiel d'une augmentation des créances commerciales (9,0 millions d'euros) résultant du ralentissement dans le recouvrement des factures, et du niveau des stocks de marchandises (3,9 millions d'euros) et d'une diminution des autres créances (-10,8 millions d'euros) suite aux prêts inter-compagnies accordés à OLU et au passage d'un solde TVA débiteur à fin 2011 à un solde TVA créditeur en 2012. Les placements de trésorerie et valeurs disponibles ont augmenté de 6,9 millions d'euros et les comptes de régularisation ont diminué de 7,0 millions d'euros.

En ce qui concerne les capitaux propres, le capital social est resté stable à 131,7 millions d'euros et la réserve légale à 13,2 millions d'euros.

Au terme de l'exercice 2012, les capitaux propres d'un montant de 243,1 millions d'euros étaient constitués par:

- le capital souscrit de 131,7 millions d'euros,
- la réserve légale de 13,2 millions d'euros,
- le bénéfice reporté de 98,1 millions d'euros,
- les subsides en capital de 0,1 million d'euros.

Les provisions et dettes au terme de l'exercice 2012 se sont élevées à 1.029,0 millions d'euros et se décomposent comme suit:

- Les provisions pour risques et charges sont restées stables à 6,1 millions d'euros. Aucun litige en cours n'a évolué de façon importante en 2012.
- Les dettes à long terme pour un montant de 398,4 millions d'euros réparties entre 385,0 millions d'euros de

dette financière et 13,4 millions d'euros de dettes commerciales à long terme. Le montant de 13,4 millions d'euros des autres dettes à long terme réfère au montant payable à plus d'un an lié au renouvellement de la licence 2G.

- Les dettes à un an au plus pour un montant de 559,8 millions d'euros, contre 711,3 millions d'euros en 2011, avec la ventilation suivante:
  - o dettes à long terme échéant en 2013 pour 14,9 millions d'euros, relative au renouvellement de la licence 2G,
  - o dettes financières à court terme pour 43,8 millions d'euros,
  - o dettes commerciales: 316,2 millions d'euros, contre 302,9 millions d'euros en 2011,
  - o dettes fiscales, salariales et sociales: 72,0 millions d'euros, contre 140,5 millions d'euros en 2011, largement influencées par des paiements de taxes plus importants en 2012 par rapport à 2011, le solde des impôts 2010 et 2011 ayant été payé en 2012 pour un montant total de 105,0 millions d'euros,
  - o autres dettes: 112,9 millions d'euros (dont 108,0 millions d'euros pour les dividendes 2012), contre 227,0 millions d'euros en 2011 (dont 222,1 millions d'euros pour les dividendes 2011).
- Les comptes de régularisation pour un montant de 64,7 millions d'euros.

### 4.3 Litiges

**Antennes:** Depuis 1997, certaines communes et trois provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures sont actuellement contestées devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'État à la Cour de Justice des Communautés européennes, celle-ci a jugé, dans son arrêt du 8 septembre 2005, que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs présents sur le marché.

Le Conseil d'État a décidé depuis le 20 novembre 2007, dans plusieurs arrêts, qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explicite nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de téléphonie (qui sont taxés en vertu dudit règlement-taxe) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut, dès lors, être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

La Cour constitutionnelle a décidé dans son arrêt du 15 décembre 2011 que l'article 98, §2 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques n'interdit pas aux communes de taxer, pour des motifs budgétaires ou autres, l'activité économique des opérateurs de télécommunications qui se matérialise sur le territoire de la commune par la présence sur le domaine public ou privé de pylônes, mâts ou antennes GSM affectés à cette activité. Cette interprétation de l'article 98, §2 ne viole pas, selon la Cour, l'article 170, §4 de la Constitution.

La Cour de Cassation a confirmé dans ses arrêts du 30 mars 2012 l'interprétation de la Cour Constitutionnelle de l'article 98 de la loi du 21 mars 1991.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 57,3 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur pour sa totalité, dont 7,6 millions d'euros à charge de l'exercice.

**Tarifs de terminaison:** Dans sa décision du 29 juin 2010, l'IBPT a décidé d'imposer de nouveaux tarifs de terminaison basés sur un modèle de coûts strictement incrémentaux à long terme (Long-Run Incremental Cost model - LRIC). Les tarifs diminueront progressivement pour atteindre un niveau symétrique de 1,08 cent/min (avant indexation) dès le 1er janvier 2013. KPN Group Belgium et Mobistar ont interjeté appel en suspension et en annulation de cette décision. Le 15 février 2011, le recours en suspension a été rejeté. Le 16 mai 2012, la Cour d'appel a pris un jugement intermédiaire dans lequel elle a rejeté les motifs d'annulation et a renvoyé l'affaire pour une question de procédure devant la Cour Constitutionnelle. Bien que la décision finale de la Cour d'Appel n'a pas encore été adoptée, l'affaire sur le fond a été définitivement tranchée.

**Abus de position dominante du groupe Belgacom:** En mai 2007, le Tribunal de Commerce de Bruxelles a rendu un jugement confirmant la position dominante de Belgacom Mobile entre 1999 et 2004, et désignant des experts dont la mission est d'identifier tout abus et de calculer la perte encourue par Mobistar et KPN Group Belgium. Un second rapport intermédiaire publié en décembre 2010 a confirmé les abus et a porté le préjudice subi à 1,84 milliard d'euros pour Mobistar et KPN Group Belgium conjointement. En 2011, Belgacom a lancé une procédure en récusation des experts qui a abouti au remplacement des experts en mars 2012. De nouveaux experts doivent être désignés. En outre, la décision de remplacement a été attaquée devant la Cour d'appel par les experts remplacés et devant la Cour de Cassation par Mobistar. De plus, en janvier 2012, Belgacom a fait appel du jugement initial du Tribunal de Commerce. L'appel est en cours. Les plaidoiries auront lieu en 2014.

Dans une autre affaire d'abus de position dominante identifié durant les années 2004 et 2005, le Conseil de la

Concurrence a infligé une amende de 66 millions d'euros à Belgacom Mobile en mai 2009. Mobistar a fait appel de cette décision en vue de requérir l'inclusion d'abus supplémentaires par le tribunal (réductions de fidélité et discrimination on-net/off-net) en plus de celui retenu. L'affaire a été réactivée en mars 2012 et les plaidoiries auront lieu au premier trimestre 2013 concernant l'accès de Mobistar et KPN Group Belgium au dossier administratif. Mobistar a également renvoyé l'affaire au Tribunal de Commerce, réclamant des dommages pour le préjudice subi. La procédure en dommages devant le Tribunal de Commerce est suspendue jusqu'à l'adoption d'une décision définitive quant aux abus en appel.

Finalement, Mobistar, agissant conjointement avec KPN Group Belgium, a déposé en avril 2009 une plainte devant la Commission européenne contre Belgacom pour abus de position dominante sur le marché du haut débit. Cette plainte a été retirée dans le courant de l'année 2010 et réintroduite devant le Conseil belge de la Concurrence. L'enquête est en cours.

**Coût de portage:** Les trois opérateurs de réseaux mobiles actifs en Belgique ont contesté la décision de l'IBPT de 2003 relative au coût de portage des numéros mobiles. Mobistar soutient que le prix requis pour des portages de plusieurs numéros est trop élevé. La Cour de Justice des Communautés européennes a été saisie d'une question préjudicielle. La Cour de Justice a jugé en juillet 2006 que le régulateur peut fixer des prix maxima sur base d'un modèle théorique de coûts à condition que ces prix soient fixés en fonction des coûts et que les consommateurs ne soient pas dissuadés de faire usage de la portabilité. Le procès devant la Cour d'Appel est toujours en cours.

**Service universel:** Mobistar est impliquée, de concert avec d'autres opérateurs alternatifs, dans plusieurs actions judiciaires concernant le système de compensation financière prévu en matière de fourniture des tarifs sociaux. Ces actions peuvent être considérées comme terminées. Le 26 janvier 2013, Mobistar et KPN Group Belgium ont attaqué la loi transposant les directives télécom concernant le système de compensation mis en place et l'effet rétroactif relatif aux tarifs sociaux.

**Renouvellement de la licence 2G et redevance pour le renouvellement de la licence:** La licence 2G de Mobistar a été renouvelée pour 5 ans et est désormais valable jusqu'en 2015.

Une nouvelle loi (loi du 15 mars 2010) instaure la possibilité de réclamer une redevance pour le renouvellement d'une licence 2G. La redevance s'élèverait à environ 15 millions d'euros par an pour une période de 5 ans. Belgacom Mobile, KPN Group Belgium et Mobistar ont attaqué cette loi devant la Cour Constitutionnelle qui a soumis en juin 2011 une série de questions à la Cour de Justice de

l'Union européenne. Dans son opinion du 25 octobre 2012, l'Avocat général soutient l'Etat belge. La Cour de Justice européenne devrait décider en 2013.

**Régulation de la large bande et du câble:** Mi-2011, les 4 régulateurs médias (IBPT, CSA, Medienrat et VRM) ont décidé d'imposer des obligations d'accès et de revente aux câblo-opérateurs (en particulier la revente de la télévision analogique et l'accès à la plateforme de télévision digitale). En outre, ils doivent proposer un service de revente large bande, mais seulement en combinaison avec un service de télévision. Les câblo-opérateurs cherchent à faire suspendre et annuler les décisions qui les concernent. En tant que partie prenante, Mobistar intervient dans l'action judiciaire. Les demandes de suspension des câblo-opérateurs ont été rejetées en septembre et novembre 2012. Les procédures au fond se poursuivent en 2013.

**Émission/santé:** Dans la région de Bruxelles-Capitale, le gouvernement bruxellois a promulgué fin 2009 deux arrêtés d'exécution instaurant l'ordonnance de mars 2007 fixant une norme cumulative maximale de 3 volts/mètre pour toutes les sources d'émissions, à l'exception des signaux radio et télévisés. En 2012, Mobistar a rempli sa première obligation en soumettant à l'administration les demandes de permis d'environnement pour les sites 'outdoor'.

**Contrat de cession d'actions de KPN Belgium Business S.A. à Mobistar S.A.:** Le 10 novembre 2010, KPN Mobile International B.V. (KPN) a introduit une demande d'arbitrage auprès du Cepani contre Mobistar pour un litige concernant leur contrat de cession d'actions datant du 24 novembre 2009.

Par cette requête, KPN demande au tribunal arbitral de prononcer l'interdiction de tout ajustement des états financiers, en d'autres termes que le réviseur indépendant ne puisse pas prendre de décision relative aux éléments contestés qui lui auraient été préalablement soumis par les parties conformément au contrat de cession et que Mobistar soit, par conséquent, condamné à payer un montant de 6,3 millions d'euros à KPN au lieu de recevoir entre 0,3 million d'euros et 2,2 millions d'euros sur la base du rapport du réviseur indépendant. Mobistar demande au tribunal de rejeter les requêtes introduites par KPN et de confirmer la décision du réviseur indépendant. L'arbitrage a confirmé en date du 5 juillet 2012 le cadre de la mission de l'expert tout en relevant des erreurs manifestes dans le rapport de l'expert indépendant. Le Tribunal n'étant pas compétent pour procéder à un examen plus approfondi des points litigieux, il propose aux deux parties de choisir un nouvel expert indépendant afin de reconsidérer les points litigieux. Mobistar a introduit une procédure en annulation de cette décision d'arbitrage.

**Contrat d'agence:** Un ex-agent a engagé une procédure devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles afin d'obtenir

des dommages-intérêts pour la résiliation de son contrat d'agence. L'agent réclame des dommages pour environ 16,9 millions d'euros. Mobistar est convaincu que la plainte est infondée, au moins pour l'essentiel. Mobistar a introduit une action reconventionnelle d'une valeur d'environ 14,6 millions d'euros. La procédure a été engagée en juillet 2011. L'audience a eu lieu en janvier 2013. Mobistar est en attente du jugement.

## 5. Tendances

Pour anticiper les opportunités qui se présenteront sur le marché belge à partir de 2015, en particulier la maturité du marché 4G et la régulation des infrastructures du câble, Mobistar a décidé d'accélérer ses investissements dans ses quatre programmes stratégiques:

### Renforcer son leadership sur le mobile:

- Afin de préserver son leadership commercial sur le marché des activités mobiles, Mobistar présente aujourd'hui son programme d'investissements 'SuperMobile 2013-2015'. Outre les investissements prévus dans le réseau 3G/4G, Mobistar investira au cours des trois prochaines années 150 millions d'euros pour terminer le déploiement accéléré de son réseau ultra-rapide de données mobiles. Mobistar procédera en 2013 au renouvellement accéléré de son réseau 2G/3G afin de répondre aux besoins actuels de ses clients. Stimulé par la demande accrue d'internet mobile, Mobistar veut faire partie des opérateurs de premier plan qui déploient plus rapidement un réseau 4G en 1800 Mhz ou dans un autre spectre disponible à l'avenir. L'objectif de Mobistar est de couvrir 80 % de la population belge en 4G d'ici la fin 2015, y compris à Bruxelles si la norme d'émission y est adaptée, et d'offrir à ses clients le meilleur réseau 4G du pays.

### Développer des services accessibles partout et tout le temps:

- Mobistar continuera à offrir en 2013 un accès fixe en option à ses services mobiles. Mobistar se prépare à lancer des offres sur le câble régulé au cours des 12 à 24 prochains mois et compte exploiter toutes les nouvelles opportunités découlant d'un déploiement rapide du réseau 4G.
- Mobistar compte également investir dans le développement de services permettant aux clients résidentiels de rester connectés partout et à tout moment, que ce soit pour regarder la télévision sur sa tablette ou son smartphone, ou accéder à des services 'cloud' par exemple. Sur le marché professionnel, Mobistar compte profiter de sa croissance dans le machine-to-machine et les flottes d'entreprise, et de ses partenariats stratégiques

pour offrir des services de 'connectivité mobile 3.0' aux entreprises et permettre à leurs employés d'utiliser leurs propres terminaux au travail et d'accéder à des services 'cloud' professionnels.

#### **Offrir la meilleure expérience client sur le marché:**

- La satisfaction clients restera une grande priorité en 2013. Afin de garantir cet engagement envers ses clients, Mobistar accélérera ses investissements en 2013 dans sa distribution en ligne et dans ses points de vente, dans des programmes de fidélisation et dans son centre de tests clients. Mobistar ambitionne toujours d'offrir la meilleure expérience client sur le marché et de devenir la marque préférée des télécoms en Belgique.

#### **Gérer avec la plus grande efficacité possible les coûts de l'entreprise:**

- Enfin, Mobistar veut faire autorité en matière de maîtrise des coûts de la société par le biais de son programme ACE (Agility – Cost – Efficiency). La phase préparatoire du programme ACE a débuté au cours du deuxième semestre 2012 et permettra de réaliser une économie brute d'au moins 100 millions d'euros cumulés entre 2013 et 2015. La première partie du programme ACE, axée sur des améliorations tactiques de l'efficacité, a déjà permis de réaliser d'importantes économies en 2012. Les améliorations plus stratégiques mises en place en janvier 2013 porteront leurs fruits en 2014-2015.

L'impact de la régulation en matière de roaming résulte de la baisse des prix de détail du trafic voix, données et SMS au 1er juillet 2012 et de la prochaine diminution au 1er juillet 2013. Dès 2014, le régulateur national se focalisera davantage sur les opérateurs de réseaux fixes et Mobistar ne prévoit pas de baisse supplémentaire des tarifs de terminaison mobile, au-delà de la baisse du 1er janvier 2013.

Sur la base de la stratégie de la société pour 2013-2015, le groupe Mobistar prévoit pour l'exercice 2013:

- une baisse du chiffre d'affaires total située entre -4 % et -6 %;
- un EBITDA situé entre 380 et 420 millions d'euros;
- un cash-flow opérationnel situé entre 175 et 215 millions d'euros.

Les perspectives du groupe Mobistar pour l'exercice 2013 tiennent compte de l'influence négative des mesures réglementaires, à hauteur d'environ 57 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et 32 millions d'euros sur l'EBITDA pour l'exercice 2013.

Ces hypothèses sont fondées sur les chiffres actuels de l'évolution du contexte économique belge. Elles pourraient être modifiées en fonction de l'impact sur la base clients des ajustements de prix dus à la pression concurrentielle

et à la conjoncture économique en Belgique.

## **6. Justification de l'application des règles comptables de continuité**

Compte tenu des résultats financiers de Mobistar au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012, la société n'est pas sous l'application de l'article 96 (6°) du Code des Sociétés relatif à la justification des règles comptables de continuité.

## **7. Application de l'article 524 du Code des Sociétés durant l'exercice 2012**

La procédure prescrite à l'article 524 du Code des Sociétés n'a pas été appliquée durant l'exercice 2012.

Néanmoins, le Conseil d'Administration a chargé les administrateurs indépendants de suivre l'état des relations intra-groupe auxquelles Mobistar est associée.

## **8. Application de l'article 96, 9° du Code des Sociétés**

Conformément à l'article 96, 9° du Code des Sociétés, la société justifie de l'indépendance et de l'expertise tant en comptabilité qu'en audit d'au moins un des membres du Comité d'Audit comme suit: Monsieur Eric Dekeuleneer, Président du Comité d'Audit, est administrateur indépendant depuis le 18 novembre 2004.

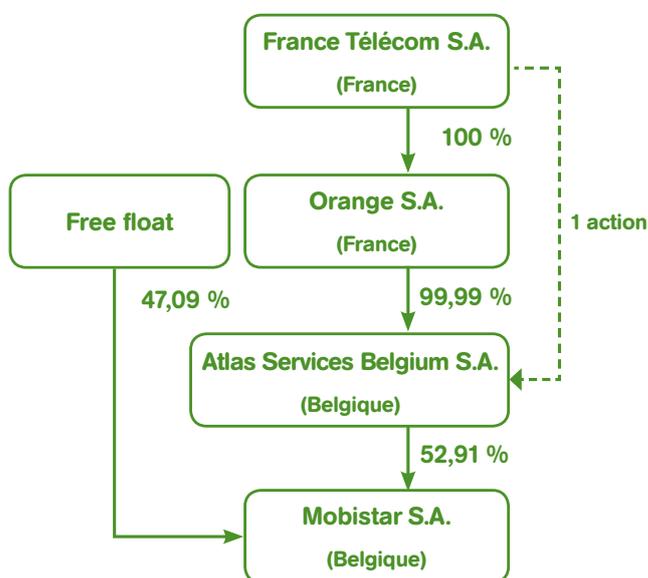
Il a été élu par l'Assemblée Générale et remplit les critères d'indépendance tels que définis par l'article 524 du Code des Sociétés.

Son expertise dans le domaine de l'audit et de la comptabilité est reconnue tant par sa formation que par ses fonctions de membre et président de divers comités d'audit, et de professeur en Finance et Régulation à l'Université Libre de Bruxelles (Solvay Brussels School). Son parcours professionnel l'a amené à collaborer à, et à diriger diverses banques privées et publiques.

## 9. Loi relative aux offres publiques d'acquisition

Le 24 août 2009, Mobistar a reçu une notification de son actionnaire ultime France Télécom S.A. sur la base de l'article 74 § 8 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Cette notification détaille la participation de France Télécom S.A. dans Mobistar S.A. Au 24 août 2009, France Télécom S.A. détenait indirectement 31.753.000 actions de Mobistar S.A. à travers la structure de participation décrite ci-dessous:



Aucun changement n'a eu lieu en 2012.

## 10. Informations sur les missions confiées aux commissaires

Durant l'exercice 2012, le commissaire et sociétés liées ont presté des missions pour un montant total de 411,9 mille euros se répartissant comme suit:

- mission révisoriale 406,9 mille €
- autres missions d'attestation 5,0 mille €

A group of business professionals in an office setting, looking at a screen. The image is partially obscured by a green overlay containing text.

# Comptes annuels Mobistar S.A.

## 2012

---

- p. 86 **Les comptes annuels**
- p. 102 **Les règles d'évaluation**
- p. 105 **Le rapport du commissaire**

# Bilan après répartition

## ACTIF

.....

|  | 2012<br>en milliers d'€ | 2011<br>en milliers d'€ |
|--|-------------------------|-------------------------|
| <b>ACTIFS IMMOBILISES</b>  | <b>997 794</b>          | <b>1 017 279</b>        |
| <b>Frais d'établissement</b> (Annexe 5.1)  | 1 350                   | 1 800                   |
| <b>Immobilisations incorporelles</b> (Annexe 5.2)  | 281 196                 | 305 088                 |
| <b>Immobilisations corporelles</b> (Annexe 5.3)  | 547 641                 | 546 242                 |
| <b>Terrains et constructions</b>   | 301 262                 | 294 895                 |
| <b>Installations, machines et outillage</b>  | 217 347                 | 219 607                 |
| <b>Mobilier et matériel roulant</b>  | 19 015                  | 21 488                  |
| <b>Autres immobilisations corporelles</b>  | 10 017                  | 10 252                  |
| <b>Immobilisations financières</b> (Annexes 5.4/5.5.1)                                     | 167 607                 | 164 149                 |
| <b>Entreprises liées</b> (Annexe 5.14)   | 164 077                 | 164 077                 |
| Participations   | 164 077                 | 164 077                 |
| <b>Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</b> (Annexe 5.14) | 3 450                   |                         |
| Participations   | 3 450                   |                         |
| <b>Autres immobilisations financières</b>  | 80                      | 72                      |
| Créances et cautionnements en numéraire  | 80                      | 72                      |
| <b>ACTIFS CIRCULANTS</b>   | <b>274 390</b>          | <b>273 253</b>          |
| <b>Créances à plus d'un an</b>   | 3 722                   | 5 556                   |
| <b>Autres créances</b>   | 3 722                   | 5 556                   |
| <b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>  | 18 484                  | 14 622                  |
| <b>Stocks</b>  | 18 484                  | 14 622                  |
| Marchandises   | 18 484                  | 14 622                  |
| <b>Créances à un an au plus</b>  | 213 940                 | 215 693                 |
| <b>Créances commerciales</b>   | 205 358                 | 196 329                 |
| <b>Autres créances</b>   | 8 582                   | 19 364                  |
| <b>Placements de trésorerie</b> (Annexes 5.5.1/5.6)  | 2 460                   | 1 518                   |
| <b>Autres placements</b>   | 2 460                   | 1 518                   |
| <b>Valeurs disponibles</b>   | 8 340                   | 1 416                   |
| <b>Comptes de régularisation</b> (Annexe 5.6)  | 27 444                  | 34 448                  |

**TOTAL DE L'ACTIF**

**1 272 184**

**1 290 532**

# PASSIF

.....

|  | 2012<br>en milliers d' € | 2011<br>en milliers d' € |
|--|--------------------------|--------------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>  | <b>243 135</b>           | <b>178 343</b>           |
| <b>Capital</b> (Annexe 5.7)                                    | 131 721                  | 131 721                  |
| <b>Capital souscrit</b>  | 131 721                  | 131 721                  |
| <b>Réserves</b>  | 13 172                   | 13 172                   |
| <b>Réserve légale</b>  | 13 172                   | 13 172                   |
| <b>Bénéfice (perte) reporté(e) (+) (-)</b>                     | 98 144                   | 33 327                   |
| <b>Subsides en capital</b>                                     | 98                       | 123                      |
| <br>   |                          |                          |
| <b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>                           | <b>6 127</b>             | <b>6 075</b>             |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>                      | 6 127                    | 6 075                    |
| <b>Pensions et obligations similaires</b>                      | 247                      |                          |
| <b>Autres risques et charges</b> (Annexe 5.8)                  | 5 880                    | 6 075                    |
| <br>   |                          |                          |
| <b>DETTES</b>  | <b>1 022 922</b>         | <b>1 106 114</b>         |
| <b>Dettes à plus d'un an</b> (Annexe 5.9)                      | 398 447                  | 323 321                  |
| <b>Dettes financières</b>                                      | 385 000                  | 295 000                  |
| Autres emprunts  | 385 000                  | 295 000                  |
| <b>Dettes commerciales</b>                                     | 13 447                   | 28 321                   |
| Fournisseurs   | 13 447                   | 28 321                   |
| <b>Dettes à un an au plus</b>                                  | 559 821                  | 711 342                  |
| <b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b> (Annexe 5.9) | 14 873                   | 14 873                   |
| <b>Dettes financières</b>                                      | 43 811                   | 26 069                   |
| Autres emprunts  | 43 811                   | 26 069                   |
| <b>Dettes commerciales</b>                                     | 316 206                  | 302 915                  |
| Fournisseurs   | 316 206                  | 302 915                  |
| <b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b> (Annexe 5.9)    | 72 013                   | 140 486                  |
| Impôts   | 41 346                   | 111 999                  |
| Rémunérations et charges sociales                              | 30 667                   | 28 487                   |
| <b>Autres dettes</b>   | 112 918                  | 226 999                  |
| <b>Comptes de régularisation</b> (Annexe 5.9)                  | 64 654                   | 71 451                   |
| <br>   |                          |                          |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>   | <b>1 272 184</b>         | <b>1 290 532</b>         |

# Compte de résultats

|   | 2012<br>en milliers d'€ | 2011<br>en milliers d'€ |
|---|-------------------------|-------------------------|
| <b>Ventes et prestations</b>  | <b>1 592 852</b>        | <b>1 582 664</b>        |
| <b>Chiffre d'affaires</b> (Annexe 5.10)   | <b>1 533 122</b>        | <b>1 524 493</b>        |
| <b>Production immobilisée</b>   | <b>4 803</b>            | <b>3 757</b>            |
| <b>Autres produits d'exploitation</b> (Annexe 5.10)   | <b>54 927</b>           | <b>54 414</b>           |
| <b>Coût des ventes et des prestations</b>   | <b>1 310 547</b>        | <b>1 238 091</b>        |
| <b>Approvisionnements et marchandises</b>   | <b>687 884</b>          | <b>626 594</b>          |
| Achats  | 691 428                 | 633 948                 |
| Stocks: réduction (augmentation) (+) (-)  | -3 544                  | -7 354                  |
| <b>Services et biens divers</b>   | <b>267 839</b>          | <b>283 731</b>          |
| <b>Rémunérations, charges sociales et pensions (+) (-)</b> (Annexe 5.10)  | <b>151 478</b>          | <b>142 743</b>          |
| <b>Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>                           | <b>175 843</b>          | <b>161 354</b>          |
| <b>Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+) (-)</b> (Annexe 5.10) | <b>17 532</b>           | <b>6 760</b>            |
| <b>Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+) (-)</b> (Annexe 5.10)   | <b>52</b>               | <b>1 784</b>            |
| <b>Autres charges d'exploitation</b> (Annexe 5.10)  | <b>9 919</b>            | <b>15 125</b>           |
| <b>Bénéfice (perte) d'exploitation (+) (-)</b>  | <b>282 305</b>          | <b>344 573</b>          |
| <b>Produits financiers</b>  | <b>601</b>              | <b>1 583</b>            |
| <b>Produits des actifs circulants</b>   | <b>383</b>              | <b>842</b>              |
| <b>Autres produits financiers</b> (Annexe 5.11)   | <b>218</b>              | <b>741</b>              |
| <b>Charges financières</b> (Annexe 5.11)  | <b>10 842</b>           | <b>12 711</b>           |
| <b>Charges des dettes</b>   | <b>7 851</b>            | <b>9 634</b>            |
| <b>Autres charges financières</b>   | <b>2 991</b>            | <b>3 077</b>            |
| <b>Bénéfice (perte) courant(e) avant impôts (+) (-)</b>   | <b>272 064</b>          | <b>333 445</b>          |
| <b>Produits exceptionnels</b>   |                         | <b>12 060</b>           |
| <b>Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières</b>   |                         | <b>12 060</b>           |
| <b>Charges exceptionnelles</b>  | <b>15 457</b>           |                         |
| <b>Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>             | <b>15 457</b>           |                         |
| <b>Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts (+) (-)</b>  | <b>256 607</b>          | <b>345 505</b>          |
| <b>Impôts sur le résultat (+) (-)</b> (Annexe 5.12)   | <b>81 907</b>           | <b>109 199</b>          |
| <b>Impôts</b>   | <b>89 010</b>           | <b>119 017</b>          |
| <b>Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales</b>  | <b>7 103</b>            | <b>9 818</b>            |
| <b>Bénéfice (perte) de l'exercice (+) (-)</b>   | <b>174 700</b>          | <b>236 306</b>          |
| <b>Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter (+) (-)</b>  | <b>174 700</b>          | <b>236 306</b>          |

**2012**  
en milliers d' €

**2011**  
en milliers d' €

## **AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS**

|  |                |                |
|--|----------------|----------------|
| <b>Bénéfice (perte) à affecter (+) (-)</b>                         | <b>208 027</b> | <b>257 590</b> |
| <b>Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter (+) (-)</b>           | <b>174 700</b> | <b>236 306</b> |
| <b>Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+) (-)</b> | <b>33 327</b>  | <b>21 284</b>  |
| <b>Bénéfice (perte) à reporter (+) (-)</b>                         | <b>98 144</b>  | <b>33 327</b>  |
| <b>Bénéfice à distribuer</b>                                       | <b>109 883</b> | <b>224 263</b> |
| <b>Rémunération du capital</b>                                     | <b>108 026</b> | <b>222 053</b> |
| <b>Autres allocataires</b>   | <b>1 857</b>   | <b>2 210</b>   |

# Annexe

|   | <b>2012</b><br>en milliers d' € | <b>2011</b><br>en milliers d' € |
|---|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT</b>   |                                 |                                 |
| <b>5.1 Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>                                |                                 | <b>1 800</b>                    |
| Mutations de l'exercice   |                                 |                                 |
| Autres (+) (-)  | -450                            |                                 |
| <b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>                                    | <b>1 350</b>                    |                                 |
| Dont: frais de restructuration  | 1 350                           |                                 |
| <b>ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>   |                                 |                                 |
| <b>5.2.2 Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires</b> |                                 |                                 |
| <b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>                                      |                                 | <b>1 045 178</b>                |
| Mutations de l'exercice   |                                 |                                 |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée                                       | 64 949                          |                                 |
| Cessions et désaffectations   | 45 851                          |                                 |
| <b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>                                      | <b>1 064 276</b>                |                                 |
| <b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>                    |                                 | <b>740 090</b>                  |
| Mutations de l'exercice   |                                 |                                 |
| Actés   | 86 655                          |                                 |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations                                       | 43 665                          |                                 |
| <b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>                    | <b>783 080</b>                  |                                 |
| <b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>                                    | <b>281 196</b>                  |                                 |
| <b>5.2.3 Goodwill</b>   |                                 |                                 |
| <b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>                                      |                                 | <b>61 519</b>                   |
| <b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>                                      | <b>61 519</b>                   |                                 |
| <b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>                    |                                 | <b>61 519</b>                   |
| <b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>                    | <b>61 519</b>                   |                                 |
| <b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>                                    | <b>0</b>                        |                                 |
| <b>ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>   |                                 |                                 |
| <b>5.3.1 Terrains et constructions</b>  |                                 |                                 |
| <b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>                                      |                                 | <b>554 752</b>                  |
| Mutations de l'exercice   |                                 |                                 |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée                                       | 29 034                          |                                 |
| Cessions et désaffectations   | 10 557                          |                                 |
| <b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>                                      | <b>573 229</b>                  |                                 |

|  | <b>2012</b><br>en milliers d'€ | <b>2011</b><br>en milliers d'€ |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> |                                | <b>259 857</b>                 |
| Mutations de l'exercice  |                                |                                |
| Actés  | 22 667                         |                                |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations                    | 10 557                         |                                |
| <b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> | <b>271 967</b>                 |                                |
| <b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>                 | <b>301 262</b>                 |                                |
| <br>   |                                |                                |
| <b>5.3.2 Installations, machines et outillage</b>                    |                                |                                |
| <b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>                   |                                | <b>623 080</b>                 |
| Mutations de l'exercice  |                                |                                |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée                    | 70 765                         |                                |
| Cessions et désaffectations  | 87 164                         |                                |
| <b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>                   | <b>606 681</b>                 |                                |
| <b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> |                                | <b>403 473</b>                 |
| Mutations de l'exercice  |                                |                                |
| Actés  | 73 025                         |                                |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations                    | 87 164                         |                                |
| <b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> | <b>389 334</b>                 |                                |
| <b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>                 | <b>217 347</b>                 |                                |
| <br>   |                                |                                |
| <b>5.3.3 Mobilier et matériel roulant</b>                            |                                |                                |
| <b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>                   |                                | <b>126 625</b>                 |
| Mutations de l'exercice  |                                |                                |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée                    | 5 403                          |                                |
| Cessions et désaffectations  | 5 001                          |                                |
| <b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>                   | <b>127 027</b>                 |                                |
| <b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> |                                | <b>105 137</b>                 |
| Mutations de l'exercice  |                                |                                |
| Actés  | 7 876                          |                                |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations                    | 5 001                          |                                |
| <b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> | <b>108 012</b>                 |                                |
| <b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>                 | <b>19 015</b>                  |                                |
| <br>   |                                |                                |
| <b>5.3.5 Autres immobilisations corporelles</b>                      |                                |                                |
| <b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>                   |                                | <b>14 444</b>                  |
| Mutations de l'exercice  |                                |                                |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée                    | 844                            |                                |
| Cessions et désaffectations  | 1 204                          |                                |
| <b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>                   | <b>14 084</b>                  |                                |
| <b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> |                                | <b>4 192</b>                   |
| Mutations de l'exercice  |                                |                                |
| Actés  | 1 079                          |                                |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations                    | 1 204                          |                                |
| <b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> | <b>4 067</b>                   |                                |
| <b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>                 | <b>10 017</b>                  |                                |

**2012**  
en milliers d'€

**2011**  
en milliers d'€

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### 5.4.1 Entreprises liées - participations, actions et parts

|   |         |         |
|---|---------|---------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice   |         | 164 077 |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice   | 164 077 |         |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 164 077 |         |

### 5.4.2 Entreprises avec lien de participation - participations, actions et parts

|   |       |   |
|---|-------|---|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice   |       | 0 |
| Mutations de l'exercice                       |       |   |
| Acquisitions                                  | 3 450 |   |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice   | 3 450 |   |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 3 450 |   |

### 5.4.3 Autres entreprises - créances

|   |    |    |
|---|----|----|
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice |    | 72 |
| Mutations de l'exercice                       |    |    |
| Additions                                     | 8  |    |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 80 |    |

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

### 5.5.1 Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

| Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise     | Droits sociaux détenus |        | Données extraites des derniers comptes annuels disponibles |             |                                  |                              |
|--|------------------------|--------|--|-------------|----------------------------------|------------------------------|
|  | Nombre                 | %      | Comptes annuels arrêtés au                                 | Code devise | Capitaux propres en milliers d'€ | Résultat net en milliers d'€ |
| <b>Orange Communications Luxembourg S.A.</b><br>Rue des Mérovingiens 8<br>8070 Bertrange<br>Luxembourg<br>19749504 |                        |        |  |             |                                  |                              |
| Actions nominatives  | 1 506 350              | 100,00 | 31/12/11   | EUR         | 17 052                           | -762                         |
| <b>Mobistar Enterprise Services S.A.</b><br>Avenue du Bourget 3<br>1140 Evere<br>Belgique<br>0459 623 216          |                        |        |  |             |                                  |                              |
| Actions nominatives  | 2 950                  | 100,00 | 31/12/11   | EUR         | 76 196                           | 1 713                        |
| <b>IRISnet S.C.R.L.</b><br>Avenue des Arts 21<br>1000 Bruxelles<br>Belgique<br>0847 220 467                        |                        |        |  |             |                                  |                              |
| Actions nominatives  | 345 000                | 28,16  |  |             |                                  |                              |

**2012**  
en milliers d'€

**2011**  
en milliers d'€

## PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

|  |              |              |
|--|--------------|--------------|
| <b>5.6 Placements de trésorerie - autres placements</b>  |              |              |
| <b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>                                     | <b>2 460</b> | <b>1 518</b> |
| <b>Comptes de régularisation</b>   |              |              |
| <b>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</b> |              |              |
| Produits acquis  | 15 626       |              |
| Charges à reporter   | 11 753       |              |
| Produits financiers  | 65           |              |

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

|  |         |         |
|--|---------|---------|
| <b>5.7 Etat du capital</b>                     |         |         |
| <b>Capital social</b>                          |         |         |
| Capital social souscrit au terme de l'exercice |         | 131 721 |
| Capital social souscrit au terme de l'exercice | 131 721 |         |

**2012**  
en milliers d'€      nombre d'actions

### Représentation du capital

|  |         |            |
|--|---------|------------|
| Catégories d'actions                     |         |            |
| Actions sans valeur nominale             | 131 721 | 60 014 414 |
| Actions nominatives                      |         | 31 753 214 |
| Actions au porteur et/ou dématérialisées |         | 28 261 200 |

### Structure de l'actionariat de l'entreprise au 31/12/2012

|                               |  |                   |
|-------------------------------|--|-------------------|
| Atlas Services Belgium        |  | 31 753 100        |
| Autres (flottant)             |  | 28 261 314        |
| <b>Nombre total d'actions</b> |  | <b>60 014 414</b> |

## PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

|  |       |  |
|--|-------|--|
| <b>5.8 Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important</b>                          |       |  |
| Garantie de remboursement à concurrence de 50 % d'une ligne de crédit bancaire octroyée à l'association momentanée IRISNET | 2 475 |  |
| Provisions pour litiges  | 3 405 |  |

**2012**  
en milliers d'€

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

### 5.9 Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

#### Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

|   |               |
|---|---------------|
| Dettes commerciales   | 14 873        |
| Fournisseurs  | 14 873        |
| <b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b> | <b>14 873</b> |

#### Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

|  |                |
|--|----------------|
| Dettes financières   | 385 000        |
| Autres emprunts  | 385 000        |
| Dettes commerciales  | 13 447         |
| Fournisseurs   | 13 447         |
| <b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b> | <b>398 447</b> |

#### Dettes fiscales, salariales et sociales

##### Impôts (rubrique 450/3 du passif)

|                            |        |
|----------------------------|--------|
| Dettes fiscales non échues | 2 470  |
| Dettes fiscales estimées   | 38 876 |

##### Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

|                                      |        |
|--------------------------------------|--------|
| Autres dettes salariales et sociales | 30 667 |
|--------------------------------------|--------|

#### Comptes de régularisation

##### Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

|                     |        |
|---------------------|--------|
| Produits à reporter | 64 271 |
| Charges à imputer   | 383    |

**2012**  
en milliers d'€

**2011**  
en milliers d'€

## RESULTATS D'EXPLOITATION

### 5.10 Produits d'exploitation

#### Chiffre d'affaires net

##### Ventilation par catégorie d'activité

|                       |           |           |
|-----------------------|-----------|-----------|
| Activité mobile       | 1 451 339 | 1 466 702 |
| Activité fixe et data | 81 783    | 57 791    |

#### Charges d'exploitation

##### Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration

##### Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

|  |           |           |
|--|-----------|-----------|
| Nombre total à la date de clôture (en unités)                              | 1 735     | 1 724     |
| Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein (en unités) | 1 690,8   | 1 645,5   |
| Nombre effectif d'heures prestées (en unités)                              | 2 866 051 | 2 802 659 |

##### Frais de personnel

|  |         |         |
|--|---------|---------|
| Rémunérations et avantages sociaux directs     | 107 045 | 101 484 |
| Cotisations patronales d'assurances sociales   | 30 866  | 29 489  |
| Primes patronales pour assurances extralégales | 5 556   | 4 565   |
| Autres frais de personnel                      | 8 011   | 7 205   |

|  | <b>2012</b><br>en milliers d'€ | <b>2011</b><br>en milliers d'€ |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>                        |                                |                                |
| Dotations (utilisations et reprises) (+) (-)                                     | 247                            |                                |
| <b>Réductions de valeur</b>  |                                |                                |
| Sur stocks et commandes en cours   |                                |                                |
| Actées   |                                | 540                            |
| Reprises   | 317                            |                                |
| Sur créances commerciales  |                                |                                |
| Actées   | 17 849                         | 6 220                          |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>  |                                |                                |
| Constitutions  | 559                            | 2 432                          |
| Utilisations et reprises   | 507                            | 648                            |
| <b>Autres charges d'exploitation</b>   |                                |                                |
| Impôts et taxes relatifs à l'exploitation  | 2 912                          | 715                            |
| Autres   | 7 007                          | 14 410                         |
| <b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b> |                                |                                |
| Nombre total à la date de clôture (en unités)                                    | 120                            | 100                            |
| Nombre moyen calculé en équivalents temps plein (en unités)                      | 87,5                           | 89,3                           |
| Nombre d'heures effectivement prestées (en unités)                               | 176 400                        | 179 495                        |
| Frais pour l'entreprise  | 6 819                          | 7 320                          |

## RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

### 5.11 Résultats financiers

#### Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

|  |     |     |
|--|-----|-----|
| Subsides en capital                        | 26  | 26  |
| Ventilation des autres produits financiers |     |     |
| Produits financiers divers                 | 40  | 562 |
| Boni de change                             | 152 | 152 |

#### Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

|   |       |       |
|---|-------|-------|
|   | 1 126 | 1 331 |
| <b>Ventilation des autres charges financières</b> |       |       |
| Frais de banque                                   | 1 251 | 1 348 |
| Pertes de change                                  | 581   | 318   |
| Charges financières diverses                      | 33    | 79    |

**2012**  
en milliers d'€

**2011**  
en milliers d'€

## IMPOTS ET TAXES

### 5.12 Impôts sur le résultat

|  |               |  |
|--|---------------|--|
| <b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b>  | <b>89 010</b> |  |
| Impôts et précomptes dus ou versés   | 50 134        |  |
| Suppléments d'impôts estimés   | 38 876        |  |
| <b>Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé</b> |               |  |
| Dépenses non admises   | 6 935         |  |
| Déductions pour investissements  | -943          |  |
| Intérêts notionnels  | -360          |  |
| Libéralités non taxables   | -300          |  |
| <b>Sources de latences fiscales</b>  |               |  |
| Latences actives   |               |  |
| Autres latences actives  |               |  |
| Déductions pour investissements  | 1 921         |  |

### Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

|  |         |         |
|--|---------|---------|
| A l'entreprise (déductibles)                           | 157 804 | 148 494 |
| Par l'entreprise                                       | 318 516 | 312 819 |
| <b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b> |         |         |
| Précompte professionnel                                | 31 488  | 29 402  |
| Précompte mobilier                                     | 5 967   | 14 193  |

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 5.13 Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

|   |                |
|---|----------------|
| <b>Engagements d'acquisition d'actifs immobilisés</b> | <b>232 935</b> |
|---|----------------|

#### Litiges importants et autres engagements importants

##### Engagements

1. Garanties bancaires émises pour le compte de la société: 8,7 millions d'euros.
2. Engagements de loyers immobiliers et du parc de véhicules: 417,0 millions d'euros.
3. Engagements d'achats d'équipements et de services: 116,9 millions d'euros.
4. Depuis 1997, certaines communes et trois provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures sont actuellement contestées devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'État à la Cour de Justice des Communautés européennes, celle-ci a jugé, dans son arrêt du 8 septembre 2005, que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs présents sur le marché.

Le Conseil d'État a décidé depuis le 20 novembre 2007, dans plusieurs arrêts, qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explicite nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de mobilophonie (qui sont taxés en vertu dudit règlement-taxe) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut, dès lors, être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

**2012**  
en milliers d'€

**2011**  
en milliers d'€

La Cour constitutionnelle a décidé dans son arrêt du 15 décembre 2011 que l'article 98, §2 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques n'interdit pas aux communes de taxer, pour des motifs budgétaires ou autres, l'activité économique des opérateurs de télécommunications qui se matérialise sur le territoire de la commune par la présence sur le domaine public ou privé de pylônes, mâts ou antennes GSM affectés à cette activité. Cette interprétation de l'article 98, §2 ne viole pas, selon la Cour, l'article 170, §4 de la Constitution.

La Cour de Cassation a confirmé dans ses arrêts du 30 mars 2012 l'interprétation de la Cour Constitutionnelle de l'article 98 de la loi du 21 mars 1991.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 57,3 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur pour sa totalité, dont 7,6 millions d'euros à charge de l'exercice.

**Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge**

La société a un système de retraite à cotisation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation fiscale belge.

## **RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

### **5.14 Entreprises liées**

|   |                |                |
|---|----------------|----------------|
| <b>Immobilisations financières</b>        | <b>164 077</b> | <b>164 077</b> |
| Participations                            | 164 077        | 164 077        |
| <b>Créances sur les entreprises liées</b> | <b>16 919</b>  | <b>28 191</b>  |
| A un an au plus                           | 16 919         | 28 191         |
| <b>Dettes</b>                             | <b>442 204</b> | <b>333 768</b> |
| A plus d'un an                            | 385 000        | 295 000        |
| A un an au plus                           | 57 204         | 38 768         |
| <b>Résultats financiers</b>               |                |                |
| Produits des actifs circulants            | 156            | 350            |
| Charges des dettes                        | 6 102          | 7 407          |

### **Entreprises avec lien de participation**

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| <b>Immobilisations financières</b> | <b>3 450</b> |
| Participations                     | 3 450        |

### **Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché**

**Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société**

Néant

### **Informations supplémentaires**

La société réalise de par son activité un certain nombre de transactions avec des filiales du groupe dans des domaines tels que le roaming, l'interconnexion, la livraison de services et de biens. Toutefois, en l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec les parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune transaction n'est reprise dans l'état XVIIIbis.

## RELATIONS FINANCIERES AVEC

### 5.15 Les administrateurs et gérants

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants 802

**Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)**

**Emoluments du (des) commissaire(s) 288**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation 5

## DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

### 5.17 Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

**L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.**

**Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune**

**L'entreprise-mère**

France Télécom  
6, place d'Alleray  
75505 Paris Cedex 15  
France

**établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand.**

**Les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus à l'adresse**

France Télécom  
6, place d'Alleray  
75505 Paris Cedex 15  
France

# Bilan social

## ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

|  | Total              | Hommes               | Femmes                                  |
|--|--------------------|----------------------|---|
| <b>Au cours de l'exercice</b>                                      |                    |                      |   |
| Nombre moyen de travailleurs                                       |                    |                      |   |
| Temps plein  | 1 557,3            | 1 079,0              | 478,3                                   |
| Temps partiel  | 171,5              | 37,7                 | 133,8                                   |
| Total en équivalents temps plein (ETP)                             | 1 690,8            | 1 108,0              | 582,8                                   |
| Nombre d'heures effectivement prestées                             |                    |                      |   |
| Temps plein  | 2 644 797          | 1 875 183            | 769 614                                 |
| Temps partiel  | 221 254            | 49 001               | 172 253                                 |
| Total  | 2 866 051          | 1 924 184            | 941 867                                 |
| Frais de personnel (en milliers d'€)                               |                    |                      |   |
| Temps plein  | 139 792            | 104 508              | 35 283                                  |
| Temps partiel  | 11 687             | 3 999                | 7 688                                   |
| Total  | 151 478            | 108 507              | 42 971                                  |
| Montant des avantages accordés en sus du salaire (en milliers d'€) | 2 068              | 1 380                | 688                                     |
| <b>Au cours de l'exercice précédent</b>                            |                    |                      |   |
| Nombre moyen de travailleurs en équivalents temps plein (ETP)      | 1 645,5            | 1 078,3              | 567,2                                   |
| Nombre d'heures effectivement prestées                             | 2 802 659          | 1 881 624            | 921 035                                 |
| Frais de personnel (en milliers d'€)                               | 142 743            | 102 250              | 40 493                                  |
| Montant des avantages accordés en sus du salaire (en milliers d'€) | 2 028              | 1 353                | 675                                     |
|  | <b>Temps plein</b> | <b>Temps partiel</b> | <b>Total en équivalents temps plein</b> |
| <b>A la date de clôture de l'exercice</b>                          |                    |                      |   |
| Nombre de travailleurs   | 1 566              | 169                  | 1 697,5                                 |
| Par type de contrat de travail                                     |                    |                      |   |
| Contrat à durée indéterminée                                       | 1 561              | 168                  | 1 691,7                                 |
| Contrat à durée déterminée   | 5                  | 1                    | 5,8                                     |
| Par sexe et niveau d'études  |                    |                      |   |
| Hommes   | 1 078              | 37                   | 1 106,6                                 |
| de niveau primaire   | 2                  |                      | 2,0                                     |
| de niveau secondaire   | 263                | 17                   | 276,1                                   |
| de niveau supérieur non universitaire                              | 459                | 9                    | 466,0                                   |
| de niveau universitaire  | 354                | 11                   | 362,5                                   |
| Femmes   | 488                | 132                  | 590,9                                   |
| de niveau secondaire   | 142                | 36                   | 170,1                                   |
| de niveau supérieur non universitaire                              | 191                | 63                   | 240,1                                   |
| de niveau universitaire  | 155                | 33                   | 180,7                                   |
| Par catégorie professionnelle                                      |                    |                      |   |
| Employés   | 1 566              | 169                  | 1 697,5                                 |

### Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

|   | Personnel intérimaire | Personnes mises à la disposition de l'entreprise |
|---|-----------------------|--|
| <b>Au cours de l'exercice</b>             |                       |  |
| Nombre moyen de personnes occupées        | 73,7                  | 13,8   |
| Nombre d'heures effectivement prestées    | 148 579               | 27 821   |
| Frais pour l'entreprise (en milliers d'€) | 5 549                 | 1 270  |

### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

|   | Temps plein | Temps partiel | Total en équivalents temps plein |
|---|-------------|---------------|----------------------------------|
| <b>Entrées</b>  |             |               |                                  |
| <b>Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b> | <b>220</b>  | <b>1</b>      | <b>220,8</b>                     |
| Par type de contrat de travail  |             |               |                                  |
| Contrat à durée indéterminée  | 217         | 1             | 217,8                            |
| Contrat à durée déterminée  | 3           |               | 3,0                              |
| <b>Sorties</b>  |             |               |                                  |
| <b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration Dimona ou au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>          | <b>200</b>  | <b>10</b>     | <b>207,3</b>                     |
| Par type de contrat de travail  |             |               |                                  |
| Contrat à durée indéterminée  | 195         | 10            | 202,3                            |
| Contrat à durée déterminée  | 5           |               | 5,0                              |
| Par motif de fin de contrat   |             |               |                                  |
| Chômage avec complément d'entreprise  | 2           |               | 2,0                              |
| Licenciement  | 91          | 3             | 93,4                             |
| Autre motif   | 107         | 7             | 111,9                            |

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

|  | Hommes        | Femmes        |
|--|---------------|---------------|
| <b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>                   |               |               |
| <b>Nombre de travailleurs concernés</b>  | <b>1 143</b>  | <b>628</b>    |
| <b>Nombre d'heures de formation suivies</b>  | <b>39 403</b> | <b>21 217</b> |
| <b>Coût net pour l'entreprise (en milliers d'€)</b>  | <b>4 283</b>  | <b>2 543</b>  |
| dont coût brut directement lié aux formations  | 4 249         | 2 475         |
| dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs   | 207           | 114           |
| dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)  | 173           | 46            |
| <b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b> |               |               |
| <b>Nombre de travailleurs concernés</b>  | <b>48</b>     | <b>22</b>     |
| <b>Nombre d'heures de formation suivies</b>  | <b>444</b>    | <b>148</b>    |
| <b>Coût net pour l'entreprise (en milliers d'€)</b>  | <b>38</b>     | <b>9</b>      |
| <b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>                                      |               |               |
| <b>Nombre de travailleurs concernés</b>  | <b>1</b>      | <b>1</b>      |
| <b>Nombre d'heures de formation suivies</b>  | <b>2 088</b>  | <b>1 008</b>  |
| <b>Coût net pour l'entreprise (en milliers d'€)</b>  | <b>12</b>     | <b>4</b>      |

# Règles d'évaluation

## Frais d'établissement

Les frais de premier établissement sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur cinq ans à partir de la date de la dépense sur une base linéaire. Les frais d'augmentation de capital exposés depuis l'introduction en bourse réalisée en 1998 sont directement pris en charge. Les frais d'établissement incluent depuis 2010 les coûts liés à la négociation d'une facilité de crédit à long terme. Ces coûts sont amortis sur la période de validité de la facilité de crédit, à savoir 5 ans à partir du 31 décembre 2010.

## Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant et sont composés essentiellement des coûts et dépenses capitalisés suivants, y compris, le cas échéant, la production immobilisée: acquisition de la licence pour le réseau GSM, acquisition de la licence UMTS, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de production de logiciels y ayant trait et goodwill. En 2011, le coût d'acquisition de la licence 4G a été inclus dans cette section.

La licence pour le réseau GSM a été accordée pour une durée de 15 ans, et est amortie sur une base linéaire. Le renouvellement de cette licence a été accordé en 2010 pour une durée de 5 ans et est amorti linéairement sur cette durée.

La licence UMTS a une durée de 20 ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 16 ans à partir d'avril 2005, moment où la première zone géographique a été techniquement déclarée en mesure de fonctionner.

La licence 4G acquise en 2011 sera amortie dès sa mise en service jusqu'à l'expiration du droit acquis, c'est-à-dire pour une période comprise entre la date de lancement et le 1er juillet 2027. Le lancement commercial n'ayant pas encore eu lieu, l'amortissement n'a par conséquent pas encore débuté.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 4 à 5 ans.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Bâtiments et constructions sur sites | 20 ans     |
| Fibre optique                        | 15 ans     |
| Equipements de téléphonie mobile     | 7-8 ans    |
| Equipements de messagerie            | 5 ans      |
| Matériel informatique                | 4 et 5 ans |
| Autres équipements immobiliers       | 5 à 10 ans |

La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation à durée d'utilité finie sont examinés à tout le moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité ou du rythme de consommation des avantages économiques futurs inclus dans l'immobilisation en question, est traduit de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées. Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés le cas échéant et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

## Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

## Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

## Stocks

---

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du «lower of cost or market».

## Réductions de valeur

---

La société évalue, à chaque date d'établissement du bilan, les indications tendant à étayer la nécessité d'acter une réduction de valeur sur immobilisation. En présence d'une telle indication ou si un test annuel de dépréciation d'une immobilisation est nécessaire, Mobistar procèdera à une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie auquel il appartient, déduction faite des coûts de vente et de sa valeur d'utilité; il est calculé pour un actif donné, à moins que l'actif en question ne génère aucun flux de trésorerie entrant qui soit en grande partie indépendant des flux de trésorerie entrants générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une réduction de valeur et sa valeur comptable est réduite à son montant recouvrable. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont escomptés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'escompte après impôt qui traduit les appréciations par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les réductions de valeur sont constatées dans le compte de résultat, sous la rubrique 'Amortissements et réductions de valeur'.

Pour chaque actif pour lequel une réduction de valeur a été enregistrée, une évaluation est réalisée à chaque période de reporting afin de déterminer s'il existe des indications quant au fait que des réductions de valeur actées antérieurement n'existent plus ou ont vu leur montant diminuer. Si de telles indications existent, la société réalise une nouvelle estimation de l'actif ou de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie. Une réduction de valeur actée antérieurement n'est extournée que lorsqu'il y a eu un changement dans les hypothèses considérées pour le calcul de la valeur recouvrable lors du dernier enregistrement de réduction de valeur. L'extourne est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable ou ne dépasse pas sa valeur comptable qui aurait été obtenue, nette d'amortissements, si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée. Une telle extourne est reconnue dans le compte de résultat.

## Valeurs disponibles

---

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

## Comptes de régularisation

---

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

## Pensions

---

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

## Provisions

---

Des provisions sont constatées lorsque la société dispose d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si la société s'attend au remboursement de tout ou partie de la provision, ce remboursement sera constaté comme un actif distinct, mais uniquement lorsque le remboursement sera pratiquement certain. Les charges relatives à toute provision sont présentées dans le compte de résultat, nettes de tout remboursement.

## Reconnaissance des produits et des charges

---

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement.

Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

## **Impôts sur le revenu**

.....

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

## **Transactions en devises étrangères**

.....

Les transactions en devises étrangères sont converties en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

## **Jugements, estimations et hypothèses**

.....

Dans le processus d'application des méthodes comptables, la direction n'a procédé à aucun jugement, estimation ou hypothèse significatif relatif à l'avenir et à d'autres sources importantes d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement des montants des actifs et des passifs au cours de la période suivante, à l'exception de: 'Contrat de location – en qualité de preneur'. La société a conclu des baux immobiliers, des contrats de location de réseau et de véhicules. Il a décidé, sur la base d'une évaluation des clauses et conditions des contrats, que le bailleur assume les principaux risques et bénéficie des principaux avantages liés à la propriété de ces biens et a comptabilisé ces contrats au titre de leasing opérationnel.

## **Bilan social**

.....

Concernant la répartition hommes et femmes de l'état des personnes occupées au cours de l'exercice précédent, les proportions utilisées sont les mêmes que celles utilisées pour l'exercice en cours. Cette rubrique étant nouvelle, le secrétariat social n'a pu fournir les données que pour l'exercice en cours.

# Rapport du commissaire

à l'Assemblée Générale sur les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2012

## Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

## Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

.....

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Mobistar S.A. («la société») pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1.272.184 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 174.700 (000) EUR.

### Responsabilité du Conseil d'Administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes

annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la société relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu des préposés de la société et du Conseil d'Administration les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels de la société Mobistar S.A. donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

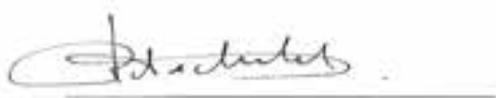
.....

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi, concorde dans tous ses aspects significatifs avec les comptes annuels et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés.

Diegem, le 22 mars 2013



Le commissaire  
DELOITTE Reviseurs d'Entreprises  
SC s.f.d. SCRL  
Représentée par Rik Neckebroeck



# États financiers consolidés selon les normes IFRS 2012

---

- p. 108 **Etat du résultat global consolidé**
- p. 109 **Bilan consolidé**
- p. 110 **Tableau consolidé des flux de trésorerie**
- p. 111 **Etat consolidé des variations des capitaux propres**
- p. 112 **Le groupe Mobistar**
- p. 113 **Méthodes comptables**
- p. 125 **Notes concernant les états financiers consolidés**
- p. 155 **Rapport du commissaire**

# Etat du résultat global consolidé

| Réf.      | 2012<br>en milliers d'€  | 2011<br>en milliers d'€ |                   |
|-----------|--|-------------------------|-------------------|
|           | <b>Produits d'exploitation</b>   |                         |                   |
|           | Chiffre d'affaires de la téléphonie  | 1 450 027               | 1 505 846         |
|           | Chiffre d'affaires de vente de matériel  | 200 448                 | 151 734           |
| <b>17</b> | <b>Total du chiffre d'affaires</b>   | <b>1 650 475</b>        | <b>1 657 580</b>  |
| 17        | Autres produits d'exploitation   | 51 962                  | 42 027            |
|           | <b>Total des produits d'exploitation</b>   | <b>1 702 437</b>        | <b>1 699 607</b>  |
|           | <b>Charges d'exploitation</b>  |                         |                   |
|           | Coûts d'interconnexion   | -390 494                | -393 327          |
| 17        | Coûts d'acquisition des produits et services vendus                                  | -352 944                | -300 105          |
| 17        | Services et biens divers   | -281 828                | -297 498          |
| 17        | Avantages du personnel   | -156 083                | -150 027          |
| 2,3       | Amortissements et pertes de valeur   | -217 214                | -190 339          |
|           | Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours et sur créances commerciales | -20 420                 | -7 680            |
|           | Provisions pour risques et charges   | 2 561                   | -4 931            |
| 17        | Autres charges d'exploitation  | -9 176                  | -15 955           |
|           | <b>Total des charges d'exploitation</b>  | <b>-1 425 598</b>       | <b>-1 359 862</b> |
|           | <b>Résultat des activités d'exploitation</b>   | <b>276 839</b>          | <b>339 745</b>    |
| 17        | Produits financiers  | 497                     | 914               |
| 17        | Charges financières  | -11 186                 | -11 786           |
|           | <b>Résultat opérationnel après déduction des charges financières nettes</b>          | <b>266 150</b>          | <b>328 873</b>    |
| 6         | Impôts   | -80 465                 | -107 852          |
|           | <b>Résultat des activités poursuivies et de la période *</b>                         | <b>185 685</b>          | <b>221 021</b>    |
|           | <b>Part du groupe dans le résultat de la période</b>                                 | <b>185 685</b>          | <b>221 021</b>    |
|           | <b>Etat du résultat global consolidé</b>   |                         |                   |
|           | <b>Résultat des activités poursuivies et de la période</b>                           | <b>185 685</b>          | <b>221 021</b>    |
|           | Autres éléments du résultat global   | 0                       | 0                 |
|           | <b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>                                       | <b>185 685</b>          | <b>221 021</b>    |
|           | <b>Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période</b>                | <b>185 685</b>          | <b>221 021</b>    |
| 11        | Résultat de base par action (en €)   | 3,09                    | 3,68              |
|           | Nombre moyen pondéré des actions ordinaires  | 60 014 414              | 60 014 414        |
| 11        | Résultat dilué par action (en €)   | 3,09                    | 3,68              |
|           | Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires                                    | 60 014 414              | 60 014 414        |

\* En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

# Bilan consolidé

| Réf. |  | 31.12.2012<br>en milliers d' € | 31.12.2011<br>en milliers d' € |
|------|--|--------------------------------|--------------------------------|
|      | <b>ACTIF</b>   |                                |                                |
|      | <b>Actifs non-courants</b>                             |                                |                                |
| 1, 2 | Goodwill   | 80 080                         | 80 080                         |
| 2    | Immobilisations incorporelles                          | 286 595                        | 312 026                        |
| 3    | Immobilisations corporelles                            | 665 010                        | 666 000                        |
| 4    | Participations dans des entreprises associées          | 3 450                          |                                |
| 5    | Autres actifs non-courants                             | 3 965                          | 5 818                          |
| 6    | Impôts différés  | 6 669                          | 6 401                          |
|      | <b>Total actifs non-courants</b>                       | <b>1 045 769</b>               | <b>1 070 325</b>               |
|      | <b>Actifs courants</b>                                 |                                |                                |
| 7    | Stocks   | 20 594                         | 16 501                         |
| 8    | Créances commerciales                                  | 230 168                        | 225 250                        |
| 9    | Revenu à facturer                                      | 19 039                         | 31 812                         |
| 9    | Autres actifs courants                                 | 19 160                         | 30 496                         |
| 10   | Placements de trésorerie et valeurs disponibles        | 12 266                         | 7 119                          |
|      | <b>Total actifs courants</b>                           | <b>301 226</b>                 | <b>311 178</b>                 |
|      | <b>Total actif</b>                                     | <b>1 346 995</b>               | <b>1 381 503</b>               |
|      | <b>CAPITAUX PROPRES ET DETTES</b>                      |                                |                                |
|      | <b>Capitaux propres</b>                                |                                |                                |
| 12   | Capital  | 131 721                        | 131 721                        |
| 12   | Réserve légale   | 13 173                         | 13 173                         |
| 12   | Bénéfice reporté                                       | 212 905                        | 249 078                        |
|      | <b>Total capitaux propres</b>                          | <b>357 799</b>                 | <b>393 972</b>                 |
|      | <b>Dettes non-courantes</b>                            |                                |                                |
| 14   | Dettes financières à long terme productives d'intérêts | 383 650                        | 293 200                        |
| 15   | Dettes commerciales à long terme                       | 13 447                         | 28 321                         |
| 13   | Provisions à long terme                                | 67 375                         | 61 595                         |
| 6    | Impôts différés  | 0                              | 1 176                          |
|      | <b>Total dettes non-courantes</b>                      | <b>464 472</b>                 | <b>384 292</b>                 |
|      | <b>Dettes courantes</b>                                |                                |                                |
| 14   | Emprunts à court terme productifs d'intérêts           | 22 580                         | 18 444                         |
| 16   | Dettes commerciales                                    | 344 563                        | 347 635                        |
| 16   | Dettes liées aux avantages du personnel                | 34 385                         | 32 855                         |
| 16   | Impôts   | 42 709                         | 113 737                        |
| 16   | Revenus différés                                       | 77 451                         | 87 833                         |
| 16   | Autres dettes  | 3 035                          | 2 736                          |
|      | <b>Total dettes courantes</b>                          | <b>524 723</b>                 | <b>603 240</b>                 |
|      | <b>Total dettes</b>                                    | <b>989 196</b>                 | <b>987 532</b>                 |
|      | <b>Total capitaux propres et dettes</b>                | <b>1 346 995</b>               | <b>1 381 503</b>               |

# Tableau consolidé des flux de trésorerie

| Réf. | 2012<br>en milliers d'€  | 2011<br>en milliers d'€ |
|------|--|-------------------------|
|      | <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>                  |                         |
|      | <b>266 150</b>   | <b>328 873</b>          |
|      | <b>Résultat avant impôts</b>   |                         |
|      | Ajustements non monétaires pour:   |                         |
| 2,3  | 217 214  | 190 339                 |
|      | 649  | 5 287                   |
|      | 13 320   | -1 311                  |
|      | 1 108  |                         |
|      | -247   | -871                    |
|      | 7 331  | 9 902                   |
|      | <b>505 525</b>   | <b>532 219</b>          |
|      | <b>Résultat opérationnel ajusté avant déduction des charges financières nettes</b> |                         |
| 6    | -4 092   | -6 202                  |
| 15   | 5 219  | -25 736                 |
|      | -33 885  | 23 928                  |
|      | <b>-32 758</b>   | <b>-8 010</b>           |
| 5    | <b>-154 893</b>  | <b>-79 397</b>          |
|      | <b>-6 790</b>  | <b>-9 793</b>           |
|      | <b>396</b>   | <b>980</b>              |
|      | <b>311 480</b>   | <b>435 998</b>          |
|      | <b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>              |                         |
|      | <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>                 |                         |
| 3    | -188 242   | -203 739                |
|      | 7 985  | 9 970                   |
| 1    | -3 450   | 0                       |
| 2,3  | 2 186  | 0                       |
| 4    | 1 907  | 1 008                   |
|      | <b>-179 614</b>  | <b>-192 761</b>         |
|      | <b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>             |                         |
|      | <b>133 198</b>   | <b>242 260</b>          |
|      | <b>Cash-flow organique</b>   |                         |
|      | <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>                   |                         |
| 14   | 4 137  | -14 519                 |
| 14   | 135 000  | 180 000                 |
| 14   | -45 000  | -155 161                |
| 11   | 450  | 450                     |
| 11   | 942  | -1 629                  |
|      | 195  | -157                    |
| 11   | -222 443   | -258 062                |
|      | <b>-126 719</b>  | <b>-249 078</b>         |
|      | <b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>               |                         |
|      | <b>5 147</b>   | <b>-5 841</b>           |
|      | <b>Augmentation (+), diminution (-) de trésorerie et équivalents de trésorerie</b> |                         |
|      | <b>7 119</b>   | <b>12 959</b>           |
|      | <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>              |                         |
|      | <b>12 266</b>  | <b>7 119</b>            |
|      | <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>              |                         |

# Etat consolidé des variations des capitaux propres

|   | en milliers d'€ |                       |                         |                                   |
|---|-----------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------------------|
|   | Capital         | Réserve légale        | Bénéfice reporté        | Total des capitaux propres        |
| <b>Solde au 1er janvier 2012</b>                    | <b>131 721</b>  | <b>13 173</b>         | <b>249 078</b>          | <b>393 972</b>                    |
| Résultat des activités poursuivies et de la période |                 |                       | 185 685                 | 185 685                           |
| <b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>      |                 |                       | <b>185 685</b>          | <b>185 685</b>                    |
| Dividendes  |                 |                       | -222 053                | -222 053                          |
| Coûts des transactions imputées en capitaux propres |                 |                       | 195                     | 195                               |
| <b>Solde au 31 décembre 2012</b>                    | <b>131 721</b>  | <b>13 173</b>         | <b>212 905</b>          | <b>357 799</b>                    |
|   | <b>Capital</b>  | <b>Réserve légale</b> | <b>Bénéfice reporté</b> | <b>Total des capitaux propres</b> |
| <b>Solde au 1er janvier 2011</b>                    | <b>131 721</b>  | <b>13 173</b>         | <b>286 276</b>          | <b>431 170</b>                    |
| Résultat des activités poursuivies et de la période |                 |                       | 221 021                 | 221 021                           |
| <b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>      |                 |                       | <b>221 021</b>          | <b>221 021</b>                    |
| Dividendes  |                 |                       | -258 062                | -258 062                          |
| Coûts des transactions imputées en capitaux propres |                 |                       | -157                    | -157                              |
| <b>Solde au 31 décembre 2011</b>                    | <b>131 721</b>  | <b>13 173</b>         | <b>249 078</b>          | <b>393 972</b>                    |

# Le groupe Mobistar

## Sociétés constitutives du périmètre de consolidation

---

La société mère, les filiales et l'association momentanée constitutives du périmètre de consolidation sont les suivantes:

Mobistar S.A.  
Société mère, société anonyme à responsabilité limitée de droit belge dont les actions sont cotées  
Avenue du Bourget 3  
B - 1140 Bruxelles  
Belgique  
Numéro d'identification: BE 0456 810 810

Association momentanée de droit belge France Télécom - Belgacom, dénommée 'Irisnet'  
Intégration en consolidation à 50 %  
Avenue du Bourget 3  
B - 1140 Bruxelles  
Belgique  
Numéro d'identification: BE 0545 698 541

IRISnet S.C.R.L.  
Intégration selon la méthode de mise en équivalence  
Avenue des Arts 21  
B - 1000 Bruxelles  
Belgique  
Numéro d'identification : BE 0847 220 467

Mobistar Enterprise Services S.A. (ci-après MES)  
Actions détenues à 100 % par Mobistar S.A.  
Avenue du Bourget 3  
B - 1140 Bruxelles  
Belgique  
Numéro d'identification: BE 0459 623 216

Orange Communications Luxembourg S.A. (précédemment Orange S.A.)  
Actions détenues à 100 % par Mobistar S.A.  
8, rue des Mérovingiens  
L - 8070 Bertrange  
Luxembourg  
Numéro d'identification: LU 19749504

Les principales activités du Groupe sont décrites dans la note 20 (information sectorielle).

## Date d'autorisation d'émission des états financiers

---

Le 21 mars 2013, le Conseil d'Administration de la société Mobistar S.A. a examiné les états financiers consolidés 2012 et a autorisé leur publication.

Les états financiers consolidés 2012 seront approuvés le 2 mai 2013 par l'Assemblée Générale des actionnaires qui dispose toujours du pouvoir d'amender les états financiers après leur publication.

# Méthodes comptables

## 1. Base de préparation

Les états financiers consolidés sont libellés en milliers d'euros, sauf s'il en est précisé autrement. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe applique cette devise fonctionnelle à ses états financiers.

### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de Mobistar S.A. et de toutes ses filiales ont été préparés dans le respect des normes de reporting International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne.

### Base de consolidation

Les états financiers consolidés se composent des états financiers de Mobistar S.A. et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de reporting que la société mère, en application de politiques comptables cohérentes.

Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date de prise de contrôle par le Groupe, et continuent à être consolidées jusqu'à la date où ce contrôle s'arrête.

Les entités suivantes sont consolidées au 31 décembre 2012 en application de la méthode de consolidation suivante:

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| Mobistar S.A.:                         | 100 % consolidation complète       |
| Orange Communications Luxembourg S.A.: | 100 % consolidation complète       |
| Mobistar Enterprise Services S.A.:     | 100 % consolidation complète       |
| Association momentanée 'Irisnet':      | 50 % consolidation proportionnelle |
| IRISnet S.C.R.L.:                      | 28,16 % mise en équivalence        |

- Orange Communications Luxembourg S.A., entreprise constituée et régie par les lois du Luxembourg, a été acquise le 2 juillet 2007 par Mobistar S.A. L'acquisition a porté sur 90 % des actions d'Orange Communications Luxembourg S.A. Les 10 % d'actions restants ont été acquis le 12 novembre 2008. L'entreprise a consolidé les résultats d'Orange Communications Luxembourg S.A. à hauteur de 100 %, à partir du 2 juillet 2007.

- Mobistar Enterprise Services S.A., entreprise constituée et régie par les lois de la Belgique, a été acquise le 31 mars 2010 par Mobistar S.A. L'acquisition a porté sur 100 % des actions de la filiale. L'entreprise a consolidé les résultats de Mobistar Enterprise Services S.A. à hauteur de 100 %, à partir du 1er avril 2010.

- L'association momentanée 'Irisnet' est une coentreprise conclue entre France Télécom et Belgacom S.A. (Telindus S.A., le partenaire initial, fait partie intégrante de Belgacom S.A. depuis le 1er janvier 2010). En tant que tel, Mobistar ne détient directement ou indirectement aucun droit de vote dans 'Irisnet'. Toutefois, en application de l'interprétation SIC 12, Mobistar en a conclu qu' 'Irisnet' est en réalité contrôlée par Mobistar et par son partenaire Belgacom. De plus, les risques et avantages de cette coentreprise sont supportés par Mobistar et non par France Télécom. Le 1er novembre 2012, les activités de l'association momentanée ont été transférées vers IRISnet S.C.R.L. Les actifs de l'association momentanée ont été vendus à la nouvelle société. Irisnet continuera à collecter le solde des créances ouvertes au 31 octobre 2012 et procédera à la liquidation légale de l'association momentanée. En raison de la cessation des activités de l'association momentanée, Mobistar a décidé d'inclure dans la clôture de l'exercice 2012 toutes les entrées comptables relatives à la liquidation légale de l'association momentanée.

- IRISnet S.C.R.L. est une société créée en juillet 2012 en collaboration avec les autorités bruxelloises, destinée à reprendre les activités de l'association momentanée Irisnet. La reprise des activités a eu lieu le 1er novembre 2012. Au sein de cette nouvelle structure juridique, Mobistar a contribué à hauteur de 3.450.000 euros équivalant à 345.000 actions des 1.225.000 actions émises par la société. En raison de la structure de la transaction, IRISnet S.C.R.L. sera comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

Tous les soldes, transactions, produits et charges, ainsi que tous les bénéfices et pertes résultant de transactions intra-groupe sont entièrement éliminés en consolidation.

## 2. Changements survenus dans les méthodes comptables et les informations contenues en annexe

Les principes comptables et méthodes d'évaluation adoptés dans la préparation des états financiers consolidés s'inscrivent dans la lignée de ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011, à l'exception de l'élément repris ci-dessous:

- Provision relative au service universel: suite à l'évolution de la législation, Mobistar a revu son approche de calcul de la provision, passant d'une analyse basée sur la « perte de revenu » à une base d'estimation de type « charges nettes ». Cette modification a eu un impact positif de 17,1 millions d'euros enregistrés au cours du premier semestre 2012.

Malgré l'absence d'impact sur les activités du Groupe, les nouveaux amendements aux normes IFRS repris ci-dessous ont été pris en compte lors de la préparation des comptes annuels consolidés:

- Amendement à IFRS 1 *Première adoption des IFRS – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2011)
- Amendement à IFRS 7 *Instruments financiers: Informations à fournir – Décomptabilisation* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2011)
- Amendement à IAS 1 *Présentation des Etats Financiers – Présentation des autres éléments du résultat global* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2012)
- Amendement à IAS 12 *Impôts sur le résultat – Impôts différés: recouvrement des actifs sous-jacents* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2012)

## 3. Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables

La préparation des états financiers du Groupe dans le respect des normes IFRS nécessite que la direction procède à certains jugements, certaines estimations et hypothèses ayant des incidences sur les montants indiqués dans les états financiers et dans les notes d'accompagnement.

Les estimations ayant été effectuées lors de chaque date de reporting traduisent les conditions ayant existé à ces dates (par exemple, les cours du marché, les taux d'intérêt et les taux de change). Bien que ces estimations s'appuient sur les meilleures connaissances de la direction à propos des événements et des actions susceptibles d'être entre-

prises par Mobistar, les résultats effectifs pourraient diverger de ces estimations.

### Jugements, estimations et hypothèses

Dans le processus d'application des méthodes comptables du Groupe, la direction n'a procédé à aucun jugement, estimation ou hypothèse significatif relatif à l'avenir et à d'autres sources importantes d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement des montants des actifs et des passifs au cours de la période suivante, à l'exception de:

#### Contrat de location – le Groupe en qualité de preneur

Le Groupe a conclu des baux immobiliers, des contrats de location de réseau et de véhicules. Il a décidé, sur la base d'une évaluation des clauses et conditions des contrats, que le bailleur assume les principaux risques et bénéficie des principaux avantages liés à la propriété de ces biens et a comptabilisé ces contrats au titre de leasing opérationnel. Plus de détails à ce sujet à la note 19.

#### Dépréciation d'actifs non financiers

Le test de perte de valeur du Groupe est basé sur le calcul de la valeur d'utilité qui utilise une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont dérivés du budget des cinq années à venir et n'incluent pas les activités de restructurations qui n'ont pas été engagées par le Groupe ni les investissements futurs importants qui rehausseraient la base d'actifs de l'unité génératrice de trésorerie testée. La valeur recouvrable est essentiellement sensible aux taux d'actualisation utilisés lors de l'actualisation des flux de trésorerie ainsi qu'aux flux de trésorerie attendus et aux taux de croissance utilisés pour les extrapolations. Les hypothèses principales utilisées pour déterminer la valeur recouvrable pour les diverses unités génératrices de trésorerie sont détaillées dans la note 2.

#### Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes pourront être imputées. Un jugement important de la direction est requis pour déterminer le montant des actifs d'impôts différés pouvant être comptabilisé, sur la base du moment probable et du niveau des bénéfiques imposables futurs, ainsi que des stratégies futures de planification fiscale. Les détails relatifs aux actifs d'impôts différés sont repris dans la note 6.

#### Provision pour le démantèlement des sites du réseau

Le Groupe a comptabilisé une provision en contrepartie

de ses obligations de démantèlement des sites du réseau loués ainsi qu'au bâtiment loué situé Avenue du Bourget. Pour la détermination du montant de la provision, des hypothèses et estimations sont requises eu égard aux taux d'actualisation et aux coûts estimés de démantèlement et de retrait de toutes les infrastructures des sites. Voir note 13.

#### Service universel

Mobistar est impliqué, de concert avec d'autres opérateurs alternatifs, dans plusieurs actions judiciaires concernant le système de compensation financière prévu en matière de fourniture de tarifs sociaux. La détermination de l'impact potentiel qu'entraînerait l'évolution de la réglementation en cette matière a nécessité l'élaboration d'un nombre significatif d'hypothèses et d'estimations de la part de la direction.

## 4. Résumé des principales méthodes comptables

### 4.1. Transactions en devises étrangères

Lors de la comptabilisation initiale dans la devise fonctionnelle, une transaction en devise étrangère est enregistrée en utilisant le taux de change au comptant entre la devise fonctionnelle et la devise étrangère à la date de la transaction. A chaque date du bilan, les actifs et les dettes monétaires en devises étrangères seront convertis en utilisant le taux de clôture.

Les gains et les pertes de change sont constatés comme des produits et des charges opérationnelles lorsqu'ils concernent des activités opérationnelles. Les gains et les pertes de change ne sont constatés comme des produits et des charges financières que lorsqu'ils concernent des activités de financement.

### 4.2. Regroupements d'entreprises et Goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire comme l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et autres passifs éventuels identifiables.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Une perte de valeur est déterminée en évaluant le montant à recouvrer de l'unité génératrice de trésorerie afférente au goodwill. Le test de dépréciation du goodwill est effectué au terme de chaque exercice financier (31 décembre) ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable

pourrait être affectée d'une perte de valeur, en comparant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie avec leur juste valeur, déduction faite des coûts de vente, ou de leur valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est reconnue. Elle ne pourra pas être extournée au cours des périodes suivantes.

L'estimation de la juste valeur, déduction faite des coûts en cas de vente, nécessite de prendre en compte le cours de bourse de l'action Mobistar. Sinon, une estimation de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie correspondant à l'activité mobile pourrait être faite. Cette méthode suppose d'effectuer une estimation des flux de trésorerie futurs générés par l'activité mobile et de choisir un taux d'escompte adapté afin de calculer leur valeur actuelle.

### 4.3. Immobilisations incorporelles

Sont comprises dans cette catégorie d'actifs les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie, telles que le coût des licences GSM, UMTS et 4G, le coût de la conception et du développement du réseau, ainsi que le coût des logiciels achetés ou développés en interne.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Ce coût se compose du prix d'achat, des droits de douane, des taxes à l'achat non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux, ainsi que des coûts directement attribuables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation prévue, à savoir les coûts des avantages du personnel, les honoraires professionnels et les coûts liés au bon fonctionnement de l'actif.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La valeur résiduelle des immobilisations incorporelles est réputée nulle, à moins que les conditions prévues par la norme IAS 38 soient satisfaites.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et une dépréciation complémentaire est effectuée chaque fois qu'il y a une indication qu'une telle réduction de valeur pourrait être actée.

Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie est réparti de manière linéaire sur sa durée d'utilité.

L'amortissement des licences de téléphonie mobile débute lorsque celles-ci sont prêtes à être mises en service.

Les licences GSM et UMTS ont été octroyées pour une période de respectivement 15 (à l'origine) et 20 ans.

Toutefois, la période d'amortissement est limitée à 14 et à 16 années, soit la durée résiduelle des licences à la date de leur disponibilité pour la mise en service. L'extension de la licence GSM, acquise en 2010, est amortie sur une période de 5 ans qui correspond à la durée de la licence.

La licence 4G acquise en 2011 a été octroyée pour une période de 15 ans, soit jusqu'au 1er juillet 2027. L'amortissement de la licence débute lorsque l'immobilisation incorporelle est disponible pour être mise en service, c'est-à-dire lorsqu'elle se trouve à l'endroit et dans les conditions techniques pour pouvoir être opérationnelle selon les critères émis par la direction, même si l'immobilisation n'est pas réellement mise en service. La licence sera disponible pour la mise en service lorsque la première zone géographique sera déclarée « prête au lancement » par les équipes techniques. Le montant total sera amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité résiduelle à cette date.

La durée d'utilité des logiciels achetés et développés en interne est de 5 années (logiciels de réseau) ou de 4 années (logiciels non destinés au réseau) et leur amortissement débute lorsque le logiciel est opérationnel.

La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité finie sont examinés à tout le moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité ou du rythme de consommation des avantages économiques futurs inclus dans l'immobilisation en question, est traduit de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Les coûts de recherche sont pris en charge au fur et à mesure de leur réalisation. Les dépenses de développement exposées sur un projet individuel sont comptabilisées comme une immobilisation incorporelle lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Suite à la comptabilisation initiale des dépenses de développement au titre d'immobilisation, le modèle de coût est appliqué en impliquant la comptabilisation de l'immobilisation à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement de l'immobilisation commence lorsque le développement est achevé et que l'immobilisation est disponible à l'utilisation. Elle est

amortie sur la période durant laquelle il est attendu qu'elle génère des avantages économiques futurs. Durant la période de développement, l'immobilisation fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

#### 4.4. Immobilisations corporelles

Les actifs immobilisés suivants sont classés sous la rubrique des immobilisations corporelles: les bâtiments, l'infrastructure et l'équipement de réseau, les serveurs informatiques et les ordinateurs personnels, le mobilier de bureau, les améliorations locatives, ainsi que l'équipement loué aux clients.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût. Ce coût inclut le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes à l'achat non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux, et toute dépense directement encourue pour placer l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue. Les dépenses encourues pour le remplacement de toute partie d'un élément des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme acquisition d'un actif si les critères d'enregistrement sont satisfaits. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat dès qu'ils sont réalisés. Ce coût inclut également le coût estimé du démantèlement des sites du réseau et de remise en état des bâtiments loués, si une telle obligation existe.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est réparti de manière systématique et linéaire sur toute sa durée d'utilité. L'amortissement d'une immobilisation corporelle débute lorsqu'elle est totalement opérationnelle pour l'utilisation projetée.

La durée d'utilité de chaque catégorie d'immobilisations corporelles a été déterminée comme suit:

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Bâtiment                           | 20 ans  |
| Pylônes et constructions de réseau | 20 ans  |
| Fibre optique                      | 15 ans  |
| Équipement de réseau               | 7-8 ans   |
| Équipement de messagerie           | 5 ans   |
| Serveurs informatiques             | 5 ans   |
| Ordinateurs personnels             | 4 ans   |
| Mobilier de bureau                 | 5 - 10 ans  |
| Améliorations locatives            | 9 années ou durée de la période locative si délai inférieur |

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues au moins au terme de chaque exercice et, si les prévisions diffèrent des estimations pré-

cédentes, les changements sont traduits de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Une immobilisation corporelle doit être éliminée du bilan lors de sa sortie ou lorsqu'elle est hors d'usage en permanence et que plus aucun bénéfice économique n'est attendu de sa sortie. Les profits ou les pertes provenant de la mise hors service ou de la sortie de l'immobilisation corporelle doivent être enregistrés comme produits ou charges dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel l'immobilisation corporelle est éliminée du bilan.

Le coût de démantèlement des sites du réseau est mesuré sur la base des durées connues des baux de location des sites, en partant de l'hypothèse que la probabilité de renouvellement à chaque date de prorogation sera très élevée et en tenant compte du fait que tous les sites devront être démantelés à terme. L'actif à démanteler est évalué en utilisant les taux d'inflation et d'escompte appropriés.

#### 4.5. Pertes de valeur sur actifs non financiers

Le Groupe évalue, à chaque date d'établissement du bilan, les indications tendant à étayer la nécessité d'acter une perte de valeur sur immobilisation. En présence d'une telle indication ou si un test annuel de dépréciation d'une immobilisation est nécessaire, Mobistar procédera à une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie auquel il appartient, déduction faite des coûts de vente et de sa valeur d'utilité; il est calculé pour un actif donné, à moins que l'actif en question ne génère aucun flux de trésorerie entrant qui soit en grande partie indépendant des flux de trésorerie entrants générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une perte de valeur et sa valeur comptable est réduite à son montant recouvrable. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont escomptés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'escompte après impôt qui traduit les appréciations par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les pertes de valeur sont constatées dans le compte de résultat, sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur'.

Une évaluation de chaque actif, à l'exclusion des goodwill, est réalisée à chaque période de reporting afin de déterminer s'il existe des indications quant au fait que des pertes de valeur actées antérieurement n'existent plus ou ont vu leur montant diminuer. Si de telles indications existent, le Groupe réalise une nouvelle estimation de l'actif ou de

la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur actée antérieurement n'est extournée que lorsqu'il y a eu un changement dans les hypothèses considérées pour le calcul de la valeur recouvrable lors du dernier enregistrement de réduction de valeur. L'extourne est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable ou ne dépasse pas sa valeur comptable qui aurait été obtenue, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Une telle extourne est reconnue dans le compte de résultat sauf si l'actif en question est comptabilisé à un montant réévalué. Dans ce cas, l'extourne est traitée comme un accroissement de la réévaluation.

#### 4.6. Charges d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont capitalisés après le 1er janvier 2009. L'évaluation de la nécessité de capitaliser les coûts d'emprunt se fait au niveau des projets. Jusqu'à la fin de l'année 2008, la charge de l'emprunt était prise en charge sur la période durant laquelle ils ont été supportés.

#### 4.7. Subventions publiques

Une subvention publique n'est enregistrée que lorsqu'il est raisonnablement certain que ladite subvention sera effectivement versée et que l'entreprise respectera les conditions qui y sont attachées.

Lorsque les subventions concernent un poste de charge, elles doivent être comptabilisées en produits, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires, pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Lorsque les subventions publiques sont attachées à un actif, leur juste valeur est portée au crédit de la valeur comptable de l'actif et est inscrite dans le compte de résultat sur la durée d'utilité escomptée de l'actif sous-jacent par le biais d'annuités d'un montant égal.

#### 4.8. Taxes

##### Impôts exigibles

Les actifs et passifs d'impôts exigibles pour l'exercice en cours et les exercices précédents sont évalués selon le montant dont il est attendu qu'il soit payé à ou récupéré de l'administration fiscale en utilisant les taux d'impôt et dispositions fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

##### Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantaire basée sur les différences temporelles entre, d'une part, la base fiscale des actifs et des passifs et, d'autre part, la valeur comptable nette au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont actés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf:

- lorsque les passifs d'impôts différés proviennent de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou passif résultant d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal; et
- pour ce qui est des différences temporelles imposables associées aux investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, dans la mesure où le moment de la reprise des différences temporelles peut être contrôlé et s'il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, crédits d'impôts reportés ou non utilisés et pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être imputés à l'avenir sur un bénéfice imposable sauf:

- lorsque les actifs d'impôts différés liés à la différence temporelle déductible proviennent de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif relatif à une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal; et
- pour ce qui est des différences temporelles déductibles associées aux investissements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporelles s'inverseront dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel imputer les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est ré-estimée à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'imputation totale ou partielle de l'actif d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont ré-estimés à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que le bénéfice imposable futur permettra la récupération de l'actif d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif réglé, en utilisant les taux d'impôt et dispositions fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Il y a compensation des actifs et passifs d'impôts différés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si les impôts différés concernent la même entité imposable et la même administration fiscale.

## **Taxe sur la valeur ajoutée**

Les produits, dépenses et actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur la valeur ajoutée, sauf:

- lorsque la taxe sur la valeur ajoutée encourue sur l'achat d'un actif ou de services n'est pas déductible auprès de l'administration fiscale, auquel cas la taxe est comptabilisée comme partie intégrante du coût d'acquisition de l'actif ou comme fraction du poste de dépense selon le cas; et
- les créances et les dettes dont le montant est exprimé toutes taxes incluses.

Le montant net de la taxe sur la valeur ajoutée récupérable de, ou payable à l'administration fiscale est porté au bilan sous les rubriques créances ou dettes.

## **4.9. Stocks**

Les stocks sont des actifs détenus en vue d'être vendus dans le cadre de l'exercice normal des activités; il s'agit essentiellement des terminaux de téléphonie et des cartes SIM.

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, les coûts de transformation et les autres dépenses encourues pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré - premier sorti (PEPS). La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans des conditions de transaction normales, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## **4.10. Actions propres**

Les rachats d'actions propres sont déduits des capitaux propres.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres.

## **4.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des liquidités et des dépôts en espèces à un terme maximal de trois mois. Les liquidités et dépôts en espèces détenus auprès d'institutions financières sont évalués à leur valeur nominale. Les découverts en banques et ceux résultant de la gestion centralisée de la trésorerie au niveau du groupe France Télécom sont classés comme des dettes financières à court terme.

## 4.12. Instruments financiers

### Comptabilisation initiale et décomptabilisation

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé au bilan le jour du règlement lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration.

Une dette financière est sortie du bilan lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

### Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés soit comme des actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, soit comme prêts et créances.

L'entreprise ne dispose pas de placements détenus jusqu'à leur échéance ou d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur première comptabilisation, en cas d'investissements autres que ceux classifiés comme actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

#### Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat relèvent de cette catégorie.

#### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans le compte de résultat lorsque les prêts et les créances sont sortis du bilan ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Les créances commerciales et les autres créances à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable. Une perte de valeur sur créances commerciales et sur autres créances à court terme est constatée dans le compte de résultat lorsque leur valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle des estimations des flux de trésorerie futurs. La perte de valeur est évaluée sur une base individuelle, ou par catégorie segmentée lorsque la perte de valeur individuelle ne peut pas être évaluée. Les créances commerciales et les autres créances à court terme sont présentées au bilan nettes de toute perte de valeur cumulée.

#### Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers doit être déprécié.

#### Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (à l'exclusion de pertes futures attendues non encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (soit le taux d'intérêt calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte doit être comptabilisé au compte de résultat.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultat pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation. Toute reprise ultérieure de dépréciation est comptabilisée au compte de résultat.

En ce qui concerne les créances, une réduction de valeur est effectuée lorsqu'il existe des indications objectives (telles que la probabilité d'insolvabilité ou des difficultés financières importantes dans le chef du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants dus dans les conditions initiales de la facture. La valeur comptable de la créance est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Les créances dépréciées font l'objet d'une décomptabilisation lorsqu'elles sont réputées irrécouvrables.

## **Dettes financières**

### Prêts et emprunts productifs d'intérêts

Les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables.

Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont constatés en produits et charges lorsque les dettes sont sorties du bilan, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

### Dettes commerciales et autres dettes à court terme

Les dettes commerciales et les autres dettes à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable.

### Compensation d'un actif financier et d'une dette financière

Les créances et les dettes commerciales sont compensées et le montant net est inscrit au bilan lorsque ces montants peuvent être légalement compensés et lorsque les parties concernées sont clairement disposées à les régler sur la base des montants nets.

## **4.13. Paiement fondé sur des actions**

Les collaborateurs de Mobistar peuvent percevoir une rémunération dont le paiement est fondé sur des actions.

Le coût de toutes les transactions avec les collaborateurs, réglées en instruments de capitaux propres, est calculé en faisant référence à la juste valeur des titres en question à la date de leur octroi. La juste valeur de ces transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres sera déterminée d'après les prix du marché éventuellement disponibles, en prenant en compte les modalités et conditions d'octroi de ces instruments de capitaux propres. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, un modèle d'évaluation approprié sera utilisé. Lors de l'évaluation des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres, il ne sera pas tenu compte des conditions de performance autres que les conditions liées au prix des actions, le cas échéant.

Le coût des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres est enregistré, moyennant une augmentation équivalente en capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les conditions de performance et/ou de service sont remplies, période qui se clôture à la date à laquelle les collaborateurs peuvent pleinement faire

valoir leur droit à cette émission (période d'acquisition des droits).

Aucune charge n'est comptabilisée pour des éléments qui ne sont finalement pas acquis à l'exception des éléments pour lesquels les conditions d'acquisition des droits dépendent de conditions de marché, qui sont eux-mêmes traités comme acquis nonobstant le fait que les conditions de marché aient été atteintes ou non mais pour autant que les autres inducteurs de performances ou les conditions liées aux services aient été atteints.

A chaque date de clôture et jusqu'à la date de dévolution, le coût cumulé des transactions réglées au moyen d'instruments de capitaux propres traduit la mesure dans laquelle la période de dévolution a expiré et se base sur la meilleure estimation des instruments de capitaux propres qui seront en définitive dévolus.

## **4.14. Provisions à long terme**

Des provisions sont constatées lorsque Mobistar dispose d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si Mobistar s'attend au remboursement de tout ou partie de la provision, ce remboursement sera constaté comme un actif distinct, mais uniquement lorsque le remboursement sera pratiquement certain. Les charges relatives à toute provision sont présentées dans le compte de résultat, nettes de tout remboursement.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux actuel avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à l'élément de passif. En cas d'actualisation des montants en question, le relèvement de la provision dû à l'évolution du temps sera comptabilisé en charges financières.

L'estimation des coûts de démantèlement des sites du réseau et des coûts de remise à neuf liés aux immeubles loués constitue un élément des immobilisations corporelles. Cette estimation est également enregistrée comme une provision qui est mesurée en utilisant les taux d'inflation et d'escompte appropriés.

## **4.15. Avantages du personnel**

Les avantages du personnel à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés annuels, l'intéressement aux bénéficiaires et les primes, ainsi que les frais médicaux, les voitures de société et les autres avantages sont enregistrés

pendant la période au cours de laquelle le service a été rendu par le collaborateur.

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés comme des dettes résultant d'une obligation légale ou implicite actuelle et lorsqu'une estimation fiable de ces dettes peut être faite.

Le régime d'assurance groupe postérieure à l'emploi est classé comme un régime à cotisations définies, étant donné que le rendement minimal légalement imposé est garanti par les modalités et conditions actuellement en vigueur du contrat d'assurance groupe, sans charges supplémentaires dans le chef de Mobistar.

#### 4.16. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les avantages économiques reviendront à Mobistar et où leur montant peut être évalué de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des remises, réductions et autres taxes ou impôts.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens et le contrôle sur ces derniers ont été transférés à l'acheteur.

Les produits des activités ordinaires découlant de la prestation des services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Plusieurs indicateurs, en fonction des services rendus, sont utilisés pour définir l'état d'avancement de la transaction. Pour les services prépayés, les revenus sont enregistrés sur base de l'utilisation (minutes utilisées ou SMS envoyés). Pour les services postpayés, les revenus sont enregistrés sur base soit de l'utilisation (facturés ou provisionnés) soit sur base de pourcentages estimés de la consommation (pour les services facturés d'avance).

Les produits des activités ordinaires spécifiques et les critères de comptabilisation y afférents sont les suivants:

##### **Vente d'équipement**

Les ventes d'équipement aux canaux de distribution et aux clients finaux sont comptabilisées en produits lors de la livraison. Les ventes en consignation sont enregistrées en produits lors de la vente au client final.

##### **Contrats d'abonnement**

Les produits générés par le trafic sont comptabilisés en fonction de l'usage et les droits de trafic non utilisés sont reportés lorsque ce droit de report existe. Les abon-

nements facturés par anticipation sont reconnus en produits au cours de la période d'abonnement sur une base linéaire.

##### **Éléments séparables des offres packagées**

Depuis les dernières semaines de 2012, certaines offres de services du Groupe comprennent deux éléments: un équipement (par ex. un terminal) et un service (par ex. un plan tarifaire).

Pour toute vente d'offres à produits ou services multiples, le Groupe analyse l'ensemble des éléments de l'offre afin de déterminer s'ils doivent être comptabilisés séparément. Un élément livré (produit vendu ou prestation rendue) est comptabilisé séparément (i) s'il a une valeur individuelle pour le client et (ii) s'il y a une indication objective et fiable de juste valeur de l'élément à livrer. Le montant total fixe ou déterminable du contrat est alloué en fonction de la juste valeur relative de chacun des éléments. Toutefois, lorsqu'un montant alloué à un élément livré est conditionnel à la livraison d'éléments complémentaires ou répondant à des conditions de performance spécifiques, le montant alloué à l'élément livré est limité au montant non conditionnel. Tel est le cas des ventes d'offres liées comprenant un terminal et une prestation de service de télécommunications. Il est alors considéré que le terminal a une valeur individuelle pour le client et qu'il y a une indication objective et fiable de la juste valeur de la prestation de service à rendre. Bien que le montant attribuable au terminal excède généralement le montant à recevoir du client à la livraison du terminal, le revenu reconnu au titre de la vente du terminal est généralement limité au montant contractuel non conditionnel à la réalisation de la prestation de service, c'est-à-dire au montant payé par le client pour le terminal.

##### **Vente de cartes prépayées**

Les ventes de cartes prépayées sont enregistrées à leur valeur nominale en tant que produit différé au moment de la vente et reconnues en tant que produits dans le compte de résultat à mesure de leur utilisation.

##### **Produits d'interconnexion**

Les produits générés par le trafic payés par les autres opérateurs de télécommunications pour l'utilisation de notre réseau sont comptabilisés en fonction de l'usage.

##### **Partage des revenus**

Les produits découlant de contrats conclus avec des fournisseurs de contenu tiers sont enregistrés après déduction des commissions qui leur sont versées en contrepartie du produit fourni ou du service rendu.

#### Produits reconnus lors du paiement

Les produits dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré au moment de la vente sont différés jusqu'à la réception effective du paiement.

#### Produits locatifs de sites du réseau

Concernant les contrats de bail relatifs aux sites du réseau en vertu desquels Mobistar est l'unique responsable du respect des termes et conditions qui y sont spécifiés, les loyers sont enregistrés en charges. Les revenus générés par les contrats de sous-location des sites conclus avec d'autres opérateurs sont comptabilisés comme des produits des activités ordinaires.

#### 4.17. Contrats de location

Un contrat de location en vertu duquel la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété n'est pas transférée au preneur est un contrat de location simple; les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

L'identification des conventions qui comprennent une opération de location requiert de déterminer si la convention dépend de l'usage d'un actif déterminé et si la convention accorde le droit d'utiliser cet actif.

#### 4.18. Commissions de fidélité

Les commissions de fidélité obtenues par les canaux de distribution sur les contrats d'abonnement sont prises en charges lors de la souscription du contrat.

#### 4.19. Escomptes financiers

Les escomptes financiers accordés aux clients ou reçus des fournisseurs pour paiements anticipés sont déduits des produits et des coûts des ventes lorsqu'ils sont exposés.

#### 4.20. Dividende

Un dividende déclaré par l'Assemblée Générale des actionnaires après la date du bilan n'est pas comptabilisé comme une dette à cette date.

#### 4.21. Programmes de fidélité

Les programmes de fidélité sont basés sur un système de points attribués aux clients en fonction de leur comportement. Ces points sont considérés comme une partie séparée du service facturé pour laquelle la livraison doit encore avoir lieu. Une partie des revenus facturés est donc allouée à ces points et reportée jusqu'au moment où ces points sont échangés par les clients sous forme d'avantages. Le

montant alloué aux points est basé sur la juste valeur de l'avantage attribué (valeur de vente) combinée à une estimation du taux d'usage de ces points.

## 5. Changements futurs dans les méthodes comptables

Les nouvelles normes ou les normes amendées, ainsi que leurs interprétations, émises jusqu'à la date de publication des états financiers du Groupe, mais qui ne sont toutefois pas encore entrées en vigueur pour les états financiers 2012, sont répertoriées ci-dessous. Le Groupe a décidé de ne pas adopter de normes ou d'interprétations anticipativement à leur date d'entrée en vigueur.

- IFRS 9 *Instruments financiers*, applicable au 1er janvier 2015. Il s'agit du premier des trois volets de la norme IFRS 9 destinée à remplacer la norme IAS 39 "Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation". Cette première partie traite du classement et de l'évaluation des instruments financiers. Les effets de l'application de ce texte ne peuvent pas être analysés indépendamment des deux autres parties non encore publiées qui doivent adresser respectivement le sujet de la dépréciation des actifs financiers et celui de la comptabilité de couverture.
- IFRS 10 *Etats financiers consolidés* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013). IFRS 10 remplace SIC-12 et IAS 27 pour la partie relative aux états financiers consolidés. Cette norme traite de la consolidation d'entités qu'elles soient des filiales ou des entités ad hoc, pour lesquelles elle redéfinit la notion de contrôle, base de la consolidation. Sur base de la lecture actuelle des dispositions de la norme, l'application rétrospective de cette norme sur le périmètre de consolidation du Groupe n'a pas d'effet sur les comptes du Groupe.
- IFRS 11 *Accords conjoints* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013). IFRS 11 remplace IAS 31 et SIC-13. Cette norme traite de la comptabilisation des accords conjoints. La définition du contrôle conjoint repose sur l'existence d'un accord contractuel et le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les accords conjoints sont classés en deux catégories:
  - les *joint ventures*: chaque partie a un droit dans l'actif net de l'entité, à comptabiliser selon la méthode de la mise en équivalence, méthode déjà appliquée par le Groupe, et
  - les *joint operations*: chaque partie a des droits directs dans les actifs et des obligations directes dans les passifs de l'entité, à comptabiliser conformément à l'accord contractuel.L'application de cette norme n'aura pas d'effet signi-

ficatif sur la présentation des états financiers du Groupe.

- IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013). IFRS 12 remplace les dispositions relatives aux informations à fournir auparavant incluses dans IAS 27, IAS 28 et IAS 31. Cette norme regroupe et développe les informations à fournir relatives aux entités contrôlées, contrôlées conjointement ou sous influence notable, et aux entités ad hoc non consolidées. L'application de cette norme ne devrait pas modifier de manière substantielle les informations fournies par le Groupe.

- IFRS 13 *Evaluation de la juste valeur* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013). IFRS 13 constitue une norme transverse aux autres normes IFRS lorsque celles-ci recourent à la notion de juste valeur en termes d'évaluation et d'information à fournir. Elle:

- o définit la juste valeur;
- o présente un cadre pour les évaluations à la juste valeur; et
- o précise l'information à fournir sur les modalités d'évaluation à la juste valeur, comprenant notamment la hiérarchie de la juste valeur actuellement incluse dans IFRS 7.

Cette norme, d'application prospective, n'a pas d'effet sur le périmètre d'application de la juste valeur. Les précisions apportées par la norme n'ont pas d'effet sur les modalités d'évaluation à la juste valeur.

- Amendements à IAS 28 *Participation dans des entreprises associées et coentreprises* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013). Cette norme est relative à la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence des entités sous influence notable et sous contrôle conjoint (joint venture). Des précisions ont été apportées sur la comptabilisation des variations de périmètre (hors prise ou perte de contrôle) tandis que les informations à fournir sont désormais couvertes par IFRS 12. Cette révision est sans conséquence sur les comptes du Groupe.

Les nouvelles normes et les normes amendées reprises ci-dessous ne sont pas applicables en raison des activités actuelles du Groupe:

- Améliorations aux IFRS (2009-2011) (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1 *Première adoption des IFRS – Forte hyperinflation et élimination des dates fixes pour les premiers adoptants* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1 *Première adoption des IFRS*

– *Emprunts publics* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)

- Amendements à IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir – Compensation des actifs et passifs financiers* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 *Etats financiers consolidés, Partenariats et informations à fournir – Dispositions transitoires* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 *Etats financiers consolidés et informations à fournir – Sociétés d'investissement* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2012)
- Amendements à IAS 12 *Impôts sur le résultat – Impôt différé: Recouvrement de la valeur comptable d'un actif* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Amendements à IAS 19 *Avantages du personnel* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)
- Amendements à IAS 27 *Etats financiers individuels* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- Amendements à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et coentreprises* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- Amendements à IAS 32 *Instruments financiers : présentation – Compensation des actifs et passifs financiers* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014)
- IFRIC 20 *Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)



# Notes concernant les états financiers consolidés

## 1. Regroupements d'entreprises (en 000 d'euros)

---

### Changements survenus en 2012

Aucune acquisition n'a été réalisée en 2012.

Toutefois, comme mentionné dans les rapports annuels 2010 et 2011, le contrat d'achat d'actions entre Mobistar et KPN prévoit un mécanisme d'ajustement de prix basé sur la dette nette et sur le besoin en fonds de roulement tels qu'établis en date du 28 février 2010. Le prix final d'acquisition est toujours en négociation entre Mobistar et le vendeur, et le litige a été soumis à un expert. La conclusion du rapport de l'expert, stipulant que KPN devrait verser à Mobistar un montant situé entre 0,3 et 2,2 millions d'euros, est contestée par KPN qui déclare que ceci ne rentre pas dans le cadre de la mission de l'expert. KPN a ainsi entamé une procédure d'arbitrage relative à cette mission. L'arbitrage a confirmé en date du 5 juillet 2012 le cadre de la mission de l'expert tout en relevant des erreurs manifestes dans le rapport de l'expert indépendant. Le Tribunal n'étant pas compétent pour procéder à un examen plus approfondi des points litigieux, il propose aux deux parties de choisir un nouvel expert indépendant afin de reconsidérer les points litigieux. Mobistar a introduit une procédure en annulation de cette décision d'arbitrage.

### Changements survenus en 2011

Compte tenu du fait que les informations disponibles n'étaient pas suffisantes fin décembre 2010, la juste valeur des actifs et passifs identifiés à fin décembre 2010 était provisoire en ce qui concerne les éléments suivants:

- Actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées
- Juste valeur de contrats onéreux
- Ajustement final du prix d'achat

Une analyse réalisée au cours du premier trimestre 2011 a conduit à l'ajustement de la juste valeur des actifs d'impôts différés sur les pertes reportées pour un montant de 3,9 millions d'euros, et des contrats déficitaires pour un montant de 3,9 millions d'euros. Ces entrées ont légèrement modifié le goodwill résultant de la transaction, mais les valeurs arrondies restent à 0,8 million d'euros.

Les valeurs relatives à la comptabilisation du prix d'acquisition sont reprises dans le tableau ci-dessous:

|   | Juste valeur finale reconnue<br>à l'acquisition<br>au 31.03.2011 | Juste valeur préliminaire<br>reconnue à l'acquisition<br>au 31.12.2010 | Contribution de MES<br>au 31.12.2010<br>(avant élimination<br>de consolidation) |
|---|--|--|---|
| <b>ACTIF</b>  |  |  |   |
| <b>Actifs non-courants</b>  |  |  |   |
| Goodwill  | 0  | 0  | 843   |
| Immobilisations incorporelles   | 2 257  | 2 257  | 2 072   |
| Immobilisations corporelles   | 75 544   | 75 544   | 68 695  |
| Immobilisations financières   | 4  | 4  | 4   |
| Autres actifs non-courants  | 202  | 202  | 0   |
| Impôts différés   | 3 916  | 0  | 0   |
| <b>Total actifs non-courants</b>  | <b>81 923</b>  | <b>78 007</b>  | <b>71 614</b>   |
| <b>Actifs courants</b>  |  |  |   |
| Stocks  | 1 340  | 1 340  | 1 095   |
| Créances commerciales   | 17 046   | 17 046   | 22 058  |
| Autres actifs courants et dépenses différées  | 3 734  | 3 734  | 2 450   |
| Prêts inter-groupe à court terme  | 0  | 0  | 2 300   |
| Placements de trésorerie et valeurs disponibles   | 1 922  | 1 922  | 732   |
| <b>Total actifs courants</b>  | <b>24 042</b>  | <b>24 042</b>  | <b>28 635</b>   |
| <b>Total actif</b>  | <b>105 965</b>   | <b>102 049</b>   | <b>100 249</b>  |
| <b>CAPITAUX PROPRES ET DETTES</b>   |  |  |   |
| <b>Capitaux propres</b>   |  |  |   |
| Bénéfice reporté  | 0  | 0  | -1 638  |
| <b>Total capitaux propres</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>-1 638</b>   |
| <b>Dettes non-courantes</b>   |  |  |   |
| Provisions à long terme   | 9 033  | 5 168  | 5 228   |
| Impôts différés   | 1 090  | 1 090  | 984   |
| <b>Total dettes non-courantes</b>   | <b>10 123</b>  | <b>6 258</b>   | <b>6 212</b>  |
| <b>Dettes courantes</b>   |  |  |   |
| Dettes de location-financement  | 262  | 262  | 161   |
| Dettes commerciales   | 23 484   | 23 484   | 23 841  |
| Dettes liées aux avantages du personnel   | 2 127  | 2 127  | 735   |
| Impôts  | 0  | 0  | 362   |
| Revenus différés  | 5 762  | 5 762  | 5 505   |
| Autres dettes   | 0  | 0  | 71  |
| <b>Total dettes courantes</b>   | <b>31 635</b>  | <b>31 635</b>  | <b>30 675</b>   |
| <b>Total dettes</b>   | <b>41 758</b>  | <b>37 893</b>  | <b>36 887</b>   |
| <b>Total capitaux propres et dettes</b>   | <b>41 758</b>  | <b>37 893</b>  | <b>35 249</b>   |
| <b>Total actifs nets identifiables à la juste valeur</b>  | <b>64 207</b>  | <b>64 156</b>  | <b>65 000</b>   |
| <b>Goodwill provenant de l'acquisition</b>  | <b>793</b>   | <b>844</b>   |   |
| <b>Contrepartie transférée à l'acquisition</b>  | <b>65 000</b>  | <b>65 000</b>  |   |
| <b>Flux financiers sortants nets (contrepartie transférée à l'acquisition déduction faite de la trésorerie acquise)</b> | <b>63 078</b>  | <b>63 078</b>  |   |

## 2. Immobilisations incorporelles et goodwill (en 000 d'euros)

| 2012  | Goodwill      | Licences GSM et UMTS | Coûts internes de développement de software | Autres immobilisations incorporelles | Total des immobilisations incorporelles |
|---|---------------|----------------------|---|--------------------------------------|---|
| <b>Valeur d'acquisition</b>                       |               |                      |   |                                      |   |
| <b>Au 1er janvier 2012</b>                        | <b>80 080</b> | <b>467 228</b>       | <b>44 371</b>                               | <b>552 403</b>                       | <b>1 064 002</b>                        |
| Mutations de l'exercice:                          |               |                      |   |                                      |   |
| Acquisitions et différences de consolidation      |               |                      | 3 784                                       | 63 227                               | 67 011                                  |
| Cessions et désaffectations                       |               |                      | -1 193                                      | -47 527                              | -48 720                                 |
| <b>Au 31 décembre 2012</b>                        | <b>80 080</b> | <b>467 228</b>       | <b>46 962</b>                               | <b>568 103</b>                       | <b>1 082 293</b>                        |
| <b>Amortissements et pertes de valeur</b>         |               |                      |   |                                      |   |
| <b>Au 1er janvier 2012</b>                        | <b>0</b>      | <b>302 143</b>       | <b>39 377</b>                               | <b>410 456</b>                       | <b>751 976</b>                          |
| Mutations de l'exercice:                          |               |                      |   |                                      |   |
| Additions   |               | 24 283               | 2 761                                       | 63 219                               | 90 263                                  |
| Cessions et désaffectations                       |               |                      | -1 139                                      | -45 401                              | -46 540                                 |
| <b>Au 31 décembre 2012</b>                        | <b>0</b>      | <b>326 426</b>       | <b>40 999</b>                               | <b>428 273</b>                       | <b>795 698</b>                          |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2012</b> | <b>80 080</b> | <b>140 802</b>       | <b>5 963</b>                                | <b>139 830</b>                       | <b>286 595</b>                          |
|   |               |                      |   |                                      |   |
| 2011  | Goodwill      | Licences GSM et UMTS | Coûts internes de développement de software | Autres immobilisations incorporelles | Total des immobilisations incorporelles |
| <b>Valeur d'acquisition</b>                       |               |                      |   |                                      |   |
| <b>Au 1er janvier 2011</b>                        | <b>80 131</b> | <b>447 208</b>       | <b>41 559</b>                               | <b>526 412</b>                       | <b>1 015 179</b>                        |
| Mutations de l'exercice:                          |               |                      |   |                                      |   |
| Acquisitions et différences de consolidation      | -51           | 20 020               | 2 812                                       | 65 087                               | 87 919                                  |
| Cessions et désaffectations                       |               |                      |   | -39 096                              | -39 096                                 |
| <b>Au 31 décembre 2011</b>                        | <b>80 080</b> | <b>467 228</b>       | <b>44 371</b>                               | <b>552 403</b>                       | <b>1 064 002</b>                        |
| <b>Amortissements et pertes de valeur</b>         |               |                      |   |                                      |   |
| <b>Au 1er janvier 2011</b>                        | <b>0</b>      | <b>277 860</b>       | <b>36 136</b>                               | <b>406 404</b>                       | <b>720 400</b>                          |
| Mutations de l'exercice:                          |               |                      |   |                                      |   |
| Additions   |               | 24 283               | 3 241                                       | 43 141                               | 70 665                                  |
| Cessions et désaffectations                       |               |                      |   | -39 089                              | -39 089                                 |
| <b>Au 31 décembre 2011</b>                        | <b>0</b>      | <b>302 143</b>       | <b>39 377</b>                               | <b>410 456</b>                       | <b>751 976</b>                          |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2011</b> | <b>80 080</b> | <b>165 085</b>       | <b>4 994</b>                                | <b>141 947</b>                       | <b>312 026</b>                          |

## Goodwill

Le Goodwill à fin 2012 comprend:

|  |               |
|--|---------------|
| Goodwill Mobistar Affiliate S.A.               | 10 558        |
| Goodwill Mobistar Enterprise Services S.A.     | 793           |
| Goodwill Orange Communications Luxembourg S.A. | 68 729        |
| <b>Total</b>                                   | <b>80 080</b> |

Le Goodwill à fin 2011 comprend:

|  |               |
|--|---------------|
| Goodwill Mobistar Affiliate S.A.               | 10 558        |
| Goodwill Mobistar Enterprise Services S.A.     | 793           |
| Goodwill Orange Communications Luxembourg S.A. | 68 729        |
| <b>Total</b>                                   | <b>80 080</b> |

### **Mobistar Affiliate S.A.**

L'acquisition de la société Mobistar Affiliate S.A. a été réalisée en deux phases: l'achat initial de 20 % des actions en avril 1999 et l'acquisition du solde de 80 % en mai 2001.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable au segment 'Belgique' (voir note 20).

### **Mobistar Enterprise Services S.A.**

Le goodwill relatif à l'acquisition de Mobistar Enterprise Services S.A. (MES) a été enregistré en deux étapes: la première attribution au 1er avril 2010 pour un montant de 844 milliers d'euros a été ajustée au 31 mars 2011 pour atteindre un montant final de 793 milliers d'euros.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable au segment 'Belgique' (voir note 20).

Un test de dépréciation du goodwill attribué au segment 'Belgique' est réalisé à tout le moins au terme de chaque exercice financier afin d'évaluer si sa valeur comptable n'excède pas son montant recouvrable. L'estimation de la juste valeur, déduction faite des coûts en cas de vente, prend en compte le cours de bourse de l'action Mobistar.

Concernant le goodwill du segment 'Belgique', lorsque l'on considère la relation entre la capitalisation boursière et les actifs nets du Groupe au 31 décembre 2012, la capitalisation boursière était nettement supérieure à la valeur comptable nette.

### **Orange Communications Luxembourg S.A.**

L'acquisition d'Orange Communications Luxembourg S.A. a été réalisée en deux phases: 90 % des actions ont été acquises le 2 juillet 2007. Les 10 % restants ont été acquis le 12 novembre 2008.

Le goodwill déclaré est intégralement attribuable au segment 'Luxembourg'.

Le test de dépréciation du goodwill est réalisé à tout le moins au terme de chaque exercice financier afin d'évaluer si sa valeur comptable n'excède pas son montant recouvrable.

Le montant recouvrable de cette unité génératrice de trésorerie a été estimé sur base de la méthode des flux de trésorerie actualisés.

La méthodologie utilisée les années précédentes a également été appliquée pour l'exercice 2012. Les flux de trésorerie ont été estimés selon un plan financier sur cinq ans (de 2013 à 2017) approuvé par la direction locale. Cette estimation tient compte de l'impact du renforcement sur le marché consécutif à l'extension des canaux de vente tant sur le marché résidentiel que professionnel, et du poids de la régulation au cours des deux prochaines années (tarifs de terminaison mobile et roaming). La population luxembourgeoise étant amenée à poursuivre sa croissance à l'avenir, la direction es-

time un taux de croissance annuel à long-terme de 2 % pour les années postérieures à 2017. Les flux de trésorerie ont été actualisés à 8,5 % (après impôts). En ligne avec les années précédentes, la direction utilise un taux d'escompte de 8,5 % basé sur le coût moyen pondéré du capital ("WACC") de Mobistar augmenté d'une prime de risque liée à la taille relativement réduite des opérations au Luxembourg. Une analyse de sensibilité a été réalisée, utilisant un taux de croissance variant entre 1 et 3 % et un taux d'escompte variant entre 7,5 et 9,5 % et ce, même si les taux extrêmes sont considérés comme très théoriques. Le plus mauvais des scénarios, basé sur un taux de croissance de 1 % et un WACC de 9,5 %, résulterait en une marge disponible de 5,2 millions d'euros. Le meilleur scénario envisagé dans l'analyse de sensibilité résulterait en un montant positif de 89,8 millions d'euros. Les hypothèses de taux retenues résultent en un montant de 34,1 millions d'euros.

Pour 2011, les flux de trésorerie ont été estimés selon un plan financier sur cinq ans (de 2012 à 2016) approuvé par la direction locale. Pour les années suivantes, les chiffres ont été extrapolés sur base d'un taux de croissance estimé à 2 % (taux de croissance estimé du marché luxembourgeois, ajusté en fonction du déploiement stratégique d'Orange Communications Luxembourg S.A.). Les flux de trésorerie ont été actualisés. Le taux d'escompte appliqué aux flux de trésorerie projetés a été estimé à 8,5 % (après impôts). Une analyse de sensibilité a été réalisée. Le plus mauvais des scénarios, basé sur un taux de croissance de 1 % et un WACC de 9,5 %, résulterait en une marge disponible de 9,9 millions d'euros. Le meilleur scénario envisagé dans l'analyse de sensibilité résulterait en un montant positif de 98,4 millions d'euros. Les hypothèses de taux retenues ont résulté en un montant de 40,5 millions d'euros.

Etant donné que le montant recouvrable du segment 'Luxembourg', goodwill compris, excède sa valeur comptable, aucune perte de valeur ne doit être constatée.

### Immobilisations incorporelles

L'amortissement de la licence UMTS a débuté en avril 2005 lorsque le réseau 3G a été déclaré techniquement prêt à être mis en service dans la région d'Anvers. La licence UMTS est amortie linéairement sur 16 années et les dotations aux amortissements s'élèvent à 9.364 milliers d'euros en année complète. La licence 2G a été renouvelée à la fin de l'année 2010. Les coûts de cette licence, s'élevant à 74.367 milliers d'euros, sont amortis sur une période de cinq ans, soit la durée de la licence. Les coûts d'amortissement pour les exercices 2011 et 2012 s'élèvent à 14.920 milliers d'euros. L'acquisition de la licence 4G (2,6 GHz) a été enregistrée en décembre 2011 pour un montant de 20.020 milliers d'euros. La licence 4G sera amortie dès qu'elle sera techniquement prête jusqu'à l'expiration du droit acquis (fin juin 2027). La date de mise en service n'est pas définie à ce jour.

Les immobilisations incorporelles produites en interne incluent les coûts de développement ainsi que les coûts des licences de logiciels. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles en vigueur en 2012 reste comparable à celle utilisée en 2011.

Les autres immobilisations incorporelles se rapportent principalement aux logiciels acquis ou développés par des fournisseurs externes. Ils sont principalement utilisés pour les applications réseau ou à des fins administratives.

Un important programme de renouvellement a débuté en 2010, visant à revoir les applications utilisées par les services de provisioning, de médiation, de facturation et du service clientèle pour les activités prepaid et postpaid. Suite à l'évolution de la stratégie IT, un amortissement accéléré de 15,5 millions d'euros a été enregistré en 2012.

Certaines immobilisations incorporelles sont totalement amorties bien que toujours en service. Il s'agit principalement de la première licence GSM qui a été complètement amortie à la fin de l'exercice 2011. Les investissements relatifs à l'acquisition initiale de logiciels peuvent également être totalement amortis, mais les nouvelles versions de ces logiciels, toujours utilisées, ne sont pas complètement amorties. Il en va de même pour les coûts initiaux de recherche de sites.

### 3. Immobilisations corporelles (en 000 d'euros)

| 2012  | Terrains et constructions | Infrastructure réseau | Installations, machines et outillage | Mobilier et matériel roulant | Autres immobilisations corporelles | Total immobilisations corporelles |
|---|---------------------------|-----------------------|--------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Valeur d'acquisition</b>                       |                           |                       |                                      |                              |                                    |                                   |
| <b>Au 1er janvier 2012</b>                        | <b>1 966</b>              | <b>611 629</b>        | <b>719 720</b>                       | <b>127 148</b>               | <b>19 191</b>                      | <b>1 479 654</b>                  |
| Mutations de l'exercice:                          |                           |                       |                                      |                              |                                    |                                   |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée |                           | 29 071                | 84 361                               | 5 437                        | 2 632                              | 121 502                           |
| Coûts de démantèlement                            |                           | 3 968                 |                                      |                              |                                    | 3 968                             |
| Cessions et désaffectations                       |                           | -10 956               | -97 199                              | -5 225                       | -1 398                             | -114 778                          |
| <b>Au 31 décembre 2012</b>                        | <b>1 966</b>              | <b>633 712</b>        | <b>706 882</b>                       | <b>127 361</b>               | <b>20 425</b>                      | <b>1 490 345</b>                  |
| <b>Amortissements et pertes de valeur</b>         |                           |                       |                                      |                              |                                    |                                   |
| <b>Au 1er janvier 2012</b>                        | <b>211</b>                | <b>268 217</b>        | <b>434 560</b>                       | <b>105 399</b>               | <b>5 267</b>                       | <b>813 654</b>                    |
| Mutations de l'exercice:                          |                           |                       |                                      |                              |                                    |                                   |
| Additions   | 47                        | 25 940                | 88 126                               | 8 114                        | 1 392                              | 123 618                           |
| Coûts de démantèlement                            |                           | 3 332                 |                                      |                              |                                    | 3 332                             |
| Cessions et désaffectations                       |                           | -11 454               | -97 249                              | -5 226                       | -1 339                             | -115 269                          |
| <b>Au 31 décembre 2012</b>                        | <b>258</b>                | <b>286 034</b>        | <b>425 436</b>                       | <b>108 287</b>               | <b>5 320</b>                       | <b>825 335</b>                    |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2012</b> | <b>1 708</b>              | <b>347 677</b>        | <b>281 446</b>                       | <b>19 074</b>                | <b>15 105</b>                      | <b>665 010</b>                    |

| 2011  | Terrains et constructions | Infrastructure réseau | Installations, machines et outillage | Mobilier et matériel roulant | Autres immobilisations corporelles | Total immobilisations corporelles |
|---|---------------------------|-----------------------|--------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Valeur d'acquisition</b>                       |                           |                       |                                      |                              |                                    |                                   |
| <b>Au 1er janvier 2011</b>                        | <b>1 966</b>              | <b>553 625</b>        | <b>723 803</b>                       | <b>125 715</b>               | <b>17 231</b>                      | <b>1 422 340</b>                  |
| Mutations de l'exercice:                          |                           |                       |                                      |                              |                                    |                                   |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée |                           | 31 888                | 75 734                               | 7 327                        | 1 980                              | 116 929                           |
| Coûts de démantèlement                            |                           | 32 562                |                                      |                              |                                    | 32 562                            |
| Cessions et désaffectations                       |                           | -6 446                | -79 816                              | -5 894                       | -21                                | -92 177                           |
| <b>Au 31 décembre 2011</b>                        | <b>1 966</b>              | <b>611 629</b>        | <b>719 720</b>                       | <b>127 148</b>               | <b>19 191</b>                      | <b>1 479 654</b>                  |
| <b>Amortissements et pertes de valeur</b>         |                           |                       |                                      |                              |                                    |                                   |
| <b>Au 1er janvier 2011</b>                        | <b>164</b>                | <b>248 170</b>        | <b>432 211</b>                       | <b>101 452</b>               | <b>4 416</b>                       | <b>786 413</b>                    |
| Mutations de l'exercice:                          |                           |                       |                                      |                              |                                    |                                   |
| Additions   | 47                        | 22 899                | 81 837                               | 9 841                        | 872                                | 115 496                           |
| Coûts de démantèlement                            |                           | 4 178                 |                                      |                              |                                    | 4 178                             |
| Cessions et désaffectations                       |                           | -7 031                | -79 487                              | -5 894                       | -21                                | -92 433                           |
| <b>Au 31 décembre 2011</b>                        | <b>211</b>                | <b>268 217</b>        | <b>434 560</b>                       | <b>105 399</b>               | <b>5 267</b>                       | <b>813 654</b>                    |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2011</b> | <b>1 755</b>              | <b>343 412</b>        | <b>285 160</b>                       | <b>21 749</b>                | <b>13 924</b>                      | <b>666 000</b>                    |

Les rubriques 'terrains et constructions' et 'infrastructure réseau' se rapportent principalement aux coûts d'équipement réseau et d'installation de sites. Les montants relatifs aux terrains et constructions détenus en propre sont négligeables.

#### Investissements

Au cours de l'exercice 2012, Mobistar a investi 188,5 millions d'euros (67,0 millions d'euros en immobilisations incorporelles et 121,5 millions d'euros en immobilisations corporelles), ce qui représente 13,0 % du chiffre d'affaires de la téléphonie. Les investissements, conformément au programme d'investissement prévu pour l'exercice 2012, ont porté sur

des projets IT ainsi que sur l'extension de la capacité et l'augmentation de la vitesse du réseau data mobile. Au cours de l'année 2012, Mobistar s'est employé à remplacer son équipement 2G arrivé en fin de vie par un équipement 2G/3G plus moderne et performant, et a déployé un premier réseau mobile 4G de test à Anvers. Fin décembre 2012, la couverture 3G/HSDPA atteignait 97 % de la population et le réseau Mobistar comptait 5.762 sites, dont 730 partagés avec d'autres opérateurs.

### Modification de la durée d'utilité et perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Les modifications enregistrées au cours de l'exercice ont été déterminées par actif individualisé afin de prendre en compte l'évolution technologique et IT. L'obsolescence, le démantèlement ou les pertes sont également pris en considération.

En 2012, des modifications de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles ont été reconnues pour un montant de 37,6 millions d'euros (en 2011: 12,4 millions d'euros) et actées sous la rubrique 'Amortissements et pertes de valeur' dans le compte de résultat.

L'impact se répartit comme suit:

- Logiciels: 15,5 millions d'euros résultant de la réduction de valeur liée au changement de stratégie IT
- Equipement réseau et autre: 22,1 millions d'euros incluant la modification de la durée d'utilité de l'équipement réseau actuellement couvert par le renouvellement technologique (14,1 millions d'euros) et la perte de valeur consécutive aux procédures d'inventaire d'immobilisations (6,3 millions d'euros)

La juste valeur des applications informatiques et de l'équipement de réseau obsolète, déduction faite des coûts de la vente, est nulle.

### Subventions publiques

Une subvention publique d'un montant de 3.148 milliers d'euros a été reçue en 1997 en provenance du Gouvernement de la Région wallonne, afin de participer à l'investissement dans un immeuble de bureaux et dans son équipement.

Les subventions publiques sont déduites de la valeur d'acquisition des actifs concernés.

Toutes les conditions et modalités inhérentes à cette subvention publique sont satisfaites.

|  | 2012       | 2011       |
|--|------------|------------|
| <b>Valeur comptable nette au 1er janvier</b> | <b>123</b> | <b>149</b> |
| Acté en compte de résultat                   | -26        | -26        |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b> | <b>97</b>  | <b>123</b> |

## 4. Participations dans des entreprises associées (en 000 d'euros)

|   | 2012  | Résultat des entreprises associées |
|---|---|------------------------------------|
|   | Participations dans des entreprises associées |                                    |
| <b>Valeur comptable nette au 1er janvier 2012</b> | <b>0</b>                                      |                                    |
| Acquisition                                       | 3 450   |                                    |
| Résultat de l'exercice                            | 0   | 0                                  |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2012</b> | <b>3 450</b>                                  | <b>0</b>                           |

En juillet 2012, le Groupe a participé à la création de la société IRISnet S.C.R.L. Cette nouvelle société a été mise sur pied afin de reprendre les activités de l'association momentanée Irisnet. Les activités d'IRISnet S.C.R.L. ont débuté le 1er novembre 2012.

La part du Groupe s'élève à 28,16 % des capitaux propres d'IRISnet S.C.R.L. Le Groupe a une représentation de 2 sièges sur 7 au sein du Conseil d'Administration. Cette société sera dès lors comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

IRISnet S.C.R.L. a repris les activités de l'association momentanée Irisnet (une association momentanée entre Mobistar et Belgacom – anciennement Telindus) depuis novembre 2012. Au vu de l'impact limité des résultats générés en 2012, aucun impact n'a été pris en compte dans les résultats consolidés de l'exercice 2012.

## 5. Autres actifs non-courants (en 000 d'euros)

| 2012  | Cautionnements<br>versés en<br>numéraire | Créances à<br>long terme | Total        |
|---|--|--------------------------|--------------|
| <b>Valeur comptable nette au 1er janvier 2012</b> | <b>262</b>                               | <b>5 556</b>             | <b>5 818</b> |
| Additions   | 8  | 0                        | 8            |
| Remboursements                                    | -27                                      | -1 834                   | -1 861       |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2012</b> | <b>243</b>                               | <b>3 722</b>             | <b>3 965</b> |

| 2011  | Cautionnements<br>versés en<br>numéraire | Créances à<br>long terme | Total        |
|---|--|--------------------------|--------------|
| <b>Valeur comptable nette au 1er janvier 2011</b> | <b>162</b>                               | <b>7 339</b>             | <b>7 501</b> |
| Additions   | 100                                      | 0                        | 100          |
| Remboursements                                    | 0  | -1 783                   | -1 783       |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2011</b> | <b>262</b>                               | <b>5 556</b>             | <b>5 818</b> |

La baisse des autres créances non-courantes en 2012 est essentiellement due au transfert vers la rubrique 'autres actifs courants' de l'échéance des prêts à long terme accordés à des partenaires spécifiques (1.834 milliers d'euros).

Depuis la fin de l'année 2009, un nantissement a été émis en faveur de Mobistar sur les actifs d'un des partenaires afin de couvrir le prêt accordé à celui-ci (à court et à long terme).

## 6. Impôts courants et différés (en 000 d'euros)

### Actifs et passifs d'impôts différés

|  | Bilan        |              | Compte de résultat |              |
|--|--------------|--------------|--------------------|--------------|
|  | 31.12.2012   | 31.12.2011   | 31.12.2012         | 31.12.2011   |
| <b>Actifs d'impôts différés</b>  |              |              |                    |              |
| <u>Liés aux opérations d'Orange Communications Luxembourg S.A.</u>   |              |              |                    |              |
| Pertes fiscales reportées en début d'année   | 4 398        | 3 265        | 1 133              |              |
| Pertes fiscales reportées de l'exercice  | -664         | 1 133        | -1 797             | 1 133        |
| Impôts différés relatifs à l'allocation du prix d'acquisition d'Orange Communications Luxembourg S.A.                  | -496         | -1 035       | 539                | 580          |
| <u>Liés à MES S.A.</u>   |              |              |                    |              |
| Actifs d'impôts différés relatifs au contrat wholesale comptabilisés lors de l'allocation du prix d'acquisition de MES | 3 918        | 3 918        |                    |              |
| Transfert des passifs d'impôts différés  | -1 115       | -984         |                    |              |
| Impôts différés relatifs à l'allocation du prix d'acquisition de MES S.A.  | 103          | -217         |                    | -217         |
| Passifs d'impôts différés de MES de l'exercice   |              | 321          |                    | 321          |
| Pertes fiscales reportées de l'exercice  | -1 830       |              | -1 830             |              |
| <b>Total des actifs d'impôts différés liés aux activités</b>   | <b>4 314</b> | <b>6 401</b> | <b>-1 955</b>      | <b>1 817</b> |

## Passifs d'impôts différés

### Liés aux opérations de Mobistar S.A.

|  |        |        |       |        |
|--|--------|--------|-------|--------|
| Crédit d'impôts lié aux investissements                            | 662    | 961    | -299  | -321   |
| Chiffre d'affaires reconnu sur les gratuités accordées aux clients | -1 160 | -3 944 | 2 784 | -1 529 |
| Prise en charge des intérêts intercalaires                         |        | 24     | -24   | -129   |
| Prise en charge des coûts de développement des sites intranet      | 205    | 277    | -72   |        |
| Actifs liés aux obligations de démantèlement des sites             | 2 648  | 1 506  | 1 142 | 1 506  |
| Autres   |        |        |       | 3      |

### Liés aux opérations de MES S.A.

|   |              |               |              |             |
|---|--------------|---------------|--------------|-------------|
| Impôts différés relatifs à l'allocation du prix d'acquisition de MES S.A. | -1 181       | -963          | -218         |             |
| Passifs d'impôts différés de MES de l'exercice                            | 66           | -21           | 87           |             |
| Transfert vers les actifs d'impôts différés                               | 1 115        | 984           |              |             |
| <b>Total des passifs d'impôts différés liés aux activités</b>             | <b>2 355</b> | <b>-1 176</b> | <b>3 400</b> | <b>-470</b> |

|  |              |              |              |              |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Total des actifs d'impôts différés nets</b> | <b>6 669</b> | <b>5 225</b> | <b>1 445</b> | <b>1 347</b> |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|

## Principaux composants de la charge d'impôts

|  | 31.12.2012    | 31.12.2011     |
|--|---------------|----------------|
| Charge d'impôt de l'exercice exigible            | 89 010        | 119 017        |
| Charge d'impôt exigible des exercices antérieurs | -7 103        | -9 818         |
| Charge d'impôt différé                           | -1 442        | -1 347         |
| <b>Charge d'impôt</b>                            | <b>80 465</b> | <b>107 852</b> |

### Orange Communications Luxembourg S.A.

Le principal composant est lié aux pertes reportées pour un montant de 3.238 milliers d'euros et aux différences temporelles entre LUX GAAP et IFRS.

### Mobistar Enterprise Services S.A. (MES)

En 2011, suite à la finalisation de la comptabilisation du prix d'acquisition de MES, un actif d'impôt différé a été reconnu sur les pertes fiscales de MES. Fin mars 2011, la perte fiscale recouvrable de MES s'élevait à 29.978 milliers d'euros. Sur base de l'estimation des bénéfices imposables futurs et du planning des impôts attendu, le montant des impôts différés a été limité à une perte fiscale s'élevant à 11.510 milliers d'euros, soit un actif d'impôts différés s'élevant à 3.918 milliers d'euros.

En 2012, conformément au résultat taxable de MES, un montant de 1.115 milliers d'euros d'actifs d'impôts différés a été utilisé. Toutefois, les perspectives liées aux résultats de MES ne permettent pas d'amener le niveau des actifs d'impôts différés au niveau des taxes calculées sur base des pertes fiscales totales.

### Mobistar S.A.

Les impôts différés enregistrés sur les opérations de Mobistar S.A. sont principalement liés aux crédits d'impôts sur les investissements et aux différences temporelles résultant du montant des charges d'emprunt et des coûts de développement des sites intranet, du revenu provenant des minutes gratuites accordées aux clients abonnés et de l'amortissement des actifs de démantèlement.

En raison des pertes reportées, aucun impôt courant n'est enregistré pour Orange Communications Luxembourg S.A. et Mobistar Enterprise Services S.A.

## Relation entre la charge d'impôt et le bénéfice comptable

|  | 31.12.2012    | 31.12.2011     |
|--|---------------|----------------|
| Bénéfice comptable consolidé avant impôts                              | 266 150       | 328 873        |
| <b>Charge d'impôt au taux de 33,99 %</b>                               | <b>90 464</b> | <b>111 784</b> |
| Impôt relatif aux différences permanentes                              |               |                |
| * Charges fiscalement non déductibles                                  | 2 958         | 3 096          |
| * Impôt relatif à la réévaluation de la remise de dette conditionnelle | 0             | 4 099          |
| * Impôt relatif au résultat d'Irisnet non pris en compte               | -3 217        | 81             |
| Crédit d'impôt sur investissements                                     | -21           | -321           |
| Déduction d'impôts sur capital à risque                                | -122          | -153           |
| Crédit d'impôts lié au regroupement d'entreprises                      | -2 494        | -916           |
| Charge d'impôt sur exercices antérieurs                                | -7 103        | -9 818         |
| <b>Charge d'impôt de l'exercice</b>                                    | <b>80 465</b> | <b>107 852</b> |
| <b>Taux d'impôt effectif moyen</b>                                     | <b>30,23%</b> | <b>32,79%</b>  |

## 7. Stocks (en 000 d'euros)

|  | 31.12.2012    | 31.12.2011    |
|--|---------------|---------------|
| <b>Marchandises (e.a. GSM et cartes SIM)</b>     |               |               |
| Coût des stocks                                  | 22 467        | 18 820        |
| Dépréciation des stocks                          | -1 873        | -2 319        |
| <b>Stocks - valeur nette de réalisation</b>      | <b>20 594</b> | <b>16 501</b> |
| Coût des stocks pris en charge durant l'exercice | 225 290       | 179 327       |

Le montant des inventaires enregistré fin 2011 était bas comparé à celui de l'exercice 2012. L'augmentation du niveau d'inventaire s'explique en partie par le lancement d'offres groupées (combinaison d'un plan tarifaire et d'un terminal) qui a postposé la décomptabilisation de l'inventaire transféré aux canaux de distribution à partir de la date de transfert au distributeur jusqu'à la date de réception par le client final. Fin 2012, l'impact s'élève à 2,8 millions d'euros.

Le montant relatif à la dépréciation des stocks a généré une diminution des dépenses s'élevant à 448 milliers d'euros, imputés dans les 'Coûts d'acquisition des produits et services vendus'.

## 8. Créances commerciales (en 000 d'euros)

|   | 31.12.2012     | 31.12.2011     |
|---|----------------|----------------|
| Créances commerciales - valeur brute                  | 293 314        | 275 359        |
| Réduction de valeur - clients douteux                 | -63 146        | -50 109        |
| <b>Créances commerciales - valeur comptable nette</b> | <b>230 168</b> | <b>225 251</b> |

Pour les termes et conditions portant sur les créances sur parties liées, référez-vous à la note 18.

Les créances commerciales ne portent pas intérêt et sont généralement domiciliées (60 % du chiffre d'affaires de la téléphonie est payé par domiciliation). Pour les créances non domiciliées, le terme le plus courant est de 30 jours fin de mois.

Les créances commerciales s'élèvent à 230,2 millions d'euros fin 2012, contre 225,3 millions d'euros fin 2011. Cette légère augmentation résulte de la compensation d'une diminution marginale des créances liées au 'Chiffre d'affaires de la téléphonie' (consécutif à la baisse de ce chiffre d'affaires lui-même), et de l'augmentation des créances liées aux distributeurs (consécutif au niveau particulièrement élevé des ventes de terminaux au cours du quatrième trimestre 2012).

## Créances commerciales: Réconciliation de la provision pour réduction de valeur sur clients douteux

|  | Bilan          |                |               | Compte de résultat |               |
|--|----------------|----------------|---------------|--------------------|---------------|
|  | 31.12.2012     | Provision      | Extoume       | 31.12.2011         | 31.12.2012    |
| Clients 'Hardware'   | -3 817         |                |               | -3 494             | 323           |
| Clients 'Airtime'  | -59 329        |                |               | -46 615            | 12 714        |
| <b>Total de la réduction de valeur sur clients douteux</b> | <b>-63 146</b> | <b>-18 068</b> | <b>5 031</b>  | <b>-50 109</b>     | <b>13 037</b> |
|  | 31.12.2011     | Provision      | Extoume       | 31.12.2010         | 31.12.2011    |
| Clients 'Hardware'   | -3 494         |                |               | -5 875             | -2 381        |
| Clients 'Airtime'  | -46 615        |                |               | -45 575            | 1 040         |
| <b>Total de la réduction de valeur sur clients douteux</b> | <b>-50 109</b> | <b>-14 382</b> | <b>15 724</b> | <b>-51 450</b>     | <b>-1 342</b> |

## Créances commerciales: balance âgée

|             | Créances commerciales - valeur nette comptable | Non échues | Echues à moins de 180 jours | Echues entre 180 et 360 jours | Echues à plus de 360 jours |
|-------------|--|------------|-----------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| <b>2012</b> | 230 168  | 172 111    | 22 699                      | 17 191                        | 18 167                     |
| <b>2011</b> | 225 251  | 171 947    | 30 192                      | 13 982                        | 9 130                      |

En raison de l'évolution des conditions de marché et de la difficulté accrue de récupérer les créances commerciales, le pourcentage de la provision pour créances douteuses est passé en 2011 de 1,8 % à 2,0 % de la facturation moyenne sur le marché résidentiel. Le ralentissement dans le recouvrement des factures fin 2011 s'est stabilisé dans le segment résidentiel, mais a à nouveau nécessité une légère augmentation de la provision pour créances douteuses (jusqu'à 2,1 %) en 2012. Davantage de difficultés ont été enregistrées dans le segment des petites et moyennes entreprises, entraînant une hausse de la provision pour créances douteuses dans ce segment et une dépense de 924 milliers d'euros.

La diminution de la provision pour réduction de valeur sur clients douteux en 2011 résultait des prises en perte réalisées au cours de l'exercice 2011 sur d'anciennes créances. Ces prises en perte sont liées à des montants irrécouvrables pour lesquels des attestations fiscales ont été délivrées. Les montants pris en charge sans qu'ils n'aient été provisionnés par le passé étaient négligeables. En 2012, un volume moins important de prises en perte a été enregistré, entraînant une augmentation nette de la provision.

## 9. Autres actifs courants et produits acquis (en 000 d'euros)

|   | 31.12.2012    | 31.12.2011    |
|---|---------------|---------------|
| Taxes locales et régionales sur pylônes   | 57 332        | 49 741        |
| Réduction de valeur sur taxes sur pylônes | -57 332       | -49 741       |
| Prépaiements                              | 13 690        | 14 026        |
| TVA à récupérer                           | 0             | 5 453         |
| Autres actifs courants                    | 5 470         | 11 017        |
| <b>Total autres actifs courants</b>       | <b>19 160</b> | <b>30 496</b> |
| <b>Produits acquis</b>                    | <b>19 039</b> | <b>31 812</b> |
| <b>Total</b>                              | <b>38 199</b> | <b>62 308</b> |

## Taxes locales et régionales sur les pylônes, mâts et antennes GSM

Depuis 1997, certaines communes et trois provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts et antennes situés sur leur territoire. Ces mesures sont actuellement contestées devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Suite à une question préjudicielle posée par le Conseil d'État à la Cour de Justice des Communautés européennes, celle-ci a jugé, dans son arrêt du 8 septembre 2005, que de telles taxes ne sont pas inconciliables avec le droit européen, pour autant qu'elles n'altèrent pas les conditions de concurrence entre l'opérateur historique et les nouveaux opérateurs présents sur le marché.

Le Conseil d'État a décidé depuis le 20 novembre 2007, dans plusieurs arrêts, qu'un règlement-taxe viole le principe d'égalité dans le cas où le motif figurant dans le préambule de ce règlement-taxe est tiré de la situation financière de la commune. En effet, un tel motif n'explicite nullement la différenciation opérée entre les opérateurs de mobilophonie (qui sont taxés en vertu dudit règlement-taxe) et les exploitants d'autres réseaux similaires (qui ne sont pas taxés en vertu de ce même règlement-taxe). Il ne peut, dès lors, être tenu pour établi que la différence de traitement repose sur un critère susceptible de justification objective et raisonnable.

La Cour constitutionnelle a décidé dans son arrêt du 15 décembre 2011 que l'article 98, §2 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques n'interdit pas aux communes de taxer, pour des motifs budgétaires ou autres, l'activité économique des opérateurs de télécommunications qui se matérialise sur le territoire de la commune par la présence sur le domaine public ou privé de pylônes, mâts ou antennes GSM affectés à cette activité. Cette interprétation de l'article 98, §2 ne viole pas, selon la Cour, l'article 170, §4 de la Constitution.

La Cour de Cassation a confirmé dans ses arrêts du 30 mars 2012 l'interprétation de la Cour Constitutionnelle de l'article 98 de la loi du 21 mars 1991.

La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 57,3 millions d'euros et fait l'objet d'une réduction de valeur pour sa totalité, dont 7,6 millions d'euros à charge de l'exercice. La réduction de valeur est enregistrée dans la rubrique 'Autres charges d'exploitation' du compte de résultat.

## Prépaiements

La diminution des prépaiements est due à un effet de saisonnalité des opérations.

## TVA à récupérer

La diminution des autres actifs courants s'explique par la situation de Mobistar S.A. en matière de TVA à la fin de l'exercice 2012, qui présente un solde créditeur s'élevant à 3.689 milliers d'euros en 2012, contre un solde débiteur s'élevant à 5.453 milliers d'euros à fin 2011.

## Autres actifs courants

La variation des autres actifs courants est en partie liée à la refacturation des coûts encourus dans le passé par l'association momentanée Irisnet à la nouvelle société IRISnet S.C.R.L. pour un montant de 5.264 milliers d'euros.

## Produits acquis

Les produits acquis comprennent deux types de postes: les montants estimés des revenus non facturés et les ajustements des revenus obtenus dans le cadre de certains plans tarifaires offrant des gratuités pour lesquelles la période d'attribution diffère de la période de fidélité (par exemple). La diminution des produits acquis est principalement due au deuxième type d'opérations: l'introduction de la nouvelle loi télécom a en effet accéléré la libération des montants liés aux gratuités incluses dans les plans tarifaires précédents. L'introduction des 'Animaux' a également eu un impact sur le niveau des revenus différés, car la possibilité de reporter la part non utilisée de l'offre a été supprimée de ces nouveaux plans tarifaires.

## 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie (en 000 d'euros)

---

|  | 31.12.2012    | 31.12.2011   |
|--|---------------|--------------|
| <b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>12 266</b> | <b>7 119</b> |

L'échéance des dépôts à court terme auprès de France Télécom est d'un mois; ces dépôts produisent des intérêts selon les conditions du marché.

Les fonds bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires. La juste valeur de la rubrique trésorerie, dépôts à court terme et équivalents de trésorerie est de 12.266 milliers d'euros fin 2012.

## 11. Résultat par action (en 000 d'euros)

---

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises lors de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

|   | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------|------------|
| Part du groupe dans le résultat de la période     | 185 685    | 221 021    |
| Nombre moyen pondéré des actions ordinaires       | 60 014 414 | 60 014 414 |
| Effet de dilution                                 | NA         | NA         |
| Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires | 60 014 414 | 60 014 414 |

Aucune transaction impliquant des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles n'a été effectuée après la date du bilan, laquelle aurait eu pour effet de modifier de manière significative le nombre d'actions ordinaires ou d'actions ordinaires potentielles en circulation au terme de l'exercice si ces transactions s'étaient produites avant le terme de l'exercice.

## 12. Capitaux propres (en 000 d'euros)

---

### Capital social

#### Changements survenus en 2012

Aucun changement n'est survenu au cours de l'année 2012.

|                            | Capital        | Nombre d'actions ordinaires |
|----------------------------|----------------|-----------------------------|
| <b>Au 31 décembre 2011</b> | <b>131 721</b> | <b>60 014 414</b>           |
| <b>Au 1er janvier 2012</b> | <b>131 721</b> | <b>60 014 414</b>           |
| <b>Au 31 décembre 2012</b> | <b>131 721</b> | <b>60 014 414</b>           |

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 2,195 euros. Etant donné qu'aucun changement n'est survenu en 2012, le pair comptable est identique en 2011 et 2012.

## Réserve légale

En vertu des dispositions du droit comptable belge, 5 % du bénéfice annuel net après impôt de la société Mobistar S.A. doit être affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette dernière atteigne 10 % du capital social. Le niveau actuel de la réserve légale a atteint, par le passé, les 10 % requis.

Aucun changement n'est survenu au cours de l'année 2012.

|                       | 2012          | 2011          |
|-----------------------|---------------|---------------|
| <b>Au 1er janvier</b> | <b>13 173</b> | <b>13 173</b> |
| <b>Au 31 décembre</b> | <b>13 173</b> | <b>13 173</b> |

## Bénéfice reporté

|  | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| <b>Au 1er janvier</b>                              | <b>249 078</b> | <b>286 276</b> |
| Résultat de la période après impôts                | 185 685        | 221 021        |
| Dividende payé                                     | -222 053       | -258 062       |
| Coût des transactions imputées en capitaux propres | 195            | -157           |
| <b>Au 31 décembre</b>                              | <b>212 905</b> | <b>249 078</b> |

## Rémunération des actionnaires

Lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 2 mai 2013, le Conseil d'Administration proposera l'approbation du régime de rémunération des actionnaires suivant:

### Dividende 2012

Le nombre d'actions recevant un dividende basé sur la distribution du résultat 2012 s'élève à 60.014.414 actions.

|  |            |
|--|------------|
| Nombre d'actions ordinaires à la date de paiement du dividende | 60 014 414 |
| Dividende ordinaire brut par action ordinaire, en euros        | 1,80       |
| Total dividende ordinaire 2012 (en 000 d'euros)                | 108 026    |

Le dividende relatif à l'exercice 2012 n'a pas été constaté comme une dette à la date du bilan, étant donné que l'approbation à donner par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires surviendra après la date du bilan.

## Gestion du capital

Le principal objectif de la gestion du capital du Groupe consiste à assurer le maintien d'une notation de crédit forte pour soutenir ses activités et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède aux ajustements, à la lumière de l'évolution des conditions économiques. Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut adapter le paiement du dividende à ses actionnaires, restituer du capital à ses actionnaires, procéder au rachat d'actions ou émettre de nouvelles actions. C'est ainsi que pour 2013, suite à la décision de procéder à des investissements accélérés dans le réseau 4G et le service clientèle, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas implémenter le régime habituel de rémunération des actionnaires (distribution avoisinant les 100 % du résultat net) mais d'adapter sa politique de dividende afin de préserver une structure bilantaire solide.

Conformément au schéma de rémunération habituel, Mobistar a distribué 222,1 millions d'euros à ses actionnaires au cours de l'année 2012, sous forme d'un dividende ordinaire de 2,90 euros par action ordinaire et d'un dividende extraordinaire de 0,80 euro par action ordinaire.

Le financement externe est négocié sur le marché aux dates d'échéance des lignes de crédit. Les conditions de ce financement externe sont décrites dans la note 14.

### 13. Provisions à long terme (en 000 d'euros)

| 2012                                      | 01.01.2012    | Additions    | Utilisations  | Annulation  | Effet d'escompte | 31.12.2012    |
|---|---------------|--------------|---------------|-------------|------------------|---------------|
| Litiges                                   | 14 206        | 3 513        | -2 787        | -76         |                  | 14 856        |
| Coût de démantèlement des sites réseau    | 44 807        | 4 677        | -571          | -100        | 1 001            | 49 814        |
| Coût de remise à neuf des immeubles loués | 2 582         | 16           |               |             | 107              | 2 705         |
| <b>Total</b>                              | <b>61 595</b> | <b>8 206</b> | <b>-3 358</b> | <b>-176</b> | <b>1 108</b>     | <b>67 375</b> |

| 2011                                      | 01.01.2011    | Additions     | Utilisations | Annulation    | Effet d'escompte | 31.12.2011    |
|---|---------------|---------------|--------------|---------------|------------------|---------------|
| Litiges                                   | 5 054         | 9 809         | -198         | -459          |                  | 14 206        |
| Coût de démantèlement des sites réseau    | 11 327        | 34 617        | -175         | -1 206        | 244              | 44 807        |
| Coût de remise à neuf des immeubles loués | 2 192         | 411           | -90          |               | 69               | 2 582         |
| <b>Total</b>                              | <b>18 573</b> | <b>44 837</b> | <b>-463</b>  | <b>-1 665</b> | <b>313</b>       | <b>61 595</b> |

#### Litiges en suspens

Mobistar est partie à plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité que des ressources seront nécessaires au règlement de celui-ci et de s'assurer que les hypothèses dont il est tenu compte pour calculer la provision sont adéquates.

Les litiges en suspens se sont développés durant les années précédentes et il est raisonnable de prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire ou seront résolus de commun accord au cours des prochaines années.

Depuis la consolidation de MES en 2010, les litiges en suspens incluent une dette relative à des montants de TVA ainsi qu'une provision pour contrats déficitaires.

La différence observée en matière de provision est principalement due aux nouvelles provisions pour risques spécifiques enregistrée par Mobistar et MES à hauteur de 3.513 milliers d'euros. En raison des pertes encourues, la provision pour contrats déficitaires enregistrée par MES au cours des années précédentes à hauteur de 7.122 milliers d'euros a été utilisée à concurrence de 2.558 milliers d'euros.

#### Provision pour le démantèlement des sites du réseau

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la provision pour le démantèlement des sites du réseau sont les suivantes:

|   | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------|------------|
| Nombre de sites réseau, Orange Communications Luxembourg S.A. incl. (en unités) | 4 436      | 4 373      |
| Coût moyen de démantèlement par site  | 11         | 11         |
| Taux d'inflation  | 2,0%       | 2,0%       |
| Taux d'escompte   | 2,29%      | 2,98%      |

Même si la taille et l'installation sur site peuvent légèrement varier en fonction des sites, la provision est calculée sur base d'un coût moyen de démantèlement qui tient compte des coûts réels encourus dans le passé pour des activités similaires. Pour les sites de taille plus importante, tels les MSC ('Mobile Switching Centre'), la provision est calculée sur base de la surface des sites loués et d'un coût moyen de démantèlement par m2 qui tient compte d'une expérience antérieure similaire.

Bien qu'il soit pratiquement impossible d'évaluer le calendrier des sorties de trésorerie, tous les sites du réseau sont supposés être démantelés à l'avenir. En 2011, la durée des contrats de location a été limitée à 15 ans, durée considérée comme équivalente à un plan de démantèlement réparti sur une période de près de 30 ans. Avant ce changement, la plus longue période prise en compte était de 99 ans. La même approche a été utilisée pour évaluer la provision en 2012, ce qui a mené à une variation nette de la provision de 4.006 milliers d'euros. L'effet de désactualisation a augmenté la provision de 1.001 milliers d'euros.

La provision pour le démantèlement des sites du réseau sera également ajustée lorsque des éléments objectifs montrent que des changements technologiques ou législatifs futurs auront un impact sur le montant de la provision.

### Coûts de remise en état des bâtiments loués

La provision pour remise en état des bâtiments loués à usage de bureau résulte d'obligations contractuelles et est évaluée sur base du niveau des coûts exposés par le passé dans le cadre de transactions similaires.

L'augmentation de la provision en 2012 s'élève à 123 milliers euros et est répartie comme suit:

- |  |         |
|--|---------|
| - changements influençant les immobilisations                      | 16 000  |
| - changements influençant le compte de résultat (coûts financiers) | 107 000 |

### Équipement électrique et électronique désaffecté

Selon la directive européenne et l'interprétation IFRIC 6 relatives aux équipements de cette nature, Mobistar est responsable du traitement et du recyclage de tout équipement de ce type acquis jusqu'au 13 août 2005.

Mobistar procède à la vente de son matériel électrique et électronique désaffecté auprès d'un fournisseur dûment agréé à un prix de vente net qui comprend l'ensemble des obligations requises par la directive européenne. L'accord conclu avec ce fournisseur comprend également les obligations contractées par Mobistar avant le 13 août 2005. Il n'y a donc pas lieu de reconnaître une provision à ce titre dans les états financiers de Mobistar.

## 14. Instruments financiers (en 000 d'euros)

---

### Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de Mobistar se composent des prêts bancaires et inter-sociétés, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et inter-sociétés à court terme. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de Mobistar. Mobistar dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes commerciales, afférents directement à ses activités.

Il convient d'observer que la politique de Mobistar n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

### Risque de taux d'intérêt

Suite à la distribution particulièrement élevée en 2008 à ses actionnaires (près de 600 millions d'euros), la société a enregistré une dette s'élevant à 407,6 millions d'euros au 31 décembre 2012. La société n'a pas mis en place de couverture contre le risque de taux pouvant résulter de cette dette dont les intérêts sont basés sur l'Euribor + 65 points de base de marge + 20 points de base de commission d'utilisation.

Au vu des taux d'intérêt actuellement bas et de la fluctuation du montant de sa dette à long terme, la société a décidé de ne pas mettre en place de couverture contre le risque de taux lié à sa dette à long terme.

### Risque de change

L'entreprise n'est pas exposée à un risque de change significatif.

## Risque de crédit

Mobistar ne négocie qu'avec des tierces parties reconnues et solvables. La politique prônée par Mobistar veut que tous les clients désireux de bénéficier de modalités de crédit soient soumis aux procédures de vérification de solvabilité. En outre, les soldes des créances commerciales sont contrôlés en permanence. Voir notes 8 & 9.

La provision pour réduction de valeur sur clients douteux est calculée sur base de différents critères suivant le type de clients. Pour les clients 'hardware', la provision se base sur l'évaluation de la solvabilité du client au cas par cas. Dans certaines circonstances, les modalités de paiement prévoient un paiement à la livraison. Pour les clients 'airtime', la provision pour réduction de valeur tient compte du pourcentage du chiffre d'affaires réalisé ainsi que de la balance âgée des encours. Les pourcentages sont définis selon la segmentation de la clientèle, et en fonction du recouvrement des années précédentes. Tous les indicateurs sont revus annuellement.

## Risque de liquidité

L'objectif poursuivi par Mobistar est de maintenir un équilibre entre la continuité et la souplesse de son financement, ceci en recourant à des découverts bancaires, des prêts bancaires et des prêts inter-sociétés. Nous renvoyons au tableau synthétisant le profil d'échéance des actifs et passifs financiers.

## Prêts et emprunts productifs d'intérêts

|  | Montant nominal à fin 2012 | Taux d'intérêt         | Maturité    | 31.12.2012     | 31.12.2011     |
|--|----------------------------|------------------------|-------------|----------------|----------------|
| Facilité de crédit 'revolving' non garantie auprès d'Atlas Services Belgium                | 450 000                    | Euribor + 0,65         | 31.12.2015  | 385 000        | 295 000        |
| Coûts de transaction liés à l'emprunt à long terme   |                            |                        |             | -1 350         | -1 800         |
| <b>Total des dettes et emprunts à long terme</b>   |                            |                        |             | <b>383 650</b> | <b>293 200</b> |
| Facilité de crédit à court terme pour l'équilibrage de trésorerie auprès de France Télécom | 50 000                     | EONIA + 0,65           | sur demande | 22 580         | 16 234         |
| Lignes de crédit non engagées auprès de diverses institutions bancaires                    | 43 500                     | fixé lors de l'emprunt | sur demande | 0              | 0              |
| Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet'                                    | 2 727 maximum              | fixé lors de l'emprunt | sur demande | 0              | 2 210          |
| <b>Total des dettes et emprunts à court terme</b>  |                            |                        |             | <b>22 580</b>  | <b>18 444</b>  |

## Justes valeurs

|   | Valeur comptable |            | Juste valeur |            |
|---|------------------|------------|--------------|------------|
|   | 31.12.2012       | 31.12.2011 | 31.12.2012   | 31.12.2011 |
| <b>Actifs financiers</b>                                |                  |            |              |            |
| Liquidités et équivalents de trésorerie                 | 12 266           | 7 119      | 12 266       | 7 119      |
| Autres actifs financiers (non-courants)                 | 3 450            | 0          | 3 450        | 0          |
| Créances à court terme <sup>(1)</sup>                   | 2 658            | 2 583      | 2 526 **     | 2 265 *    |
| Créances à long terme (non-courantes) <sup>(1)</sup>    | 3 722            | 5 556      | 3 694 **     | 5 461 *    |
| Créances commerciales <sup>(1)</sup>                    | 230 168          | 225 251    | 230 168      | 225 251    |
| Autres actifs courants <sup>(1)</sup>                   | 16 502           | 27 913     | 16 502       | 27 913     |
| <b>Dettes financières</b>                               |                  |            |              |            |
| Emprunt à long terme                                    | 385 000          | 295 000    | 383 207 **   | 290 502 *  |
| Dettes commerciales non-courante                        | 13 447           | 28 321     | 13 404 **    | 28 092 *   |
| Emprunt à court terme                                   | 22 580           | 16 234     | 22 580       | 16 234     |
| Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet' | 0                | 2 210      | 0            | 2 210      |
| Dettes commerciales                                     | 344 563          | 347 635    | 344 563      | 347 635    |
| Autres dettes   | 3 035            | 2 736      | 3 035        | 2 736      |

\* Les taux d'actualisation (hypothèses) ont été considérés sur l'estimation de la période de remboursement (1 an: 0,367%, 2 ans: 1,3111%, 3 ans: 1,3803%, 4 ans: 1,5483%, 5 ans: 1,7443%).

\*\* Les taux d'actualisation (hypothèses) ont été considérés sur l'estimation de la période de remboursement (1 an: 0,3224%, 2 ans: 0,376%, 3 ans: 0,4678%, 4 ans: 0,6012%, 5 ans: 0,7688%).

(1) Voir note 4.12 relative aux méthodes comptables (prêts et créances).

Au 31 décembre 2012, le Groupe ne détenait pas d'instruments financiers significatifs évalués à leur juste valeur.

La valeur comptable des liquidités, des équivalents de trésorerie, des créances commerciales et autres actifs, des dettes commerciales et autres dettes, est réputée représenter leur juste valeur en tenant compte de l'échéance à court terme y afférente. Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti, lequel est réputé représenter leur juste valeur.

### Echéancier

| Au 31 décembre 2012                                     | Montant | Echéant dans l'année | Echéant dans les 2 à 5 ans | Echéant après 5 ans |
|---|---------|----------------------|----------------------------|---------------------|
| <b>Actifs financiers</b>                                |         |                      |                            |                     |
| Liquidités et équivalents de trésorerie                 | 12 266  | 12 266               |                            |                     |
| Créances à long terme (non-courantes)                   | 6 380   | 2 658                | 3 722                      |                     |
| <b>Dettes financières</b>                               |         |                      |                            |                     |
| Emprunt à long terme                                    | 385 000 |                      | 385 000                    |                     |
| Emprunt à court terme                                   | 22 580  | 22 580               |                            |                     |
| Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet' | 0       |                      |                            |                     |
| <br>  |         |                      |                            |                     |
| Au 31 décembre 2011                                     | Montant | Echéant dans l'année | Echéant dans les 2 à 5 ans | Echéant après 5 ans |
| <b>Actifs financiers</b>                                |         |                      |                            |                     |
| Liquidités et équivalents de trésorerie                 | 7 119   | 7 119                |                            |                     |
| Créances à long terme (non-courantes)                   | 8 139   | 2 583                | 5 556                      |                     |
| <b>Dettes financières</b>                               |         |                      |                            |                     |
| Emprunt à long terme                                    | 295 000 |                      | 295 000                    |                     |
| Emprunt à court terme                                   | 18 444  | 18 444               |                            |                     |
| Part de l'emprunt de l'association momentanée 'Irisnet' | 2 210   | 2 210                |                            |                     |

### Analyse de sensibilité

Comme mentionné précédemment, le principal risque lié à des éléments externes variables est le coût de la dette. Tenant compte d'un endettement à long terme moyen de 359 millions pour 2012, une variation du taux flottant de 0,5 % aurait représenté un impact de 1,8 million d'euros sur les coûts financiers.

## 15. Dette commerciale à long terme (en 000 d'euros)

|   | 31.12.2012    | 31.12.2011    |
|---|---------------|---------------|
| Dette relative à l'acquisition de la licence due à plus d'un an | 13 447        | 28 321        |
| <b>Total dette commerciale à long terme</b>                     | <b>13 447</b> | <b>28 321</b> |

Ce montant représente la part de la dette à plus d'un an relative au renouvellement de la licence 2G. En effet, la société a choisi de procéder à un paiement différé sur 5 ans. Fin 2012, il restait deux versements partiels à effectuer, dont un à plus d'un an. Les intérêts liés à cette dette pour l'année 2013 ont été payés en avance en décembre 2012. Ces intérêts ont été calculés sur base d'un taux provisoire de 4,25 %.

## 16. Dettes commerciales et autres dettes courantes (en 000 d'euros)

|   | 31.12.2012     | 31.12.2011     |
|---|----------------|----------------|
| <b>Dettes commerciales</b>                              | <b>344 563</b> | <b>347 635</b> |
| Rémunérations et indemnités de préavis                  | 2 258          | 3 848          |
| Cotisations de sécurité sociale                         | 880            | 1 087          |
| Pécule de vacances                                      | 18 744         | 18 335         |
| Prime de performance et participation aux bénéficiaires | 9 431          | 7 884          |
| Autres  | 3 072          | 1 701          |
| <b>Total dettes sociales et salariales</b>              | <b>34 385</b>  | <b>32 855</b>  |
| Impôt sur le revenu - 2010                              |                | 51 009         |
| Impôt sur le revenu - 2011                              | 14             | 61 001         |
| Impôt sur le revenu - 2012                              | 39 006         |                |
| Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes              | 3 689          | 1 727          |
| <b>Total taxes exigibles</b>                            | <b>42 709</b>  | <b>113 737</b> |
| <b>Revenus différés</b>                                 | <b>77 451</b>  | <b>87 833</b>  |
| Dividende 2004  | 29             | 36             |
| Dividende 2005  | 47             | 67             |
| Dividende 2006  | 39             | 66             |
| Dividende 2007  | 26             | 45             |
| Remboursement du capital 2008                           | 51             | 93             |
| Dividende 2008  | 78             | 132            |
| Dividende 2009  | 46             | 146            |
| Dividende 2010  | 52             | 224            |
| Dividende 2011  | 52             |                |
| Autres dettes   | 2 615          | 1 927          |
| <b>Total autres dettes</b>                              | <b>3 035</b>   | <b>2 736</b>   |

Excepté la dette à court terme relative au renouvellement de la licence 2G, les dettes commerciales ne portent pas d'intérêt et sont normalement réglées entre 30 et 60 jours.

La différence de -3.072 milliers d'euros dans les dettes commerciales est principalement due à la combinaison de deux opérations majeures: la reprise du montant relatif à la provision liée au service universel (-17.085 milliers d'euros) compensée par la hausse des dettes commerciales liées aux coûts opérationnels actifs et aux immobilisations à la fin de l'exercice (+14.395 milliers d'euros).

La différence observée en matière de dettes sociales et salariales est partiellement due à l'augmentation du nombre d'employés, à un taux de performance globale plus élevé influençant le montant des bonus, et à la hausse des encours relatifs à l'assurance-groupe et liés à différents schémas de paiement à la fin de chaque exercice.

La différence observée en matière d'impôts sur le revenu est due au paiement des impôts 2010 et 2011 à hauteur de respectivement 51 et 54 millions d'euros, et à l'ajustement de la provision relative aux impôts de 2011. Les versements anticipés en 2012 ont été légèrement inférieurs à ceux effectués en 2011 en raison d'un résultat avant impôts moins élevé.

Les revenus différés correspondent aux paiements réalisés en avance dans le cadre de certains plans tarifaires qui n'ont pas été utilisés à la date de clôture, augmentés du montant des cartes prépayées émises mais non utilisées. La diminution provient essentiellement de la modification apportée à la structure des plans tarifaires. En effet, les plans tarifaires 'Animaux' ne permettent plus le report de la part non utilisée des services facturés, entraînant une diminution des revenus différés. La diminution du nombre de clients prépayés a également une influence négative sur les revenus différés. L'impact de ces deux évolutions dans les segments prepaid et postpaid s'élève à -11,7 millions d'euros.

## 17. Compte de résultat consolidé (en 000 d'euros)

### Chiffre d'affaires

|  | 2012             | 2011             |
|--|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires des contrats d'abonnement | 913 808          | 963 185          |
| Chiffre d'affaires des cartes prépayées      | 144 908          | 159 418          |
| Revenu d'interconnexion                      | 315 527          | 311 451          |
| Revenu de sous-location des sites partagés   | 3 018            | 2 807            |
| Autres services                              | 72 766           | 68 985           |
| Total du chiffre d'affaires de la téléphonie | 1 450 027        | 1 505 846        |
| Vente de matériel                            | 200 448          | 151 734          |
| <b>Total</b>                                 | <b>1 650 475</b> | <b>1 657 580</b> |

En 2012, les revenus du groupe Mobistar ont une nouvelle fois été négativement influencés par la baisse des tarifs de terminaison mobile en janvier 2012 et des tarifs de roaming en juillet 2011 et 2012. L'impact de ces baisses sur le chiffre d'affaires s'élève respectivement à 29,6 millions d'euros et 28,9 millions d'euros pour l'exercice 2012. Hors impact réglementaire, le chiffre d'affaires consolidé de la téléphonie aurait été stable par rapport à l'exercice précédent (+0,2 %). Les résultats ont également été influencés par une diminution des revenus provenant du trafic voix et du roaming, suite aux baisses de prix.

Enfin les revenus liés aux offres d'abondance de SMS poursuivent leur progression (+33,3 millions d'euros comparé à 2011).

Poussées par le succès des smartphones, les ventes de téléphones mobiles sont passées de 151,8 millions d'euros fin 2011 à 200,5 millions d'euros fin 2012, soit une augmentation de 32,1 %. Cette progression est surtout remarquable au cours du quatrième trimestre 2012 où le chiffre d'affaires de vente de matériel a augmenté de 30 millions d'euros comparé au chiffre d'affaires moyen des trois premiers trimestres de l'année.

### Autres produits d'exploitation

|  | 2012          | 2011          |
|--|---------------|---------------|
| Dépenses rechargées aux entités du groupe France Télécom | 8 988         | 8 378         |
| Frais administratifs facturés aux clients et aux tiers   | 19 183        | 23 351        |
| Services délivrés aux autorités judiciaires              | 3 389         | 4 659         |
| Autres produits d'exploitation                           | 20 403        | 5 639         |
| <b>Total</b>   | <b>51 962</b> | <b>42 027</b> |

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 51.962 milliers d'euros en 2012, contre 42.027 milliers d'euros en 2011. Ces produits proviennent principalement de la refacturation des services délivrés au groupe France Télécom et des informations fournies aux autorités judiciaires. Début novembre 2012, l'association momentanée Irisnet a mis fin à ses activités. Les activités d'Irisnet ont été reprises par une société nouvellement créée (IRISnet S.C.R.L.). Irisnet continuera à collecter le solde des créances ouvertes au 31 octobre 2012 et procédera à la liquidation légale de l'association momentanée. En raison de la cessation des activités de l'association momentanée, Mobistar a décidé d'inclure dans la clôture de l'exercice 2012 toutes les entrées comptables relatives à la liquidation légale de l'association momentanée. Cette révision permet au Groupe d'enregistrer un revenu complémentaire s'élevant à 9,8 millions d'euros au cours du quatrième trimestre 2012.

### Coûts d'interconnexion

Les coûts d'interconnexion ont enregistré une légère baisse de 0,7 % et s'élèvent à 390.494 milliers d'euros.

## Coûts d'acquisition des produits et services vendus

|                    | 2012           | 2011           |
|--------------------|----------------|----------------|
| Achat des produits | 234 754        | 185 000        |
| Achat des services | 118 190        | 112 081        |
| <b>Total</b>       | <b>352 944</b> | <b>297 081</b> |

Les coûts d'acquisition des produits et services vendus ont enregistré une augmentation suite à la croissance des revenus provenant de la vente d'équipements, notamment dans le domaine des smartphones (49.754 milliers d'euros). Les autres coûts des services sont liés aux lignes louées et aux coûts des sites, en légère progression.

## Services et biens divers

|                      | 2012           | 2011           |
|----------------------|----------------|----------------|
| Charges locatives    | 26 630         | 27 375         |
| Frais d'entretien    | 17 493         | 19 347         |
| Honoraires           | 78 203         | 69 413         |
| Frais administratifs | 19 874         | 20 475         |
| Commissions          | 105 832        | 109 950        |
| Service universel    | -17 040        | -7 519         |
| Frais de publicité   | 37 730         | 45 539         |
| Autres               | 13 106         | 12 918         |
| <b>Total</b>         | <b>281 828</b> | <b>297 498</b> |

Le coût des services et biens divers a enregistré une baisse de 15,7 millions d'euros pour atteindre 281,8 millions d'euros. Un impact positif important est lié à la baisse de 17,5 millions d'euros de la provision relative à la compensation en matière de service universel. Suite à la décision de la Cour survenue en 2011 et à l'évolution de la législation, Mobistar a revu son approche de calcul de la provision, passant d'une analyse basée sur la 'perte de revenu' à une base d'estimation de type 'charges nettes'. Les honoraires, incluant les consultants IT et les activités sous-traitées, ont enregistré une hausse de 8,8 millions d'euros en 2012. Les dépenses commerciales ont été réduites de 7,8 millions d'euros, de même que les commissions qui ont diminué de 4,1 millions d'euros.

## Avantages du personnel

|  | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| Avantages du personnel à court terme         | 116 468        | 112 424        |
| Cotisations de sécurité sociale              | 32 642         | 31 553         |
| Assurance groupe et assurance soins de santé | 4 919          | 4 426          |
| Autres frais du personnel                    | 2 054          | 1 624          |
| <b>Total</b>                                 | <b>156 083</b> | <b>150 027</b> |

Les avantages du personnel à court terme sont présentés après déduction des coûts capitalisés en immobilisations corporelles et incorporelles, pour un montant total de 6.463 milliers d'euros en 2012 et de 5.877 milliers d'euros en 2011.

Le nombre moyen de collaborateurs exprimé en équivalents temps plein a augmenté, passant de 1.859,3 en 2011 à 1.896,0 en 2012.

Le montant payé à titre de dépenses relatives au plan de pension à cotisation définie et inclus dans la rubrique 'Assurance groupe et soins de santé' s'élève à 5.099 milliers d'euros en 2012, contre 4.769 milliers d'euros en 2011.

## Amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ont augmenté de 14,1 %, passant de 190,3 millions d'euros fin 2011 à 217,2 millions d'euros fin 2012. Suite à des projets importants liés au swap technologique, la durée d'utilité des actifs y relatifs a été revue et réduite afin de prendre en compte les dates attendues de démantèlement. Ce

changement a entraîné en 2012 une augmentation des amortissements pour un montant total de 14,1 millions d'euros. En 2012, un amortissement accéléré exceptionnel des développements de logiciels a été enregistré afin de refléter l'impact de l'évolution de la stratégie IT. Le coût pour la société s'élève à 15,5 millions d'euros.

### Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours et sur créances commerciales

La provision pour créances douteuses, en hausse de 14,6 millions d'euros, influence largement cette rubrique. Cette hausse s'explique en partie par la baisse des réductions de valeur en 2012 comparé à 2011, qui a entraîné une diminution de l'extourne de la provision (-10,4 millions d'euros). Cette hausse résulte également du ralentissement dans le recouvrement des factures lié aux circonstances économiques (l'impact pour Mobistar S.A. s'élève à 5,0 millions d'euros). Orange Communications Luxembourg S.A. a également augmenté sa provision pour créances douteuses en 2012 (1,6 million d'euros) suite aux problèmes de son système de facturation qui ont entraîné un grand nombre de contestations et de risques liés au recouvrement de ses factures.

### Autres charges d'exploitation

|  | 2012          | 2011          |
|--|---------------|---------------|
| Dépréciation des stocks  | 249           | 571           |
| Créances commerciales - pertes réalisées                       | 13 037        | 15 724        |
| Créances commerciales - variation des provisions               | 5 031         | -1 342        |
| Pertes de valeur sur taxes locales sur antennes GSM et pylônes | 7 591         | 7 804         |
| Taxes immobilières   | 2 912         | 860           |
| Provisions à long terme  | -2 561        | 4 931         |
| Perte sur ventes d'actifs                                      | 130           | 0             |
| Autres charges d'exploitation                                  | 646           | 18            |
| <b>Total</b>   | <b>27 035</b> | <b>28 566</b> |

Comme décrit dans la note relative aux créances commerciales, le montant des déductions fiscales réalisées sur d'anciennes créances est moins élevé en 2012 qu'en 2011.

La réduction de valeur sur les taxes locales sur les mâts et les antennes GSM est restée stable.

Les provisions à long terme étaient positives en 2012, principalement en raison de l'extourne d'une partie de la provision relative aux contrats déficitaires pour MES. En 2011, le Groupe a enregistré de nouvelles provisions pour un montant de 4,8 millions d'euros, incluant un risque de contrats déficitaires pour MES de 3,2 millions d'euros.

Il est à noter qu'une reclassification a été faite entre les lignes 'Autres charges d'exploitation' et 'Pertes de valeur sur taxes locales sur antennes GSM et pylônes' suite à l'ajustement de la répartition des coûts.

### Résultat financier

|  | 2012           | 2011           |
|--|----------------|----------------|
| <b>Produits financiers</b>                       |                |                |
| Intérêt sur dépôts et comptes courants bancaires | 308            | 708            |
| Autres produits financiers                       | 189            | 206            |
| <b>Total</b>                                     | <b>497</b>     | <b>914</b>     |
| <b>Charges financières</b>                       |                |                |
| Intérêt sur dettes financières                   | 7 872          | 9 902          |
| Autres charges financières                       | 3 314          | 1 884          |
| <b>Total</b>                                     | <b>11 186</b>  | <b>11 786</b>  |
| <b>Total des charges financières nettes</b>      | <b>-10 689</b> | <b>-10 872</b> |

Les produits financiers nets ont été largement influencés par l'évolution générale des taux d'intérêts, favorable au Groupe en 2012.

## Charge d'impôt

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 80,5 millions d'euros. Un impact positif relatif à la provision d'impôt de l'exercice 2011 a été enregistré en décembre 2012 pour un montant de 7,0 millions d'euros, suite à la confirmation de la déductibilité des investissements, contre 9,6 millions d'euros enregistrés en 2011.

## 18. Relations avec les parties liées (en 000 d'euros)

### Relations avec les sociétés liées

#### Bilan et compte de résultat

|  | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------|------------|
| <b>Actifs et passifs</b>                   |            |            |
| Créances commerciales à court terme        | 10 798     | 15 005     |
| <b>Dettes</b>                              |            |            |
| Emprunt à court terme productif d'intérêts | 22 580     | 16 234     |
| Emprunt à long terme productif d'intérêts  | 383 200    | 293 200    |
| Dettes commerciales à court terme          | 9 036      | 9 670      |
| <b>Revenus et charges</b>                  |            |            |
| Ventes                                     | 38 961     | 42 542     |
| Achats                                     | 38 137     | 43 516     |

Les états financiers consolidés se composent des états financiers de la société Mobistar S.A., 100 % de la société Orange Communications Luxembourg S.A., 100 % de la société Mobistar Enterprise Services S.A. et 50 % des intérêts détenus par France Télécom dans l'association momentanée 'Irisnet', en raison du fait que Mobistar contrôle l'association momentanée avec son partenaire Belgacom (précédemment Telindus) et assume les risques et avantages liés à cette activité en lieu et place de France Télécom.

La société tête du groupe à laquelle Mobistar S.A. appartient est France Télécom S.A., place d'Alleray 6, 75505 Paris Cedex 15, France.

#### Parties liées - transactions en 2012

|                                     | Ventes aux parties liées | Achats aux parties liées | Montants dus par les parties liées | Montants dus aux parties liées |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Maison mère ultime</b>           |                          |                          |                                    |                                |
| France Télécom - Trafic et services | 28 337                   | 26 254                   | 6 136                              | 6 815                          |
| France Télécom - Cash-pool          | 50                       |                          |                                    | 22 580                         |
| <b>Filiales de France Télécom</b>   |                          |                          |                                    |                                |
| Services de téléphonie              | 10 574                   | 5 818                    | 4 662                              | 2 221                          |
| Atlas Services Belgium - Emprunt    |                          | 6 065                    |                                    | 383 200                        |
| <b>Total</b>                        | <b>38 961</b>            | <b>38 137</b>            | <b>10 798</b>                      | <b>414 816</b>                 |

#### Parties liées - transactions en 2011

|                                     | Ventes aux parties liées | Achats aux parties liées | Montants dus par les parties liées | Montants dus aux parties liées |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Maison mère ultime</b>           |                          |                          |                                    |                                |
| France Télécom - Trafic et services | 31 452                   | 30 664                   | 8 289                              | 7 605                          |
| France Télécom - Cash-pool          | 176                      | 14                       |                                    | 16 234                         |
| <b>Filiales de France Télécom</b>   |                          |                          |                                    |                                |
| Services de téléphonie              | 10 914                   | 5 491                    | 6 716                              | 2 064                          |
| Atlas Services Belgium - Emprunt    |                          | 7 347                    |                                    | 293 200                        |
| <b>Total</b>                        | <b>42 542</b>            | <b>43 516</b>            | <b>15 005</b>                      | <b>319 103</b>                 |

## Modalités et conditions des transactions avec les parties liées

Les modalités et conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, et au contrat de facilité de crédit revolving sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché.

A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Mobistar. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été actée à la date du bilan.

## Relations avec les membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction

Tous les avantages du personnel, y compris les cotisations de sécurité sociale, attribués aux membres du Comité Exécutif de Mobistar et reconnus comme dépense au cours de la période, sont les suivants:

|   | 2012         | 2011         |
|---|--------------|--------------|
| Rémunération de base (salaire annuel brut)                                | 2 250        | 2 011        |
| Rémunération variable   | 962          | 1 642        |
| Autres composantes de la rémunération                                     | 214          | 147          |
| Avantages postérieurs à l'emploi (plan de pension à cotisations définies) | 359          | 318          |
| <b>Total des avantages du personnel</b>                                   | <b>3 785</b> | <b>4 118</b> |

La rémunération totale attribuée aux membres du Conseil d'Administration (hormis les avantages normaux du CEO inclus dans le tableau ci-dessus) est la suivante:

|                            | 2012       | 2011       |
|----------------------------|------------|------------|
| <b>Rémunération totale</b> | <b>319</b> | <b>242</b> |

## 19. Engagements hors bilan (en 000 d'euros)

### Dépenses d'investissement et de marchandises

|                               | Engagements fin |         | < 1 an  | 1-3 ans | 3-5 ans | > 5 ans |
|-------------------------------|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|
|                               | 2011            | 2012    |         |         |         |         |
| Immobilisations incorporelles | 5 249           | 14 089  | 14 089  |         |         |         |
| Immobilisations corporelles   | 208 662         | 220 305 | 128 011 | 62 176  | 30 118  |         |
| Marchandises                  | 81 740          | 74 871  | 74 554  | 317     |         |         |
| Autres services               | 62 791          | 42 861  | 27 954  | 13 967  | 376     | 564     |

### Coûts des contrats de location simple

|                      | Engagements fin |                | < 1 an        | 1-3 ans       | 3-5 ans       | > 5 ans        |
|----------------------|-----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
|                      | 2011            | 2012           |               |               |               |                |
| Immeubles de bureaux | 70 117          | 65 101         | 5 108         | 10 260        | 10 601        | 39 132         |
| Sites réseau         | 362 609         | 361 775        | 29 302        | 55 379        | 39 722        | 237 372        |
| Voitures             | 13 930          | 14 194         | 1 268         | 7 330         | 5 596         |                |
| <b>Total</b>         | <b>446 656</b>  | <b>441 069</b> | <b>35 678</b> | <b>72 969</b> | <b>55 919</b> | <b>276 504</b> |

Les contrats de location relatifs aux immeubles de bureaux ont une durée de 15 ans et peuvent être reconduits. Les contrats de location relatifs aux sites du réseau ont une durée allant de 1 à 99 ans. Les montants indiqués dans le tableau représentent les loyers minimaux.

## Garanties reçues

|              | Engagements fin |               | < 1 an | 1-3 ans       | 3-5 ans | > 5 ans |
|--------------|-----------------|---------------|--------|---------------|---------|---------|
|              | 2011            | 2012          |        |               |         |         |
| <b>Total</b> | <b>155 000</b>  | <b>50 000</b> |        | <b>50 000</b> |         |         |

## Garanties octroyées

|              | Engagements fin |              | < 1 an     | 1-3 ans      | 3-5 ans    | > 5 ans      |
|--------------|-----------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
|              | 2011            | 2012         |            |              |            |              |
| <b>Total</b> | <b>8 275</b>    | <b>9 580</b> | <b>141</b> | <b>1 202</b> | <b>777</b> | <b>7 460</b> |

Les garanties octroyées ont trait à divers contrats de location (1.875,4 milliers d'euros en 2012) et à des engagements de performance du réseau accordés à certains clients professionnels (6.877,6 milliers d'euros en 2012). Aucune autre sûreté (hypothèque, nantissement ou autre) n'a été octroyée sur les actifs de Mobistar en date du 31 décembre 2012.

## Accord d'achat

Aucun accord d'achat n'a été signé en 2012.

## Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Aucun événement entraînant des ajustements ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

## 20. Secteurs opérationnels (en 000 d'euros)

---

L'information sectorielle est structurée par pays. Pour les pays principaux, la segmentation par secteur d'activité sera conservée. Les pays concernés sont la Belgique, qui englobe les activités de Mobistar S.A., d'Irisnet et depuis avril 2010 de Mobistar Enterprise Services S.A., et le Luxembourg qui couvre les activités d'Orange Communications Luxembourg S.A.

Le secteur Belgique reste divisé en deux unités opérationnelles:

- Secteur d'activité mobile: fournit de l'équipement et des services de téléphonie mobile aux clients résidentiels et professionnels.
- Secteur d'activité non mobile: rend des services de téléphonie vocale fixe, de données et d'Internet aux clients résidentiels et professionnels.

La direction contrôle les résultats opérationnels de ses unités opérationnelles de manière séparée afin de prendre des décisions en matière d'allocation de ressources et d'évaluation de la performance. La performance sectorielle est évaluée sur base du compte de résultat opérationnel dans les états financiers consolidés. Aucun secteur opérationnel n'a été agrégé pour former les secteurs d'activité repris ci-dessus.

En matière d'allocation bilantaire, les montants non alloués dans le secteur belge correspondent principalement aux investissements dans des sociétés liées, aux actifs d'impôts différés et au prêt accordé à Orange Communications Luxembourg S.A. pour l'actif, et aux emprunts financiers, aux taxes courantes et différées et aux dettes relatives aux dividendes et aux transactions en capitaux propres pour le passif. Ces divers éléments sont en effet contrôlés au niveau du Groupe.

La présentation de l'information sectorielle a été affinée en 2012, essentiellement en termes d'allocation des immobilisations entre les différents segments. Cette nouvelle allocation est basée sur les actifs (et uniquement ceux-ci) qui sont spécifiquement nécessaires au segment non-mobile: l'infrastructure spécifique, la connection ou le matériel spécifique au client final,... Dans le passé, certains actifs utilisés par les deux segments, tels que la transmission ou le backbone de MES, étaient en partie alloués au segment non-mobile. Suite à la révision de l'allocation, les chiffres présentés en 2011 ont été recalculés, en ce compris les amortissements (à présent alignés sur les actifs alloués).

En février 2013, le Conseil d'Administration de Mobistar a approuvé la stratégie 'SuperMobile'. Cette stratégie donnera une large place aux investissements dans son réseau mobile tout en augmentant de manière significative la rentabilité de ses activités fixes, afin de préparer la société à accéder à une offre de câble régulée en 2014.

| 2012  | 31.12.2012<br>Belgique |                |                  | 31.12.2012<br>Luxembourg |                | Elimination<br>interco | Groupe<br>Mobistar |
|---|------------------------|----------------|------------------|--------------------------|----------------|------------------------|--------------------|
|   | Mobile                 | Non mobile     | Total            | Total                    | Total          |                        |                    |
| <b>Produits d'exploitation</b>  |                        |                |                  |                          |                |                        |                    |
| Produits d'exploitation réseau et autres<br>(chiffre d'affaires de la téléphonie) | 1 240 052              | 160 303        | 1 400 355        | 65 453                   | -15 780        | 1 450 027              |                    |
| Chiffre d'affaires de vente de matériel   | 204 954                | 0              | 204 954          | 10 009                   | -14 515        | 200 448                |                    |
| <b>Total du chiffre d'affaires</b>  | <b>1 445 006</b>       | <b>160 303</b> | <b>1 605 309</b> | <b>75 461</b>            | <b>-30 295</b> | <b>1 650 475</b>       |                    |
| Autres  | 0                      | 0              | 0                | 0                        | 0              | 0                      |                    |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>  | <b>1 445 006</b>       | <b>160 303</b> | <b>1 605 309</b> | <b>75 461</b>            | <b>-30 295</b> | <b>1 650 475</b>       |                    |
| <b>Charges d'exploitation</b>   |                        |                |                  |                          |                |                        |                    |
| <b>Coûts directs, hors coûts commerciaux directs</b>                              | <b>-533 994</b>        | <b>-84 200</b> | <b>-618 194</b>  | <b>-39 000</b>           | <b>23 695</b>  | <b>-633 494</b>        |                    |
| Coûts commerciaux directs   | -120 500               | -3 100         | -123 600         | -1 200                   | 0              | -124 800               |                    |
| <b>Coûts directs</b>  | <b>-654 494</b>        | <b>-87 300</b> | <b>-741 794</b>  | <b>-40 200</b>           | <b>23 695</b>  | <b>-758 294</b>        |                    |
| <b>Marge directe</b>  | <b>790 512</b>         | <b>73 003</b>  | <b>863 515</b>   | <b>35 261</b>            | <b>-6 600</b>  | <b>892 176</b>         |                    |
| <b>% revenus d'exploitation</b>   | <b>63,8%</b>           | <b>45,5%</b>   | <b>61,7%</b>     | <b>53,9%</b>             | <b>41,8%</b>   | <b>61,5%</b>           |                    |
| Coûts de production indirects   | -109 000               | -37 342        | -146 342         | -8 782                   | 6 600          | -148 524               |                    |
| Technologies de l'information   | -41 700                | -3 700         | -45 400          | -600                     | 0              | -46 000                |                    |
| Communication, Marketing & Développement produits                                 | -29 000                | -13 000        | -42 000          | -3 200                   | 0              | -45 200                |                    |
| Coûts indirects clients   | -87 700                | -24 300        | -112 000         | -7 900                   | 0              | -119 900               |                    |
| Coûts généraux et administratifs  | -30 800                | -4 400         | -35 200          | -3 300                   | 0              | -38 500                |                    |
| <b>Coûts indirects</b>  | <b>-298 200</b>        | <b>-82 742</b> | <b>-380 942</b>  | <b>-23 782</b>           | <b>6 600</b>   | <b>-398 124</b>        |                    |
| <b>EBITDA</b>   | <b>492 312</b>         | <b>-9 739</b>  | <b>482 573</b>   | <b>11 480</b>            | <b>0</b>       | <b>494 053</b>         |                    |
| <b>% d'EBITDA sur les produits d'exploitation</b>                                 |                        |                | <b>34,5%</b>     | <b>17,6%</b>             | <b>-0,2%</b>   | <b>34,1%</b>           |                    |
| Amortissements  | -193 889               | -15 438        | -209 327         | -7 886                   | 0              | -217 214               |                    |
| <b>EBIT</b>   | <b>298 423</b>         | <b>-25 177</b> | <b>273 246</b>   | <b>3 593</b>             | <b>0</b>       | <b>276 839</b>         |                    |
| Produits financiers   |                        |                | 584              | 18                       | -105           | 497                    |                    |
| Charges financières   |                        |                | -10 974          | -317                     | 105            | -11 186                |                    |
| <b>Résultat avant impôts</b>  |                        |                | <b>262 856</b>   | <b>3 294</b>             | <b>0</b>       | <b>266 150</b>         |                    |
| Impôts  |                        |                | -80 339          | -126                     | 0              | -80 465                |                    |
| <b>Résultat des activités poursuivies et de la période (*)</b>                    |                        |                | <b>182 517</b>   | <b>3 168</b>             | <b>0</b>       | <b>185 685</b>         |                    |
| <b>Part du groupe dans le résultat de la période</b>                              |                        |                | <b>182 517</b>   | <b>3 168</b>             | <b>0</b>       | <b>185 685</b>         |                    |

(\*) En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

| 2011  | 31.12.2011<br>Belgique |                 |                  | 31.12.2011<br>Luxembourg |                | Elimination<br>interco | Groupe<br>Mobistar |
|---|------------------------|-----------------|------------------|--------------------------|----------------|------------------------|--------------------|
|   | Mobile                 | Non mobile      | Total            | Total                    | Total          |                        |                    |
| <b>Produits d'exploitation</b>  |                        |                 |                  |                          |                |                        |                    |
| Produits d'exploitation réseau et autres<br>(chiffre d'affaires de la téléphonie) | 1 288 096              | 168 319         | 1 456 416        | 60 660                   | -11 229        |                        | 1 505 846          |
| Chiffre d'affaires de vente de matériel   | 154 626                | 0               | 154 626          | 5 064                    | -7 956         |                        | 151 734            |
| <b>Total du chiffre d'affaires</b>  | <b>1 442 722</b>       | <b>168 319</b>  | <b>1 611 042</b> | <b>65 724</b>            | <b>-19 186</b> |                        | <b>1 657 580</b>   |
| Autres  | 0                      | 0               | 0                | 0                        | 0              |                        | 0                  |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>  | <b>1 442 722</b>       | <b>168 319</b>  | <b>1 611 042</b> | <b>65 724</b>            | <b>-19 186</b> |                        | <b>1 657 580</b>   |
| <b>Charges d'exploitation</b>   |                        |                 |                  |                          |                |                        |                    |
| <b>Coûts directs, hors coûts commerciaux directs</b>                              | <b>-480 623</b>        | <b>-90 070</b>  | <b>-570 693</b>  | <b>-39 306</b>           | <b>19 186</b>  |                        | <b>-590 813</b>    |
| Coûts commerciaux directs   | -115 300               | -10 000         | -125 300         | 0                        | 0              |                        | -125 300           |
| <b>Coûts directs</b>  | <b>-595 923</b>        | <b>-100 070</b> | <b>-695 993</b>  | <b>-39 306</b>           | <b>19 186</b>  |                        | <b>-716 113</b>    |
| <b>Marge directe</b>  | <b>846 799</b>         | <b>68 249</b>   | <b>915 048</b>   | <b>26 419</b>            | <b>0</b>       |                        | <b>941 467</b>     |
| <b>% revenus d'exploitation</b>   | <b>65,7%</b>           | <b>40,5%</b>    | <b>62,8%</b>     | <b>43,6%</b>             | <b>0,0%</b>    |                        | <b>62,5%</b>       |
| Coûts de production indirects   | -106 299               | -41 900         | -148 199         | -6 573                   | 0              |                        | -154 772           |
| Technologies de l'information   | -35 400                | -3 800          | -39 200          | -2 177                   | 0              |                        | -41 377            |
| Communication, Marketing & Développement produits                                 | -28 400                | -13 200         | -41 600          | -1 747                   | 0              |                        | -43 347            |
| Coûts indirects clients   | -88 300                | -27 300         | -115 600         | -5 431                   | 0              |                        | -121 031           |
| Coûts généraux et administratifs  | -42 400                | -6 399          | -48 799          | -2 058                   | 0              |                        | -50 857            |
| <b>Coûts indirects</b>  | <b>-300 799</b>        | <b>-92 599</b>  | <b>-393 398</b>  | <b>-17 985</b>           | <b>0</b>       |                        | <b>-411 383</b>    |
| <b>EBITDA</b>   | <b>546 000</b>         | <b>-24 350</b>  | <b>521 650</b>   | <b>8 434</b>             | <b>0</b>       |                        | <b>530 084</b>     |
| <b>% d'EBITDA sur les produits d'exploitation</b>                                 |                        |                 | <b>35,8%</b>     | <b>14,0%</b>             | <b>-0,4%</b>   |                        | <b>35,2%</b>       |
| Amortissements  | -168 784               | -11 173         | -179 957         | -10 382                  | 0              |                        | -190 339           |
| <b>EBIT</b>   | <b>377 216</b>         | <b>-35 523</b>  | <b>341 693</b>   | <b>-1 948</b>            | <b>0</b>       |                        | <b>339 745</b>     |
| Produits financiers   |                        |                 | 1 077            | 8                        | -172           |                        | 914                |
| Charges financières   |                        |                 | -11 553          | -405                     | 172            |                        | -11 786            |
| <b>Résultat avant impôts</b>  |                        |                 | <b>331 217</b>   | <b>-2 345</b>            | <b>0</b>       |                        | <b>328 873</b>     |
| Impôts  |                        |                 | -109 565         | 1 713                    | 0              |                        | -107 852           |
| <b>Résultat des activités poursuivies et de la période (*)</b>                    |                        |                 | <b>221 652</b>   | <b>-631</b>              | <b>0</b>       |                        | <b>221 021</b>     |
| <b>Part du groupe dans le résultat de la période</b>                              |                        |                 | <b>221 652</b>   | <b>-631</b>              | <b>0</b>       |                        | <b>221 021</b>     |

(\*) En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

| 2012   | 31.12.2012<br>Belgique |               |                | Total            | 31.12.2012     | Elimination<br>interco | Groupe<br>Mobistar |
|--|------------------------|---------------|----------------|------------------|----------------|------------------------|--------------------|
|  | Mobile                 | Fixe          | Non alloué     |                  | Luxembourg     |                        |                    |
| Goodwill   | 11 351                 |               |                | 11 351           | 68 574         | 155                    | 80 080             |
| Immobilisations incorporelles et corporelles           | 887 855                | 38 389        |                | 926 244          | 25 361         |                        | 951 605            |
| Actifs financiers                                      |                        |               | 87 017         | 87 017           |                | -87 017                | 0                  |
| Participations dans des entreprises associées          |                        |               | 3 450          | 3 450            |                |                        | 3 450              |
| Impôts différés  |                        |               | 3 431          | 3 431            | 3 238          |                        | 6 669              |
| Autres actifs non-courants                             | 3 722                  |               | 84             | 3 806            | 159            |                        | 3 965              |
| Stocks   | 17 472                 | 1 324         |                | 18 796           | 1 798          |                        | 20 594             |
| Créance commerciale                                    | 174 270                | 43 810        |                | 218 080          | 14 564         | -2 475                 | 230 168            |
| Autres actifs courants                                 | 30 708                 | 5 529         | 6 330          | 42 567           | 764            | -5 132                 | 38 199             |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                | 10 900                 |               |                | 10 900           | 1 366          |                        | 12 266             |
| <b>Actifs</b>  | <b>1 136 277</b>       | <b>89 051</b> | <b>100 313</b> | <b>1 325 641</b> | <b>115 823</b> | <b>-94 470</b>         | <b>1 346 995</b>   |
| Dettes financières à long terme productives d'intérêts |                        |               | 383 650        | 383 650          |                |                        | 383 650            |
| Provisions à long terme                                | 53 196                 | 11 223        |                | 64 419           | 2 956          |                        | 67 375             |
| Dettes à long terme                                    | 13 447                 |               |                | 13 447           |                |                        | 13 447             |
| Dettes financières                                     |                        |               | 22 580         | 22 580           | 5 112          | -5 112                 | 22 580             |
| Dettes commerciales                                    | 287 657                | 47 957        |                | 335 614          | 11 424         | -2 475                 | 344 563            |
| Impôts   | 2 508                  | 215           | 39 020         | 41 742           | 967            |                        | 42 709             |
| Rémunérations et sécurité sociale                      | 29 084                 | 4 620         |                | 33 705           | 680            |                        | 34 385             |
| Revenus différés                                       | 68 365                 | 7 618         | 205            | 76 188           | 1 283          | -20                    | 77 451             |
| Autres dettes courantes                                | 3                      |               | 3 032          | 3 035            |                |                        | 3 035              |
| <b>Passifs</b>   | <b>454 260</b>         | <b>71 633</b> | <b>448 487</b> | <b>974 381</b>   | <b>22 423</b>  | <b>-7 608</b>          | <b>989 196</b>     |
| Investissements  | 168 456                | 14 138        |                | 182 594          | 5 648          |                        | 188 242            |
| Amortissements   | 156 363                | 15 438        |                | 171 801          | 7 886          |                        | 179 688            |
| Pertes de valeur reconnues en résultat                 | 37 526                 |               |                | 37 526           |                |                        | 37 526             |

| 2011   | 31.12.2011<br>Belgique |                |                | Total            | 31.12.2011     | Elimination<br>interco | Groupe<br>Mobistar |
|--|------------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|------------------------|--------------------|
|  | Mobile                 | Fixe           | Non alloué     |                  | Luxembourg     |                        |                    |
| Goodwill   | 11 351                 |                |                | 11 351           | 68 574         | 155                    | 80 080             |
| Immobilisations incorporelles et corporelles           | 911 168                | 39 412         |                | 950 580          | 27 445         |                        | 978 026            |
| Actifs financiers                                      |                        |                | 87 017         | 87 017           |                | -87 017                | 0                  |
| Impôts différés  |                        |                | 3 038          | 3 038            | 3 363          |                        | 6 401              |
| Autres actifs non-courants                             | 5 556                  |                | 83             | 5 640            | 178            |                        | 5 818              |
| Stocks   | 12 595                 | 2 243          |                | 14 838           | 1 663          |                        | 16 501             |
| Créance commerciale                                    | 160 412                | 50 348         |                | 210 760          | 16 967         | -2 477                 | 225 251            |
| Autres actifs courants                                 | 49 242                 | 10 897         | 12 999         | 73 138           | 433            | -11 263                | 62 308             |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                | 3 825                  |                |                | 3 825            | 3 294          |                        | 7 119              |
| <b>Actifs</b>  | <b>1 154 149</b>       | <b>102 900</b> | <b>103 137</b> | <b>1 360 186</b> | <b>121 918</b> | <b>-100 602</b>        | <b>1 381 503</b>   |
| Dettes financières à long terme productives d'intérêts |                        |                | 293 200        | 293 200          |                |                        | 293 200            |
| Provisions à long terme                                | 46 343                 | 12 668         |                | 59 011           | 2 584          |                        | 61 595             |
| Dettes à long terme                                    | 28 321                 |                |                | 28 321           |                |                        | 28 321             |
| Impôts différés  |                        |                | 1 176          | 1 176            |                |                        | 1 176              |
| Dettes financières                                     |                        |                | 18 444         | 18 444           | 11 233         | -11 233                | 18 444             |
| Dettes commerciales                                    | 268 384                | 66 880         |                | 335 263          | 14 848         | -2 477                 | 347 635            |
| Impôts   | 7                      | 807            | 111 999        | 112 813          | 924            |                        | 113 737            |
| Rémunérations et sécurité sociale                      | 26 910                 | 4 967          |                | 31 877           | 978            |                        | 32 855             |
| Revenus différés                                       | 77 518                 | 8 874          | 352            | 86 744           | 1 120          | -30                    | 87 833             |
| Autres dettes courantes                                | 253                    |                | 2 482          | 2 736            |                |                        | 2 736              |
| <b>Passifs</b>   | <b>447 735</b>         | <b>94 196</b>  | <b>427 653</b> | <b>969 584</b>   | <b>31 687</b>  | <b>-13 740</b>         | <b>987 532</b>     |
| Investissements  | 175 021                | 22 326         |                | 197 347          | 6 392          |                        | 203 739            |
| Amortissements   | 156 347                | 11 173         |                | 167 520          | 10 382         |                        | 177 902            |
| Pertes de valeur reconnues en résultat                 | 12 437                 |                |                | 12 437           |                |                        | 12 437             |

## 21. Intérêts dans l'association momentanée 'Irisnet' (en 000 d'euros)

---

Les intérêts détenus dans l'association momentanée 'Irisnet' ont été consolidés ligne par ligne selon la méthode de consolidation proportionnelle jusqu'au 31 décembre 2012 dans l'état du résultat global consolidé.

Début novembre 2012, l'association momentanée Irisnet a mis fin à ses activités. Les activités d'Irisnet ont été reprises par une société nouvellement créée (IRISnet S.C.R.L.). Irisnet continuera à collecter le solde des créances ouvertes au 31 octobre 2012 et procèdera à la liquidation légale de l'association momentanée. En raison de la cessation des activités de l'association momentanée, Mobistar a décidé d'inclure dans la clôture de l'exercice 2012 toutes les entrées comptables relatives à la liquidation légale de l'association momentanée. Cette révision permet au Groupe d'enregistrer un revenu complémentaire s'élevant à 9,8 millions d'euros au cours du quatrième trimestre 2012.

Les montants globaux des intérêts détenus dans l'association momentanée, y compris les transactions intra-groupe, sont détaillés comme suit:

|   | 31.12.2012 | 31.12.2011   |
|---|------------|--------------|
| Actifs non-courants                     |            | 8            |
| Actifs courants                         |            | 7 371        |
| <b>Total actifs</b>                     | <b>0</b>   | <b>7 379</b> |
| Capitaux propres                        |            | -11 941      |
| Dettes courantes                        |            | 19 320       |
| <b>Total capitaux propres et dettes</b> | <b>0</b>   | <b>7 379</b> |
| Produits                                |            | 5 018        |
| Charges                                 |            | 5 214        |

Les relations intra-groupe entre Mobistar et l'association momentanée sont évaluées comme suit:

|   | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------|------------|
| <b>Actifs et dettes</b>                 |            |            |
| Actifs courants - créances commerciales |            | 20 280     |
| Dettes courantes - dettes commerciales  |            | 7 719      |
| Dettes courantes - revenus différés     |            | 12 561     |
| <b>Produits et charges</b>              |            |            |
| Ventes                                  |            | 5 123      |
| Achats                                  |            | 5 123      |



# Rapport du commissaire

à l'Assemblée Générale sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2012

## Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

## Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve

.....

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Mobistar S.A. (la «société») et de ses filiales (conjointement le «Groupe»), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2012, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le total de l'actif mentionné dans le bilan consolidé s'élève à 1.346.995 (000) EUR et le bénéfice consolidé (part du Groupe) de l'exercice s'élève à 185.685 (000) EUR.

## Responsabilité du Conseil d'Administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre contrôle.

Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés de la société et du Conseil d'Administration les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de la société Mobistar S.A. donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

.....

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

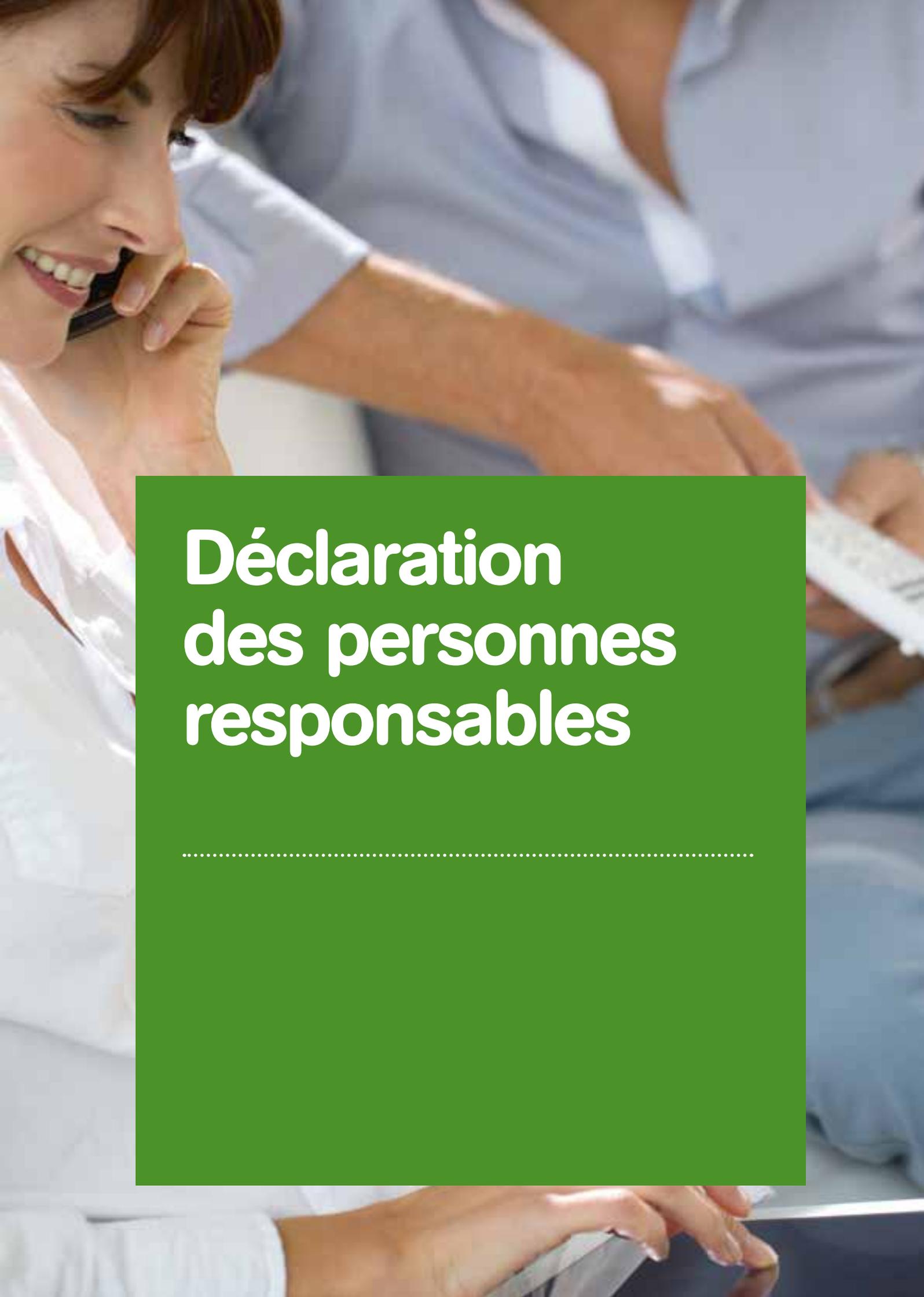
Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde dans tous ses aspects significatifs avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 22 mars 2013



Le commissaire  
DELOITTE Reviseurs d'Entreprises  
SC s.f.d. SCRL  
Représentée par Rik Neckebroeck



# Déclaration des personnes responsables

---

# Déclaration des personnes responsables

Nous soussignés Jean Marc Harion, CEO, et Werner De Laet, CFO, déclarons qu'à notre connaissance:

- a) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.



Jean Marc Harion  
CEO



Werner De Laet  
CFO



